

CHAIRE JEAN-MONNET
en intégration européenne
unité affiliée au Cérium

Université 
de Montréal

Recension des subventions et programmes européens ouverts au Québec/Canada

Morgane Harmignies

morganeharmignies@yahoo.com

Avec la collaboration de Benoit Dubreuil, agent de recherche au CÉRIUM.

Mise à jour : **Catherine de Sainte Marie - Villemer**

Directrice exécutive de la Chaire Jean-Monnet en intégration européenne

c.de.sainte.marie-villemer@umontreal.ca

Dernière mise à jour : **octobre 2013**

Une unité affiliée au

CENTRE D'ÉTUDES
ET DE RECHERCHES
INTERNATIONALES



Université 
de Montréal

Avec le soutien financier de :



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	3
AVERTISSEMENT	5
SYNTHÈSE DES RÉSULTATS	6
LISTE DES PICTOGRAMMES	7
I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉTUDE	8
1. Contexte, objectifs et originalité de cette étude.....	8
2. Public visé par cette étude.....	8
3. Des programmes en constante évolution.....	8
II. COMMENT UTILISER CE GUIDE?	9
1. Structure de l'étude.....	9
2. Grille de lecture des fiches.....	9
3. Exemples de fiches techniques.....	9
III. QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DES SUBVENTIONS ET DES PARTENARIATS EUROPÉENS AVEC LES PAYS TIERS / CANADA ?	12
1. Les 3 types de subventions / partenariats.....	12
2. Résumé des possibilités de financements/ partenariats européens pour le Canada.....	13
IV. RECENSION DES PROGRAMMES, SUBVENTIONS ET AUTRES INITIATIVES EUROPÉENS OUVERTS AU QUÉBEC/ CANADA	16
V. FICHES DÉTAILLÉES	24
Programme de coopération Canada-UE.....	24
Coopération Canada-UE dans l'enseignement supérieur et la formation professionnelle.....	28
Action Jean Monnet et soutien aux centres d'études et de recherche.....	31
Erasmus Mundus.....	36
STAGE au sein de la Commission européenne.....	39
STAGE au sein de la délégation de la Commission européenne au Canada.....	41
PRIX pour jeunes journalistes.....	43
Programme de Visite de l'Union Européenne (PVUE).....	45
Combattre la violence (Daphne III).....	47
Prévenir la consommation de drogue et informer le public.....	50
Justice civile.....	53
Justice pénale.....	56

Droits fondamentaux et citoyenneté.....	59
Prévention, préparation et gestion des conséquences en matière de terrorisme.....	62
Prévenir et combattre la criminalité.....	64
INTégration des ressortissants de pays Tiers (INTI).....	66
Internet plus sûr.....	69
eContentplus.....	72
Jeunesse en action.....	74
Culture.....	77
Esprit d'entreprise et innovation (Programme PIC).....	80
Appui stratégique en matière de technologies de l'information et de la communication (Programme PIC)	84
Énergie intelligente – Europe (Programme PIC).....	87
Programme Coopération – Santé.....	90
Programme Coopération – Alimentation, agriculture et pêche, et biotechnologie.....	93
Programme Coopération – Technologies de l'information et de la communication.....	96
Programme Coopération – Nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production.....	100
Programme Coopération – Énergie.....	103
Programme Coopération – Environnement (y compris les changements climatiques).....	106
Programme Coopération – Transport (y compris l'aéronautique).....	109
Programme Coopération – Sciences socio-économiques et humaines.....	112
Programme Coopération – Espace.....	115
Programme Coopération – Sécurité.....	118
Programme Idées.....	121
Programme Personnes.....	124
Programme Capacités – Infrastructures de recherche.....	132
Programme Capacités – Recherche en faveur des PME.....	135
Programme Capacités – Régions de la connaissance.....	137
Programme Capacités – Potentiel de recherche des régions de convergence.....	139
Programme Capacités – La science dans la société.....	141
Programme Capacités – Soutien au développement cohérent des politiques de recherche.....	144
Programme Capacités – Coopération internationale.....	146
EURATOM – La recherche sur l'énergie de fusion.....	149
EURATOM – Fission nucléaire et radioprotection.....	152
VI. MÉMORANDUM DU PARTICIPANT CANADIEN	155
1. Introduction générale aux financements européens.....	155
2. Les règles d'or de la soumission de candidatures québécoises/ canadiennes.....	157
VII. BOÎTE À OUTILS.....	159
1. Lexique	160
2. Liste des abréviations.....	161
3. Liens Internet utiles.....	162
VIII. ANNEXES.....	165
1. Brève introduction au 7e PCRD	166
2. Méthode de travail.....	175

AVERTISSEMENT

- La présente recension inclut **uniquement** les programmes¹ de subventions ou impliquant un partenariat et d'autres initiatives n'impliquant pas de subvention, gérés par la Commission européenne et sa délégation au Canada.
Nous utilisons le terme générique d'*opportunité* pour désigner sans distinction : les subventions, les partenariats et les autres initiatives (les prix et les autres possibilités de coopération entre le Canada, le Québec et l'UE). Lorsqu'un type précis d'opportunité est désigné, alors nous le spécifions.
- Cette étude se concentre sur :
 - les programmes de la Commission européenne, ouverts aux pays en dehors de l'UE où la participation du Canada est possible;
 - les programmes découlant d'un accord sectoriel entre le Canada et l'Union européenne.
 - toute autre initiative régulière de coopération UE-Canada ou UE-pays tiers² dépendant de la Commission européenne ou de sa délégation au Canada.
- Les accords sectoriels n'entraînent pas nécessairement un programme européen. À titre d'exemple, les négociations en cours devant conduire à l'élaboration d'un accord de renforcement du commerce et de l'investissement (ARCI) n'ont pas pour objectif la création de nouveaux programmes ; cette étude ne s'y attarde donc pas. Une liste exhaustive de ces accords sectoriels est disponible à partir du lien suivant : http://www.delcan.ec.europa.eu/fr/eu_and_canada/official_documents/.
- Enfin, bien qu'ouverts au Canada, mais n'étant pas des programmes européens, les marchés publics de l'UE ne font pas non plus l'objet de cette étude. Les marchés publics de l'UE sont consultables à partir du lien suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/publicprocurement/simap_fr.htm

¹ Pour une brève définition d'un « programme européen » : voir le lexique.

² Pour la notion de « pays tiers » : voir le lexique.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Cette étude regroupe notamment :

✓ la présentation détaillée des programmes de la Commission européenne ouverts au Québec dans les cinq domaines suivants :

- L'éducation et la formation professionnelle visant au rayonnement de l'UE ;
- La création d'un espace européen de justice, de liberté et de sécurité ;
- La création d'une société européenne de l'information, ayant un accès large et sécurisé aux nouvelles technologies et aux médias ;
- Le développement de la citoyenneté européenne par les jeunes et par la promotion de la culture européenne ;
- La recherche, le développement, les sciences et la technologie.

✓ ainsi que la présentation détaillée des quatre initiatives suivantes, émanant de la délégation de la Commission européenne au Canada :

- Trois d'entre elles concernent les jeunes:
 - 2 offrent des possibilités de stages au sein d'institutions européennes;
 - 1 offre une visite des institutions européennes à de jeunes journalistes lauréats d'un prix.
- Une autre concerne une visite des institutions européennes pour les jeunes professionnels canadiens.

LISTE DES PICTOGRAMMES

 : programme de la Commission européenne. Le lecteur devra se reporter au mémorandum du candidat canadien pour comprendre son fonctionnement.

\$: désigne un programme européen auquel des organismes canadiens ou québécois peuvent participer en tant que partenaire autofinancé.

 : attire l'attention sur une spécificité importante de l'opportunité concernée.

 : renvoie à une astuce.

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉTUDE

1. Contexte, objectifs et originalité de cette étude

L'évolution des relations du Canada et du Québec avec l'Union européenne (UE) est bien connue et facilement retraçable à partir des sites officiels de la Commission européenne ([DG Relations extérieures](#) et [délégation de la Commission européenne au Canada](#)), du Canada ([Affaires étrangères Canada](#)) et du Québec ([ministère des Relations internationales](#), [délégation générale du Québec à Bruxelles](#)).

Le Québec est traditionnellement la province canadienne la plus dynamique en terme de relations avec l'Union européenne. Elle entretient également des rapports étroits avec le Conseil de l'Europe. Elle est d'ailleurs la seule province à avoir une délégation, celle de Bruxelles, dont l'un des mandats est de développer ces relations.

Il est ainsi aisé de trouver des interlocuteurs et de la documentation organisée sur les différents accords signés entre le Canada et l'Union européenne ainsi qu'au sujet des relations entre le Québec et l'UE.

Tel n'est en revanche pas le cas en ce qui concerne la nature concrète des subventions, des possibilités de partenariats ou des autres initiatives entre le Canada ou le Québec et l'UE : il n'existe aucun bureau ou responsable des pays tiers au sein des institutions européennes capable de fournir des informations détaillées sur l'ensemble des possibilités de financements et de coopération de l'UE avec ces pays et en particulier avec le Canada.

Cette étude est donc motivée par un constat : que ce soit au Canada ou au sein de l'UE, il n'existe aucun document qui réunisse à lui seul la totalité et le détail de telles opportunités, dont les «programmes» de la Commission européenne constituent la quasi-totalité. Le présent document a donc pour vocation de combler cette lacune et constitue en ce sens, une activité pionnière dans ce domaine.

2. Public visé par cette étude

Cette étude s'adresse aux organismes publics et privés québécois et canadiens désireux d'établir ou d'approfondir leurs relations avec l'Union européenne. Par souci de clarté, le contenu de cette étude est élaboré pour un lectorat peu ou pas familier avec les programmes de la Commission européenne : un memorandum du participant canadien répondant à un appel à proposition de l'UE ainsi qu'un lexique sont prévus à cet effet.

3. Des programmes en constante évolution

Ce guide ne peut prétendre à l'exhaustivité absolue. En effet, les programmes européens ont tous une durée de vie limitée au cours de laquelle ils évoluent peu : environ sept ans à partir de 2007. Au terme de leur mandat et tenant compte des rapports d'activités des programmes, la Commission décide des modifications à leur porter afin de les améliorer.

Ces modifications peuvent être mineures (les objectifs et le contenu du programme restent globalement les mêmes, le programme conserve son nom et voit généralement son budget revu à la hausse ou à la baisse) ou structurelles (les modifications donnent alors lieu à un nouveau programme où le nom diffère et où les objectifs et le budget sont généralement renforcés. Dans ce cas, il intègre plusieurs anciens programmes). C'est notamment le cas des nouveaux programmes (2007-2013) des DG justice, liberté, sécurité (JLS) et Éducation et Culture (EAC) sur lesquels nous revenons au point suivant (4.).

Ce guide est donc un instantané des informations disponibles à la fin de sa rédaction : février 2006³.

✓ Dès qu'une précaution de lecture s'applique à un programme, nous le signalons en tête des fiches détaillées concernées par le pictogramme suivant :



³ Une mise à jour du présent document est effectuée en continue depuis novembre 2006.

II. COMMENT UTILISER CE GUIDE?

1. Structure de l'étude

En fonction de l'information qu'il recherche, le lecteur pourra se reporter directement à la partie qui l'intéresse, en utilisant la table des matières ou les indications suivantes. Les ressources documentaires de cette étude sont organisées en quatre volets:

Volet 1 : il explique la nature et l'organisation des programmes européens concernant les pays tiers, qu'ils leurs soient explicitement destinés ou qu'ils soient ouverts à leur participation.

Volets 2 et 3 : la recension est organisée sous forme de fiches techniques et de manière à permettre une lecture à deux vitesses (se référer aux exemples de fiches techniques aux pages suivantes) :

- Volet 2, une lecture rapide (pp.18 à 27) : par une recension sous forme de tableau divisé en deux colonnes (celle de gauche, pour les programmes impliquant une subvention; celle de droite, pour les programmes où la participation du Québec/ Canada implique un autofinancement ainsi que les initiatives n'impliquant pas de subvention).

La numérotation des opportunités se lit par colonne **et** au sein d'un même domaine d'activité.

- Volet 3, une lecture détaillée (pp.28 à 181): elle est composée de fiches techniques détaillées répondant aux questions essentielles pour chacune des opportunités recensées, à savoir, notamment pour les programmes :
 - De quels fonds s'agit-il ?
 - Quels projets pouvez-vous faire financer ?
 - A qui soumettre sa candidature ?
 - Quand déposer sa candidature ?
 - Quel montant peut-on obtenir ?
 - Comment présenter sa candidature ?

Lorsqu'une nouvelle génération d'opportunités est disponible sur Internet, nous en décrivons les principales caractéristiques en fin de fiche détaillée.

→ Enfin, pour ces deux volets, les programmes sont signalés par le pictogramme .

- ✓ **Volet 4** : le mémorandum du participant canadien aide ce dernier à se familiariser avec le fonctionnement des programmes européens, indique les règles à respecter pour obtenir une subvention et les pièges à éviter pour maximiser les chances de voir son projet sélectionné.

2. Grille de lecture des fiches

Les fiches développent **uniquement** les parties d'un programme où le Canada est éligible. De plus, les informations sont adaptées pour les participants québécois et canadiens.

La présentation des initiatives est légèrement différente de celles des programmes car leurs modes de fonctionnement diffèrent.

3. Exemples de fiches techniques

a. Contenu des fiches en lecture rapide :

Dans un premier temps, les opportunités sont présentés selon le modèle de fiche suivant :

Numéro thématique de l'opportunité et son intitulé. ▶

La date permet de connaître la durée prévue de l'opportunité. Au-delà, elle est normalement renouvelée et son contenu peut être modifié. ▶

Le cas échéant, le nombre d'appels à propositions est indiqué afin de donner une idée de la fréquence des possibilités de subventions annuelles. ▶

Le cas échéant, le statut du Canada dans le programme. ▶

Un bref descriptif de l'opportunité. ▶

Pour les programmes spécifiques aux relations canado-européennes, un ministère fédéral est parfois responsable du programme au Canada. ▶

Toutes les informations relatives à l'opportunité sont disponibles auprès de l'institution «responsable». L'institution «émettrice» désigne celle qui est à l'origine d'une opportunité et où l'information peut aussi être recueillie. ▶

Lien Internet de l'opportunité en hypertexte. ▶

1. Programme de coopération UE-Canada

Durée : annuelle

1 appel à proposition annuel

Statut du Canada : chef de projet

Subventions pour des projets visant à promouvoir la connaissance et la perception de l'Union européenne par la population canadienne et/ ou une réflexion et un débat consacrés aux relations entre l'UE et le Canada.

Institution responsable au Canada: RHDC

Institution émettrice de l'appel à proposition : DG Relations extérieures (UE)

[http:// europa.eu.int/ comm/ external_relations/ canada/ intro/ index.htm](http://europa.eu.int/comm/external_relations/canada/intro/index.htm)

b. Extrait d'une fiche technique détaillée

Dans un deuxième temps, tous les renseignements nécessaires à une compréhension complète de l'opportunité sont mentionnés dans sa fiche détaillée. Il convient d'avoir en tête les indications suivantes:

▪ Les organismes éligibles

Ce sont ceux autorisés :

- à soumettre un dossier de candidature auprès de l'autorité concernée (chef de projet);
- à participer aux projets concernés (partenaires)

▪ Deux types d'objectifs

Deux types d'objectifs (généraux et spécifiques) sont présentés. Il s'agit des objectifs énoncés dans les documents officiels de présentation des programmes (la base légale du programme, et/ ou le programme de travail⁴ annuel). Il convient de consulter en plus, les objectifs mentionnés dans l'appel à proposition annuel, afin de connaître ceux étant les plus récemment ciblés.

▪ Informations complémentaires en fin de fiche

Nous avons ponctuellement complété certaines fiches détaillées par des informations que nous avons jugées utiles et qui sont pas ou peu visibles sur le site des programmes concernés.

▪ Documents complémentaires au 7^e programme-cadre en recherche et développement (7^e PCRD)

⁴ Le programme de travail est généralement annuel. Il est le document dans lequel les orientations, les objectifs, la date de parution de l'appel à proposition et les plafonds de financements du programme sont indiqués.

Le PCRD est un programme particulièrement intéressant pour le Québec et le Canada car il peut générer des retombées économiques importantes. Sa structure étant complexe, nous avons créé une documentation supplémentaire dans les « documents utiles » des annexes.

▪ **En-tête des fiches détaillées**

Les fiches détaillées des programmes (pour les initiatives, le contenu varie mais la présentation conserve la même forme) se présentent selon le modèle ci-dessous. Seul le début de la fiche est présenté ici :

Éducation et formation professionnelle

1	P	Programme de coopération Canada- UE
SUBVENTION, chef de projet		
Budget par projet de 3 ans	300 000 €	
Durée	Annuelle (Le programme est renouvelé annuellement jusqu'à l'échéance du règlement concernant la mise en œuvre de projets visant à promouvoir la coopération et les relations commerciales entre l'Union européenne et les pays industrialisés de l'Amérique du Nord, d'Extrême Orient et d'Australasie dont il dépend.)	
Régions/ pays concernés	Canada - UE	
En quoi consiste ce fonds ?		
Résumé	✓ Dépendant du règlement cité ci-dessus, ce programme de coopération de la DG Relations extérieures à un mode de fonctionnement qui lui est propre. Il émet deux types d'appels à propositions : 1- «centres d'excellence» 2- «diplomatie publique» Chaque type d'appel possède ses objectifs spécifiques propres qui varient d'un appel à proposition à l'autre.	

- ⤷ L'intitulé des bannières bleues, en tête des opportunités regroupées sous le même thème, respecte généralement le nom d'une DG.
- ⤷ Le chiffre donné au début de chaque fiche renvoie à son classement dans la table des matières ainsi qu'à celui des fiches de lecture rapide.
- ⤷ Le cas échéant, il est ensuite indiqué s'il s'agit d'un programme par le pictogramme, sinon, l'intitulé de l'opportunité suit.
- ⤷ Sous le nom des programmes, la nature de la coopération est indiquée.
- ⤷ La présentation de l'opportunité s'en suit.

III. QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DES SUBVENTIONS ET DES PARTENARIATS EUROPÉENS AVEC LES PAYS TIERS / CANADA ?

Il est possible de définir la nature des subventions européennes et de la coopération entre l'UE et les pays tiers/ Québec-Canada de la façon suivante:

1. Les 3 types de subventions / partenariats

Les subventions exclusivement destinées aux pays tiers

Les aides financières -ou subventions- de l'UE à destination des pays tiers (c'est-à-dire en dehors de l'UE) sont limitées à certains programmes précis dépendant notamment des DG «élargissement» et «relations extérieures» et des organismes de coopération (comprendre : aide humanitaire ou aide au développement) qui lui sont affiliés. En effet, le budget destiné aux pays situés à l'extérieur de l'UE s'adresse prioritairement aux pays en voie de développement et concerne des problématiques propres à ces pays. En tant que pays tiers industrialisé, le Canada ne peut pas bénéficier de ces subventions.

Les subventions/ partenariats dépendant d'accords bilatéraux

L'UE cherche sans cesse à élargir sa coopération avec les pays tiers. C'est pourquoi, en dehors des programmes spécifiques aux pays tiers en développement, il existe des accords bilatéraux entre l'UE et des pays tiers particuliers. Ces accords sont «sectoriels», c'est-à-dire qu'ils sont conclus dans des domaines de coopération précis. Ils donnent parfois lieu à des programmes, à l'intérieur desquels sont émis des appels à propositions en vue d'une subvention de l'UE. Les accords concernant directement le Canada et donnant lieu à des programmes sont les suivants:

Accords bilatéraux sectoriels Canada-UE concernés par la création de programmes de subventions ou donnant droit aux organismes canadiens de participer à certains programmes européens.			
Base légale	Programme concerné	Statut du Canada *	Budget total du programme
Accord établissant un programme de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la formation (2000) http://www.delcan.ec.europa.eu/fr/eu_and_canada/official_documents/agreements/eu-ca_ag_rcphet.shtml	Programme UE-Canada dans le domaine de l'enseignement supérieur DG Éducation et culture Fiche 2	Chef de projet	200 000\$ par projet (en 2005)
Accord de coopération scientifique et technologique (1995) http://www.delcan.ec.europa.eu/fr/eu_and_canada/official_documents/agreements/eu-ca_ag_stc.shtml et son amendement (1998): http://www.delcan.ec.europa.eu/fr/eu_and_canada/official_documents/agreements/eu-ca_ag_astc.shtml	PCRD (Programme-cadre en Recherche et Développement) DG recherche Fiche 24 et suivantes PIC (Programme-cadre sur l'Innovation et la Compétitivité) DG Entreprises et industrie Fiches 20 à 22	Partenaire	53,2 milliards d'euros 3,621 milliards d'euros

Les subventions ouvertes aux pays tiers

L'UE est consciente que le multilatéralisme et la coopération sont primordiaux pour promouvoir une économie

compétitive. C'est la raison pour laquelle elle ouvre d'autres programmes à la participation de pays tiers. Ces programmes représentent la deuxième possibilité de financement ou de partenariat entre l'UE et le Québec/Canada.

Ce sont les subventions les plus difficiles à repérer car elles sont en dehors des accords destinés aux pays tiers et des accords bilatéraux et peuvent ne concerner que certains pays tiers. Elles ont les caractéristiques suivantes :

- un pays tiers ne peut être que « partenaire » : ces programmes étant généralement destinés aux pays membres de l'UE, candidats ou de l'EEE, ils en sont donc naturellement les chefs de projets. Un pays tiers ne peut jamais être chef de projet dans ce type de subvention. Le cas échéant, la subvention est ventilée par le chef de projet aux partenaires du projet.

- la participation des pays tiers à ces programmes peut être soit financée par l'UE, soit « autofinancée ». Dans ce dernier cas, cela signifie que le pays tiers ne peut pas bénéficier du financement de l'UE et qu'il doit trouver ses propres fonds pour participer au projet.

→ Dans nos tableaux, ce type de programme porte la mention « statut du Canada : partenaire ». Nous spécifions ensuite si le partenariat est financé ou autofinancé. Dans ce dernier cas, le sigle \$ apparaît.

2. Résumé des possibilités de financements/ partenariats européens pour le Canada

La nature de la coopération, le statut du Québec/ Canada et le budget annuel moyen pour chacun des programmes les concernant sont résumés dans le tableau suivant.

L'ordre général de présentation des programmes de cette étude suivra celui du tableau.

Recension des programmes européens de la Commission européenne ouverts au Québec et au Canada

¹ Sous réserve des dispositions finales du programme

² Éligibilité du Québec/ Canada sous réserve des dispositions finales du programme

Nom du programme	Nature de la coopération	Statut du Canada	Budget annuel moyen en millions €
Programme de coopération Canada-UE DG Relations extérieures	subvention	chef de projet	0,3
Programme Canada-UE dans l'enseignement supérieur et la formation professionnelle DG Éducation et culture	subvention	chef de projet	0,33
Action Jean Monnet DG Éducation et culture	subvention	chef de projet	25
Erasmus Mundus DG Éducation et culture	subvention	partenaire	77
Combattre la violence DG Justice, liberté, sécurité	autofinancement ¹	partenaire	16,7
Prévenir la consommation de drogue et informer le public DG Justice, liberté, sécurité	autofinancement ¹	partenaire	3,05
Justice civile DG Justice, liberté, sécurité	autofinancement ¹	partenaire	15,6

Nom du programme	Nature de la coopération	Statut du Canada	Budget annuel moyen en millions €
Justice pénale DG Justice, liberté, sécurité	autofinancement ¹	partenaire	28
Droits fondamentaux et citoyenneté DG Justice, liberté, sécurité	autofinancement ¹	partenaire	15,2
Prévention, préparation et gestion des conséquences en matière de terrorisme DG Justice, liberté, sécurité	autofinancement ¹	partenaire	20,3
Prévenir et combattre la criminalité DG Justice, liberté, sécurité	autofinancement ¹	partenaire	86
INTI DG Justice, liberté, sécurité	autofinancement	partenaire	5
Internet plus sûr DG Société de l'information et des médias	autofinancement	partenaire	11,25
e-content plus DG Société de l'information et des médias	autofinancement	partenaire	37,25
Jeunesse en action ² DG Éducation et culture	autofinancement ¹	partenaire	131
Culture 2007 DG Éducation et culture	Autofinancement	partenaire	58,3

Nom du programme	Nature de la coopération	Statut du Canada	Budget total en millions d'euros pour 2007-2013
Esprit d'entreprise et innovation (PIC) DG Entreprise	autofinancement ¹	partenaire	2170
Appui stratégique en matière de TIC (PIC) DG Entreprise	autofinancement ¹	partenaire	730
Énergie intelligente – Europe (PIC) DG Entreprise	autofinancement ¹	partenaire	730
COOPÉRATION			
Santé ³ DG Recherche	autofinancement et exceptionnellement subvention	partenaire	6 000
Alimentation, agriculture et pêche, et biotechnologie ³ DG Recherche	autofinancement et exceptionnellement subvention	partenaire	1 900
Technologies de l'information et de la communication ³ DG Recherche	autofinancement et exceptionnellement subvention	partenaire	9 100
Nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production ³ DG Recherche	autofinancement et exceptionnellement subvention	partenaire	3 500

Nom du programme	Nature de la co-opération	Statut du Canada	Budget total en millions d'euros pour 2007-2013
Énergie ³ DG Recherche	autofinancement et exceptionnellement subvention	partenaire	2 300
Environnement (y compris les changements climatiques) ³ DG Recherche	autofinancement et exceptionnellement subvention	partenaire	1 800
Transport (y compris l'aéronautique) ³ DG Recherche	autofinancement et exceptionnellement subvention	partenaire	4 100
Sciences socio-économiques et humaines ³ DG Recherche	autofinancement et exceptionnellement subvention	partenaire	610
Espace ³ DG Recherche	autofinancement et exceptionnellement subvention	partenaire	1 400
Sécurité ³ DG Recherche	autofinancement et exceptionnellement subvention	partenaire	1 400
IDÉES			
Idées ³ DG Recherche	autofinancement et exceptionnellement subvention	Différents statuts	7 510
PERSONNES			
Actions Marie Curie ³ DG Recherche	autofinancement et exceptionnellement subvention	partenaire	4 750
CAPACITÉS			
Capacités ³ DG Recherche	autofinancement et exceptionnellement subvention	partenaire	4 097
EURATOM			
Actions indirectes – Fusion nucléaire ⁴	autofinancement et exceptionnellement subvention	partenaire	1 947
Actions indirectes – Fission nucléaire et radioprotection ⁴	autofinancement et exceptionnellement subvention	partenaire	287

IV. RECENSION DES PROGRAMMES, SUBVENTIONS ET AUTRES INITIATIVES EUROPÉENS OUVERTS AU QUÉBEC/ CANADA

PROGRAMMES (SUBVENTIONS)	PROGRAMMES (AUTOFINANCEMENT) ET AUTRES INITIATIVES
Éducation et formation professionnelle	
<p>1.  Programme de coopération UE-Canada *</p> <p>Durée : annuelle 1 appel à proposition par an Statut du Canada : chef de projet</p> <p>Subventions pour des projets visant à promouvoir la connaissance et la perception de l'Union européenne par la population canadienne et/ ou une réflexion et un débat consacrés aux relations entre l'UE et le Canada.</p> <p>Institution responsable : DG Relations extérieures http://eeas.europa.eu/canada/index_fr.htm</p> <p>* Mise à jour : mai 2013</p>	<p>5. Stages au sein de la Commission européenne*</p> <p>Durée : 5 mois par stage Stages rémunérés</p> <p>Stage au sein d'une DG, dont les tâches confiées équivalent à celles de jeunes fonctionnaires de rang supérieur de la Commission européenne.</p> <p>Institution responsable : Bureau des stages de la Commission européenne http://ec.europa.eu/stages/index_fr.htm</p> <p>* Mise à jour : mai 2013</p>
<p>2.  Programme de coopération UE-Canada dans l'enseignement supérieur et la formation professionnelle *</p> <p>Durée : 2006-2013 1 appel à proposition annuel Statut du Canada : chef de projet</p> <p>Programme visant principalement à promouvoir la mobilité étudiante entre le Canada et l'UE.</p> <p>Institution responsable au Canada : RHDCC http://www.rhdcc.gc.ca/fra/apprentissage/echanges/programme_mai/canada_european.shtml</p> <p>Institution émettrice de l'appel à proposition: DG Éducation et culture http://ec.europa.eu/education/eu-canada/doc1563_fr.htm</p> <p>* Mise à jour : mai 2013</p>	<p>6. Stages au sein de la délégation de la Commission européenne au Canada *</p> <p>Durée : 2 à 6 mois par stage Stages non rémunérés</p> <p>Institution responsable : délégation de la Commission européenne au Canada http://ec.europa.eu/stages/index_en.htm</p> <p>* Mise à jour : mai 2013</p>

PROGRAMMES (SUBVENTIONS)	PROGRAMMES (AUTOFINANCEMENT) ET AUTRES INITIATIVES
<p>3.  Action Jean-Monnet et soutien aux centres d'excellence *</p> <p>Cette action a été renouvelée dans le cadre du programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.</p> <p>Subventions aux milieux universitaires pour la mise en œuvre d'actions concernant l'intégration européenne, par la création d'enseignements et leur maintien.</p> <p>Institution responsable : DG Éducation et culture http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/doc88_fr.htm</p> <p>* Mise à jour : mai 2013</p>	<p>7. Prix UE-Canada pour jeunes journalistes*</p> <p>Prix annuel à destination d'étudiants (canadiens ou résidents permanents) inscrits dans une université canadienne. Il consiste en un séjour tous frais payés d'une semaine à Bruxelles pour se familiariser avec les institutions de l'UE.</p> <p>Institution responsable : délégation de la Commission européenne au Canada http://www.eucanyja.ca/fr/index.html</p> <p>* Mise à jour : mai 2013</p>
<p>4.  Erasmus Mundus *</p> <p>Durée : 2008-2013</p> <p>1 appel à proposition annuel</p> <p>Statut du Canada : partenaire</p> <p>Programme de coopération et de mobilité au niveau de l'enseignement supérieur visant à améliorer la qualité et la visibilité de l'enseignement supérieur européen</p> <p>Institution responsable : DG Éducation et culture http://ec.europa.eu/education/external-relation-programmes/doc72_fr.htm</p> <p>* Mise à jour : mai 2013</p>	<p>8. PVUE (Programme de Visite de l'UE) *</p> <p>Séjour de 5 jours ouvrables à Bruxelles à destination de jeunes canadiens dont les intérêts professionnels se portent vers l'UE.</p> <p>Institution responsable : délégation de la Commission européenne au Canada et Parlement européen http://eeas.europa.eu/delegations/canada/outreach/eu_visitors_prog/index_fr.htm</p> <p>* Mise à jour : mai 2013</p>
Justice, liberté, sécurité	
<p>9.  Combattre la violence *</p> <p>Durée : 2007- 2013</p> <p>Statut du Canada : partenaire opérationnel</p> <p>Programme visant à contribuer à la création d'un espace de justice, de liberté et de sécurité en UE, en combattant la violence.</p> <p>Institution responsable : DG Justice, liberté, sécurité http://ec.europa.eu/justice/newsroom/fundamental-rights/grants/index_fr.htm</p> <p>* Mise à jour : septembre 2013</p>	<p>10.  Prévenir la consommation de drogue et informer le public *</p> <p>Durée : 2007- 2013</p> <p>Statut du Canada : partenaire opérationnel</p> <p>Programme visant à contribuer à la création d'un espace de justice, de liberté et de sécurité en UE, en prévenant la consommation de drogue et en informant le public.</p> <p>Institution responsable : DG Justice, liberté, sécurité http://ec.europa.eu/justice/newsroom/anti-drugs/grants/index_fr.htm</p> <p>* Mise à jour : janvier 2012</p>

PROGRAMMES (SUBVENTIONS)	PROGRAMMES (AUTOFINANCEMENT) ET AUTRES INITIATIVES
<p>11.  Justice civile *</p> <p>Durée : 2007-2013</p> <p>Statut du Canada : partenaire opérationnel</p> <p>Programme visant à contribuer à la création d'un espace de liberté, de sécurité et de justice en UE en facilitant la mise en oeuvre de la coopération judiciaire en matière civile.</p> <p>Institution responsable : DG Justice, liberté, sécurité</p> <p>http://ec.europa.eu/justice/newsroom/civil/grants/index_fr.htm</p> <p>* Mise à jour : mai 2013</p>	
<p>12.  Justice pénale *</p> <p>Durée : 2007-2013</p> <p>Statut du Canada : partenaire opérationnel</p> <p>Programme visant à contribuer à la création d'un espace de justice, de liberté et de sécurité en UE en facilitant les échanges, la formation et la coopération judiciaire en matière pénale.</p> <p>Institution responsable : DG Justice, liberté, sécurité</p> <p>http://ec.europa.eu/justice/newsroom/criminal/grants/index_fr.htm</p> <p>* Mise à jour : septembre 2013</p>	
<p>13.  Droits fondamentaux et citoyenneté *</p> <p>Durée : 2007-2013</p> <p>Statut du Canada : partenaire opérationnel</p> <p>Programme visant à promouvoir l'émergence d'une société européenne fondée sur le respect des droits fondamentaux prévus par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne</p> <p>Institution responsable : DG Justice, liberté, sécurité</p> <p>http://ec.europa.eu/justice/newsroom/citizen/grants/index_fr.htm</p> <p>* Mise à jour : mai 2013</p>	

PROGRAMMES (SUBVENTIONS)	PROGRAMMES (AUTOFINANCEMENT) ET AUTRES INITIATIVES
<p>14. P Prévention, préparation et gestion des conséquences en matière de terrorisme *</p> <p>Durée : 2007-2013</p> <p>Statut du Canada : partenaire opérationnel</p> <p>Programme visant à contribuer à la création d'un espace de liberté, de sécurité et de justice en UE en prévenant et en luttant contre le terrorisme.</p> <p>Institution responsable : DG Justice, liberté, sécurité</p> <p>http://ec.europa.eu/home-affairs/funding/cips/funding_cips_en.htm</p> <p>* Mise à jour : janvier 2012</p>	
<p>15. P Prévenir et combattre la criminalité *</p> <p>Durée : 2007-2013</p> <p>Statut du Canada : partenaire opérationnel</p> <p>Programme visant à contribuer à la création d'un espace de liberté, de sécurité et de justice en UE en prévenant et en luttant contre la criminalité.</p> <p>Institution responsable : DG Justice, liberté, sécurité</p> <p>http://ec.europa.eu/home-affairs/funding/isec/funding_isec_en.htm</p> <p>* Mise à jour : janvier 2012</p>	<p>16. P INTI (INTégration des ressortissants des pays Tiers) *</p> <p>Durée : 2007-2013</p> <p>\$ Statut du Canada: partenaire autofinancé</p> <p>Programme visant à promouvoir l'intégration dans les États membres des personnes qui ne sont pas citoyennes de l'UE.</p> <p>Institution responsable : DG Justice, liberté, sécurité</p> <p>http://ec.europa.eu/home-affairs/funding/integration/funding_integration_en.htm#</p> <p>* Mise à jour : janvier 2012</p>
Société de l'information, nouvelles technologies, médias	
	<p>17. P Internet plus sûr *</p> <p>Durée : 2009-2013</p> <p>1 appel à proposition annuel</p> <p>Programme voué à promouvoir une utilisation plus sécurisée de l'Internet et des nouvelles technologies en ciblant particulièrement les enfants et en luttant contre les contenus illégaux et non désirés par les utilisateurs.</p> <p>\$ Statut du Canada: partenaire autofinancé</p> <p>Institution responsable : DG Société de l'information et médias</p> <p>http://ec.europa.eu/information_society/activities/sip/index_en.htm</p> <p>* Mise à jour : mai 2013</p>

PROGRAMMES (SUBVENTIONS)	PROGRAMMES (AUTOFINANCEMENT) ET AUTRES INITIATIVES
	<p>18.  Econtent plus *</p> <p>Durée : 2005-2008</p> <p>1 appel à proposition annuel</p> <p>Programme visant à rendre le contenu numérique européen plus accessible, plus utilisable et plus exploitable</p> <p>\$ Statut du Canada: partenaire autofinancé</p> <p>Institution responsable : DG Société de l'information et médias http://ec.europa.eu/information_society/activities/econtentplus/index_en.htm</p> <p><i>* Mise à jour : mai 2013</i></p>
Développement de la citoyenneté	
	<p>19.  Jeunesse en action*</p> <p>Durée : 2007- 2013</p> <p>1 appel à proposition annuel</p> <p>\$ Statut du Canada : partenaire autofinancé</p> <p>Programme visant à développer le sens de la responsabilité personnelle, l'esprit d'initiative, la solidarité, la citoyenneté et l'engagement actif des jeunes.</p> <p>Institution responsable : DG Éducation et culture http://ec.europa.eu/youth/youth-in-action-programme/overview_fr.htm</p> <p><i>* Mise à jour : mai 2013</i></p>
	<p>20.  Culture*</p> <p>Durée : 2007- 2013</p> <p>1 appel à proposition annuel</p> <p>\$ Statut du Canada : partenaire autofinancé</p> <p>Programme de coopération culturelle dans tous les domaines artistiques et culturels.</p> <p>Institution responsable : DG Éducation et culture http://ec.europa.eu/culture/index_fr.htm</p> <p><i>* Mise à jour : mai 2013</i></p>

Recherche et développement, sciences et technologies

21. P Esprit d'entreprise et innovation

Durée : 2007- 2013

Programme en faveur des entreprises et des PME, de l'esprit d'entreprise, de l'innovation et de la compétitivité industrielle

Statut du Canada : partenaire (nature du partenariat sous réserve des dispositions finales du programme)

Institution responsable : DG Entreprise
http://ec.europa.eu/cip/eip/index_fr.htm

* Mise à jour : septembre 2013

22. P Appui stratégique en matière de TIC

Durée : 2007- 2013

Statut du Canada : partenaire (nature du partenariat sous réserve des dispositions finales du programme)

Programme visant à soutenir la politique en matière de technologies de l'information et de la communication.

Institution responsable : DG Entreprise
http://ec.europa.eu/cip/ict-ppsp/index_fr.htm

* Mise à jour : mai 2013

23. P Énergie intelligente – Europe

Durée : 2007- 2013

Statut du Canada : partenaire (nature du partenariat sous réserve des dispositions finales du programme)

Programme visant à promouvoir l'efficacité énergétique, les sources d'énergie renouvelables et la diversification énergétique.

Institution responsable : DG Entreprise
http://ec.europa.eu/cip/iee/index_fr.htm

* Mise à jour : mai 2013

Le 7^e PCRD (2007-2013) a été lancé officiellement le 1^{er} janvier 2007. Des appels de propositions sont affichés sur le site du PCRD à l'adresse suivante : <http://cordis.europa.eu/fp7/dc/index.cfm?fuseaction=UserSite.FP7CallsPage>

\$: le statut du Canada pour l'ensemble de ces priorités est normalement celui de partenaire autofinancé. Cependant, dans le cas où la présence du Canada est essentielle, alors, il peut aspirer à une subvention de l'UE.

Institution émettrice du programme-cadre : DG Recherche

Institution responsable au Canada : **Centre de recherche sur les communications Canada, Industrie Canada.**

*Les fiches détaillées des programmes du 7^e PCRD sont à jour en date **de septembre 2013.**

COOPÉRATION	<p>24.  Santé http://cordis.europa.eu/fp7/health/home_en.html</p>
	<p>25.  Alimentation, agriculture et pêche, et biotechnologie http://cordis.europa.eu/fp7/kbbe/home_en.html</p>
	<p>26.  Technologies de l'information et de la communication http://cordis.europa.eu/fp7/ict/</p>
	<p>27.  Nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production http://cordis.europa.eu/fp7/cooperation/nanotechnology_en.html</p>
	<p>28.  Énergie http://cordis.europa.eu/fp7/energy/home_en.html</p>
	<p>29.  Environnement (y compris les changements climatiques) http://cordis.europa.eu/fp7/environment/home_en.html</p>
	<p>30.  Transport (y compris l'aéronautique) http://cordis.europa.eu/fp7/cooperation/transport_en.html</p>
	<p>31.  Sciences socioéconomiques et humaines http://cordis.europa.eu/fp7/ssh/home_en.html</p>
	<p>32.  Espace http://cordis.europa.eu/fp7/cooperation/space_en.html</p>
	<p>33.  Sécurité http://cordis.europa.eu/fp7/cooperation/security_en.html</p>

IDÉES	<p>34.  Idées http://cordis.europa.eu/fp7/ideas/home_fr.html</p>
PERSONNES	<p>35.  Personnes http://cordis.europa.eu/fp7/people/home_fr.html</p>
CAPACITÉS	<p>36.  Infrastructures de recherche http://cordis.europa.eu/fp7/capacities/research-infrastructures_en.html</p>
	<p>37.  Recherche en faveur des PME http://cordis.europa.eu/fp7/capacities/research-sme_en.html</p>
	<p>38.  Régions de la connaissance http://cordis.europa.eu/fp7/capacities/regions-knowledge_en.html</p>
	<p>39.  Potentiel de recherche des régions de convergence http://cordis.europa.eu/fp7/capacities/convergence-regions_en.html</p>
	<p>40.  La science dans la société http://cordis.europa.eu/fp7/capacities/science-society_en.html</p>
	<p>41.  Soutien au développement cohérent des politiques de recherche http://cordis.europa.eu/fp7/capacities/research-policies_en.html</p>
	<p>42.  Coopération internationale http://cordis.europa.eu/fp7/capacities/international-cooperation_en.html</p>
EURATOM	<p>43.  La recherche sur l'énergie de fusion http://cordis.europa.eu/fp7/euratom/fusion_en.html</p>
	<p>44.  Fission nucléaire et radioprotection http://cordis.europa.eu/fp7/euratom/fission_en.html</p>

V. FICHES DÉTAILLÉES

Éducation et formation professionnelle

1		Programme de coopération Canada-UE
SUBVENTION, chef de projet		
Budget par projet de 3 ans	450 000 €	
Durée	Annuelle	
Régions/ pays concernés	Canada - UE	
En quoi consiste ce fonds ?		
Résumé	<p>✓ Ce programme de coopération de la DG Relations extérieures à un mode de fonctionnement qui lui est propre. Il émet deux types d'appels à propositions :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1- « centres d'excellence » 2- « diplomatie publique » <p>Chaque type d'appel possède ses objectifs spécifiques propres qui varient d'un appel à proposition à l'autre.</p> <p>✓ Ce programme vise principalement à mettre en œuvre les relations entre le Canada et l'UE selon l'Agenda de Partenariat décidé en 2004 : activités promouvant la connaissance et la perception de l'Union européenne par la population canadienne et/ ou une réflexion et un débat consacrés aux relations entre l'UE et le Canada.</p> <p>✓ À partir de 2007, seuls les appels à propositions «diplomatie ouverte» devraient être publiés et cela, tous les deux ans.</p>	
Critères d'éligibilité		
Organismes éligibles	<p>✓ Pour les appels à propositions « centres d'excellence » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - institutions d'enseignement supérieur <p>✓ Pour les appels à propositions « diplomatie publique » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cellules de réflexion et autres organisations non gouvernementales axées sur les politiques; - autres types d'ONG et d'organisations de la société civile; - établissements d'enseignement; - associations commerciales non lucratives; - syndicats et organisations syndicales. 	
Public cible	<p>Pour les 2 types d'appels à propositions :</p> <p>Un ou plusieurs des groupes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le milieu universitaire - les médias - la société civile 	

	<ul style="list-style-type: none"> - les organisations non gouvernementales - les milieux d'affaires - les responsables et les décideurs gouvernementaux
Nombres de partenaires minima	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pas de minimum. ✓ Les demandeurs peuvent agir individuellement ou en consortium.
Actions financées	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pour l'appel à proposition « centres d'excellence » : Se reporter au texte de l'appel 2006. ✓ Pour l'appel à proposition « diplomatie publique » : <ul style="list-style-type: none"> - conférences, séminaires et ateliers - publications - projets de recherche - programmes de formation - réunions d'information, tournées de conférences et visites d'études pour décideurs et organes d'information, tels que parlementaires et personnels fédéraux ou provinciaux, fonctionnaires, milieux d'affaires, organisations de la société civile, ONG représentatives et journalistes - autres activités susceptibles de faciliter la compréhension de l'UE et des relations qui lient l'UE au Canada et d'engendrer un dialogue transatlantique entre décideurs et analystes.

Votre projet correspond-il aux priorités de ce financement ?

Informations valables pour les deux types d'appels à propositions :

- les propositions émanant d'organisations établies au Canada et dans l'Union Européenne sont encouragées;
- les activités peuvent se dérouler au Canada et dans l'Union Européenne ;
- l'inclusion de partenaires des nouveaux États Membres est particulièrement encouragée.

1- Pour l'appel à proposition « centre d'excellence » 2009

a- Objectifs

1. Développer des centres universitaires d'excellence en études européennes au Canada en vue d'élargir et d'approfondir la base des études consacrées à l'Union européenne et de renforcer la sensibilisation aux politiques de l'UE.
2. Développer les activités de sensibilisation à l'UE auprès du grand public canadien, afin d'accroître la visibilité de l'UE, de ses politiques et de ses institutions.
3. Contribuer à l'extension et au renforcement des échanges entre les peuples et des relations et des échanges universitaires entre l'Union européenne et le Canada.
4. Créer un réseau efficace de Centres d'excellence UE.

b- Projets financés

Voir l'appel à proposition 2009 : http://ec.europa.eu/external_relations/canada/grants/2009/index_fr.htm

2- Pour les appels à propositions « diplomatie publique »

a - Objectifs :

1. Sensibilisation des Canadiens aux questions touchant l'UE.

2. Promotion d'un débat sur les relations entre l'UE et le Canada.

Ce sont des objectifs de l'agenda de partenariat Canada-UE 2009 :

http://ec.europa.eu/external_relations/canada/docs/partnership_agenda_en.pdf

Voir l'appel à proposition 2009 :

http://ec.europa.eu/external_relations/canada/grants/2009/publicdiplomacy/index_fr.htm

b - Projets financés :

(voir aussi la section des «actions financées» ci-dessus pour les 2 objectifs.)

Objectif 1 :

Les activités devront concerner le public canadien en général ou des groupes ciblés.

Les activités doivent porter :

- sur les transformations en cours au sein de l'UE et de son rôle en tant qu'acteur international dans le domaine économique, politique et de sécurité ;
- ou, sur la promotion d'une meilleure compréhension des politiques et des perspectives de l'UE dans des domaines spécifiques.

Objectif 2 :

Les activités devraient viser à inciter les décideurs, les analystes en matière de recherche, les médias et d'autres groupes de l'UE et du Canada à envisager les moyens de développer la coopération UE-Canada et à formuler des suggestions destinées à faire progresser les relations, notamment axées sur les questions abordées dans le programme de partenariat UE-Canada et le futur Accord de Renforcement du Commerce et des Investissements (ARCI).

La discussion consacrée à l'avenir des relations bilatérales devrait prendre en considération les modifications institutionnelles de l'UE et son élargissement, ainsi que les relations bilatérales respectives avec les États-Unis.

- Les modalités de mise en œuvre ainsi que tous les détails du montage de projet sont consultables dans l'appel à proposition correspondant.

Comment obtenir ce financement ?

Quand déposer votre candidature ?	Généralement vers les mois de juin-juillet pour les deux types d'appels.
Quelles démarches pour l'appel à proposition 2009?	<p>→A partir de 2007, les appels concernant ce domaine seront publiés <u>tous les deux ans</u>. L'appel à proposition 2009 concernant : <u>les Centres d'excellence sur l'UE au Canada:</u> http://ec.europa.eu/external_relations/canada/grants/2009/index_fr.htm <u>la diplomatie publique :</u> http://ec.europa.eu/external_relations/canada/grants/2009/publicdiplomacy/index_fr.htm</p> <p>✓ Si vous préférez effectuer une veille, il est préférable de consulter la page des subventions de la DG Relations extérieures plutôt que celle consacrée au Canada, mise à jour plus tardivement : http://ec.europa.eu/external_relations/grants/index_en.htm</p>

Combien espérer obtenir ?	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pour les appels à propositions « centres d'excellence » : 75% des frais éligibles pour une allocation maximale de 300 000 € (projets de 3 ans) ✓ Pour les appels à propositions « diplomatie publique » : 50 % des frais éligibles pour une allocation maximale de 100 000 € (projets de 1 an)
Auprès de qui recueillir de l'information ?	
Institution	Commission européenne DG Relations extérieures
Contact	Mme Yasmina SIOUD Commission européenne DG RELEX C1, CHAR 14/009 (Réf. Appel CEUE 2009 ou Diplomatie Publique 2009) Tél.: 011 (32.2) 22 92 13 93 Télécopie: 0 11 (32.2) 299.02.08 yasmina.sioud@ec.europa.eu
Site de la coopération	http://eeas.europa.eu/canada/index_fr.htm

2		Coopération Canada-UE dans l'enseignement supérieur et la formation professionnelle
SUBVENTION, chef de projet		
Budget pour la durée totale du programme	Le budget disponible pour le cofinancement des projets est estimé à 1,9 Mio\$CAN au minimum pour l'année 2011 pour laquelle il est prévu de financer environ cinq projets de Partenariats pour des échanges transatlantiques (PET) et deux projets de Partenariats pour des diplômés transatlantiques (PDT).	
Durée	2006-2013	
Régions / pays concernés	Canada – UE	
En quoi consiste ce fonds ?		
Résumé	<p>Stimulation d'une importante coopération transatlantique structurée et durable dans les domaines de l'enseignement supérieur, de l'enseignement professionnel et de la formation.</p> <p>✓ Les Européens impliqués dans le projet sont financés par la Commission européenne. Les Canadiens par le RHDCC.</p>	
Critères d'éligibilité		
Organismes éligibles	Institutions universitaires et de formation professionnelle	
Public cible	Les étudiants	
Nombres de partenaires minima	6 (3 organismes <u>minimum</u> d'éducation supérieure ou de formation professionnelle dans 3 pays différents de l'UE et 3 dans 2 provinces canadiennes.) Les partenaires supplémentaires doivent appartenir à des groupes différents que ceux mentionnées ci-dessus. (voir appel à proposition)	
Actions financées	<ul style="list-style-type: none"> - création et multiplication de programme de cours originaux; - mobilité étudiante et développement de son cadre organisationnel; - stage en entreprise pour les étudiants. 	
Votre projet correspond-il aux priorités de ce fonds ?		
1 - Objectifs :		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Promouvoir une entente plus étroite entre les peuples de l'Union européenne et du Canada, y compris une connaissance plus large de leurs langues, de leurs cultures et de leurs institutions; 2. Améliorer la qualité du développement des ressources humaines, tant dans l'Union européenne qu'au Canada, y compris l'acquisition des compétences nécessaires pour relever les défis d'une économie globale fondée sur les connaissances; 3. Encourager, dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la formation, un ensemble d'activités de coopération novatrices et viables, centrées sur l'étudiant et ayant un effet durable, entre les différentes régions de l'Union européenne et au Canada; 4. Améliorer la qualité de la mobilité transatlantique des étudiants en favorisant la transparence, la reconnaissance mutuelle des titres et de la durée des études et, le cas échéant, la transférabilité des crédits académiques; 		

5. Encourager l'échange de compétences en apprentissage électronique, en enseignement ouvert et en enseignement à distance et leur utilisation efficace par les consortiums de projets afin d'accroître les retombées du programme;
 6. Constituer ou renforcer des partenariats parmi les institutions d'enseignement supérieur et établissements de formation, les associations professionnelles, les autorités publiques, le secteur privé et les autres associations, selon ce qui est approprié, tant dans l'Union européenne qu'au Canada;
 7. Renforcer une dimension européenne et une dimension canadienne à valeur ajoutée à la coopération transatlantique dans l'enseignement supérieur et la formation;
 8. Compléter les programmes bilatéraux entre les États membres de l'Union européenne et le Canada ainsi que d'autres programmes et d'autres initiatives de l'Union européenne et du Canada.
- ✓ Il existe généralement en plus, une priorité thématique qui diffère dans chaque appel.

2 - Particularités des projets financés:

Ils doivent être novateurs, multilatéraux, axés sur les étudiants et avoir le potentiel de stimuler une coopération transatlantique structurelle, substantielle et durable dans l'enseignement supérieur et dans la formation.

Les projets sont financés sur une période de 3 ans et doivent se poursuivre au-delà de la subvention européenne.

- ✓ Les étudiants ne peuvent présenter leurs candidatures directement auprès de l'UE pour ce programme. Afin de pouvoir participer au programme, ils doivent se renseigner auprès du département des relations internationales de leur université pour savoir si elle fait partie de cet accord. Le cas échéant, l'étudiant doit alors suivre les indications de ce département.
 - ✓ Ce programme ne s'adresse pas aux doctorants et post doctorants. Ils peuvent se référer aux sites suivants pour des bourses: www.destineducation.ca, www.studyincanada.com, <http://www.dfait-maeci.gc.ca/canada-europa/youth/menu-fr.asp>.
 - ✓ Les organismes de formation professionnelle sont les bienvenus car la Commission reçoit peu de projets de ce type d'organisation. Cependant, ils ne seront pas privilégiés car il n'existe pas de quotas entre ces organismes et les universités.
 - ✓ Les projets favorisant davantage les consortiums ou les relations intraeuropéennes ou intracanadiennes seront refusés. Il existe en effet d'autres programmes pour mettre en œuvre ces objectifs : les projets doivent être résolument axés sur et pour les étudiants car seules des bourses à la mobilité des étudiants seront financées.
- Pour de plus amples détails, consulter l'appel à proposition correspondant.

Comment obtenir ce financement ?

Quand déposer votre candidature ?	<p>Voir l'appel de propositions 2011 :</p> <p>http://eacea.ec.europa.eu/bilateral_cooperation/eu_canada/funding/call_2011_en.php http://www.rhdcc.gc.ca/fra/apprentissage/echanges/mail/2011/canada_europeenne/resume.shtml</p>
Quelles démarches ?	<p>Les organismes canadiens doivent déposer leur dossier de candidature auprès du Ministère canadien des ressources humaines et du développement des compétences (RHDCC). (voir coordonnées ci-dessous)</p>

Combien espérer obtenir ?	Un maximum de 75 % des frais éligibles soit une aide maximale de 138 000 EUR.
Auprès de qui recueillir de l'information ?	
Institution 1	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture»
Contact	Unité P4 Avenue du Bourget 1 - BOUR 00/37 B-1140 Bruxelles Tel: (+32 2) 295.96.92 Fax: (+32 2) 292.13.28 eacea-eu-canada@ec.europa.eu
Institution 2	Ministère des Ressources Humaines et du Développement des Compétences (RHDC)
Contact	Programme de coopération en matière de l'enseignement supérieure Mobilité académique internationale, Direction générale de l'apprentissage, RHDC 200, rue Montcalm, Tour 2, rez de chaussée Gatineau (Québec) K1A OJ9 Téléphone : 819-997-2720 Télécopie : 819-994-3935 iam-mai@hrsdcc-rhdsc.gc.ca
Site du programme	http://ec.europa.eu/education/eu-canada/doc1563_fr.htm
Site du RHDC	http://www.rhdcc.gc.ca/fra/apprentissage/echanges/programme_mai/canada_european.shtml

3		Action Jean Monnet et soutien aux centres d'études et de recherche
SUBVENTION, chef de projet		
Budget pour la durée totale du programme	77 millions d'euros	
Durée	2007-2013	
Régions / pays concernés	Monde entier	
En quoi consiste ce fonds ?		
Résumé	Soutien aux dépenses des initiatives académiques concernant <i>l'intégration européenne</i> * dans les universités du monde entier. ✓ Domaine particulièrement concerné : sciences sociales (voir ci-dessous).	
Critères d'éligibilité		
Organismes éligibles	<ul style="list-style-type: none"> - universités - chaires Jean Monnet - chaires Jean Monnet <i>ad personam</i> - centre d'excellence Jean Monnet - ECSA-C 	
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> - société civile - étudiants - chercheurs pré ou post doctoral - professeurs enseignant sur l'un des thèmes prioritaires de l'action - Chaires Jean Monnet (classiques et <i>ad personam</i>) - Centre d'excellence Jean Monnet - ECSA-C 	
Actions financées	<ul style="list-style-type: none"> - enseignement - réflexion, débat - recherche appliquée - mobilité aux jeunes chercheurs - soutien aux réseaux universitaires ECSA** - soutien au partenariat local et régional entre les universités et la société civile 	
Disciplines concernées	<ul style="list-style-type: none"> - le droit communautaire - l'économie européenne - la science politique européenne - l'histoire de la construction européenne 	
Votre projet correspond-il aux priorités de ce fonds ?		
1 - Objectifs:		
<p>La valorisation de la connaissance du processus d'intégration européenne*, dans et par les universités du monde entier, en donnant une meilleure visibilité aux ressources scientifiques, aux activités académiques et aux développements de l'UE dans ce domaine et en formant les spécialistes de demain sur les affaires européennes.</p>		
<p>* L'«intégration européenne» est l'étude de la construction de l'Europe communautaire (à partir du 9 mai 1950) qui a mené à l'Union européenne, de ses développements institutionnels, juridiques, politiques, économiques et sociaux.</p>		
<p> Ne sont pas considérés comme études sur l'intégration européenne:</p>		

- les enseignements développant une approche comparative entre plusieurs États membres
- les enseignements développant une approche nationale d'un et/ ou de plusieurs États membres.

2 - Activités financées:

A/ Activités sous l'action Jean-Monnet

Action Jean Monnet : Récapitulatif du type d'action financé en fonction du volet.			
VOLETS :	ENSEIGNEMENTS	GROUPES DE RECHERCHES TRANSNATIONAUX	RÉSEAUX UNIVERSITAIRES
Aide destinée à la création de :	<ul style="list-style-type: none"> - Centres d'excellence Jean-Monnet (CEJM) - Chaires Jean-Monnet (CJM) - CJM <i>ad personam</i> - Modules européens 	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariats / consortia entre CJM / ECSA** / CEJM 	<ul style="list-style-type: none"> - Réseaux entre CJM-ECSA

** **ECSA** (European Community Studies Association). Ces associations universitaires nationales de professeurs et de chercheurs spécialisés en intégration européenne sont créées par l'action Jean Monnet et font partie intégrante des organismes cibles des appels à propositions de l'action.

1. Soutien à des activités d'enseignement dans les universités

([http:// europa.eu.int/ comm/ education/ programmes/ ajm/ supportteaching/ index_en.html](http://europa.eu.int/comm/education/programmes/ajm/supportteaching/index_en.html))

par la création de :

↳ Centres d'excellence Jean Monnet

[http:// europa.eu.int/ comm/ education/ programmes/ ajm/ supportteaching/ ajm_excel_en.html](http://europa.eu.int/comm/education/programmes/ajm/supportteaching/ajm_excel_en.html)

Ce sont des structures multidisciplinaires spécialisées sur l'intégration européenne et qui en rassemblent les ressources scientifiques, humaines et documentaires, dont elles doivent assurer la visibilité et la synergie. Elles peuvent réunir plusieurs universités et inclure des experts non académiques des affaires européennes. Les activités de ces centres doivent être orientées de façon à intéresser un public non académique: la société civile. Une chaire Jean Monnet doit être désignée pour assumer le contenu académique du centre. Plusieurs chaires Jean Monnet peuvent être associées particulièrement si leurs disciplines sont différentes parmi celles visées par le programme.

Le co-financement couvre les coûts d'enseignement et d'organisation des cours. Il est d'un maximum de 75% du coût total du projet et accorde 30 000 € maximum pour une période totale de 3 ans.

↳ Chaires Jean Monnet

[http:// europa.eu.int/ comm/ education/ programmes/ ajm/ supportteaching/ ajm_chairs_en.html](http://europa.eu.int/comm/education/programmes/ajm/supportteaching/ajm_chairs_en.html)

Elles correspondent à un poste d'enseignement à temps complet (100% du temps d'enseignement du professeur) sur l'intégration européenne. La subvention européenne est en cofinancement avec l'université correspondante. Elle couvre les coûts d'enseignement sur l'intégration européenne ainsi que certaines dépenses directement liées aux activités académiques de la Chaire.

Le co-financement maximum est de 75% du coût total du projet et accorde 18 000 € maximum pour une période totale de 3 ans.

↳ Chaire Jean Monnet *ad personam*

[http:// europa.eu.int/ comm/ education/ programmes/ ajm/ supportteaching/ ajm_chairs_pers_en.html](http://europa.eu.int/comm/education/programmes/ajm/supportteaching/ajm_chairs_pers_en.html)

Elles correspondent aux mêmes spécificités que celles d'une chaire Jean Monnet en plus d'avoir à sa tête un professeur ayant démontré un engagement européen internationalement reconnu par le monde académique. Ce type de chaire est lié au professeur qui détient ce titre. La subvention couvre à la fois le coût des activités académiques et de recherche du titulaire.

Le co-financement maximum est de 75% du coût total du projet et accorde 15 000 € maximum pour une période totale de 3 ans.

↳ Modules Jean Monnet

[http:// europa.eu.int/ comm/ education/ programmes/ ajm/ supportteaching/ ajm_mod_en.html](http://europa.eu.int/comm/education/programmes/ajm/supportteaching/ajm_mod_en.html)

Ce sont des programmes de cours dont la durée est limitée (minimum de 30h réparties sur au moins un trimestre). Les thèmes doivent correspondre aux disciplines en sciences sociales ciblées par le programme (cf. plus haut). Une priorité d'enseignement est spécifiée dans chaque appel à proposition.

Pour 2006, les modules destinés aux étudiants dans tous les domaines d'étude sont éligibles mais une priorité est accordée aux modules destinés aux étudiants dont le programme de cours n'inclut généralement pas ce type de module (sciences, ingénierie, médecine, éducation, philosophie, arts et langues).

Les activités d'enseignement existant déjà ne seront pas exclues mais la priorité sera donnée aux nouvelles mises en place à partir de l'année académique 2006-2007.

Les Modules sont organisés par des enseignants spécialisés en matières européennes. Ils peuvent avoir une approche pluridisciplinaire et donc faire appel à plusieurs enseignants.

Le co-financement couvre les coûts d'enseignement et d'organisation du module. Il est d'un maximum de 75% du coût total du projet et finance 12 000 € maximum pour une période totale de 3 ans.

⚠ Les cours intensifs et les cours d'été ne sont pas éligibles.

2. Soutien à la mise en place de groupes de recherche transnationaux Jean Monnet

[http:// europa.eu.int/ comm/ education/ programmes/ ajm/ supportresearch/ teach_resch_en.ht](http://europa.eu.int/comm/education/programmes/ajm/supportresearch/teach_resch_en.ht)

Ils doivent impliquer un consortium (partenariat) d'au moins 3 ECSA nationales, centres d'excellence Jean Monnet, chaires Jean Monnet d'au moins 3 pays différents. Seules les propositions portées par ces groupes seront considérées. Les groupes de recherche devront mener des projets communs de recherche, de séminaire, de débats, éditer une publication académique majeure et utiliser les multimédias pour diffuser l'information.

Le co-financement est de 75 % maximum du coût total du projet qui sera financé 120,000 € maximum pour une période totale de 2 ans.

3. Soutien pour les associations nationales ECSA et les réseaux d'enseignants nationaux, spécialisés dans l'intégration européenne

[http:// europa.eu.int/ comm/ education/ programmes/ ajm/ supportinstitut/ support_institutions_en.html](http://europa.eu.int/comm/education/programmes/ajm/supportinstitut/support_institutions_en.html)

Contrairement au Volet 2, le Volet 3 agit au niveau national. Il a pour objectif de rassembler les professeurs Jean Monnet, les autres professeurs et chercheurs spécialistes de l'intégration européenne et de promouvoir des initiatives pertinentes de création d'enseignements sur l'intégration européenne selon les priorités thématiques de l'action Jean Monnet (voir appel à proposition).

Les activités privilégiées sont:

- l'organisation des réunions annuelles Jean Monnet- ECSA

- l'organisation d'activités de communication et de promotion des activités des ECSA (création d'un site Internet, la publication d'un bulletin d'information Jean Monnet-ECSA dans la langue du pays concerné)

Le co-financement couvre 75 % maximum du coût total du projet et accorde 12 000 € maximum pour une période totale de 3 ans.

⌞ Les activités au niveau international ne sont pas éligibles.

B/ Activités sous le soutien aux centres d'études et de recherche :

1. Bourses pour chercheurs

[http:// europa.eu.int/ comm/ education/ programmes/ ajm/ grants :/ grants_young_en.html](http://europa.eu.int/comm/education/programmes/ajm/grants:/grants_young_en.html)

Les chercheurs doivent être en possession d'un diplôme menant au doctorat ou au post-doctorat. Les bourses couvrent une période d'étude maximale de 6 mois dans une université étrangère. La demande du chercheur doit être déposée auprès de l'autorité universitaire canadienne compétente. La bourse de l'UE est un cofinancement : elle ne peut excéder 50 % du total des coûts prévus. Elle est un forfait de 1000 € mensuel. Une aide supplémentaire jusqu'à 1000 € peut également être obtenue pour aider à couvrir les frais de transports entre le pays d'origine et le pays d'accueil. 1000 € complémentaires peuvent également être octroyés à l'université d'accueil. Pour les candidatures soumises par les associations et réseaux uni-

versitaires d'enseignants une aide supplémentaire pourra être accordée pour couvrir les frais de sélection sur base de frais réels avec une limite de 2 000 €. La perception de ces subventions est compatible avec d'autres allocations nationales pour chercheurs (à l'exception d'une autre bourse de l'Union européenne pour la recherche à l'étranger).

2. Activités de réflexion organisées par les universités et les centres de recherche

[http:// europa.eu.int/ comm/ education/ programmes/ ajm/ supportresearch/ teach_resch_en.html](http://europa.eu.int/comm/education/programmes/ajm/supportresearch/teach_resch_en.html)

Les colloques, séminaires et tables rondes doivent être en rapport avec les travaux des chercheurs. Des cours d'été peuvent également être organisés à condition qu'ils correspondent avec la date de séjour du chercheur dans le pays hôte.

La préférence est donnée aux projets organisés à l'échelle internationale.

L'aide de L'UE inclut les frais de voyages et de subsistance des participants et peut prendre en compte la publication des actes des activités organisées.

Le co-financement couvre 50 % maximum du coût total du projet, financé à 50 000 € maximum pour une période totale de 1 an.

- ✓ Chacune de ces activités peuvent étre reconduites au terme de la subvention, selon des règles précises (cf. appel à proposition).
- ▶ Davantage de détails notamment sur les critères d'éligibilité pour chaque volet se trouvent dans l'appel à proposition 2006 :
[http:// europa.eu.int/ comm/ education/ programmes/ ajm/ calls/ index_fr.html](http://europa.eu.int/comm/education/programmes/ajm/calls/index_fr.html)

✓ A TITRE D'INFORMATION SEULEMENT, car il n'existe aucun appel à proposition pour cette activité :

Conférences Jean Monnet à Bruxelles

[http:// europa.eu.int/ comm/ education/ programmes/ ajm/ organisation/ overview_en.html](http://europa.eu.int/comm/education/programmes/ajm/organisation/overview_en.html)

Elles sont organisées par la Commission européenne à Bruxelles sur des politiques prioritaires d'actualité dans le domaine de l'intégration européenne. Son organisation est en principe annuelle. Les professeurs Jean Monnet ou indépendants spécialistes de l'intégration européenne dans les pays tiers sont également invités à cette conférence. Deux nuits d'hôtel et les repas sont pris en charge par l'action Jean Monnet. Les frais de transports sont à la charge de l'invité ou de son université.

Pour en savoir davantage: s'adresser aux contacts indiqués plus bas.

Comment obtenir ce financement ?

Quand déposer votre candidature ?	Le dernier appel de proposition en cours peut être consulté à l'adresse : http://ec.europa.eu/education/llp/doc848_fr.htm
Quelles démarches ?	Le processus de sélection est effectué par l'agence exécutive Éducation, audiovisuel et culture dont les coordonnées des responsables pour le programme sont indiquées ci-dessous.
Combien espérer obtenir ?	Un maximum de 75 % des frais éligibles (varie selon l'action)

Auprès de qui recueillir de l'information ?

Institution	Agence exécutive Éducation, audiovisuel et culture http:// europa.eu.int/ comm/ dgs/ education_culture/ eacea/ index_en.htm
--------------------	---

Contact	<p>Pour l'action Jean Monnet :</p> <p>M. Luciano di Fonzo Tél. : 011 (32) 22 98 17 79 luciano.DI-FONZO@ec.europa.eu</p> <p>Pour le soutien aux centres d'études et de recherche :</p> <p>Mme Ilona Pokorna Tél. : 011 (32) 22 95 83 94 ilona.pokorna@ec.europa.eu</p> <p>Commission européenne DG Éducation et Culture EACEA - Agence exécutive Éducation, Audiovisuel et Culture Rue Colonel Bourg, 135-139 BOUR BE-1049 Bruxelles</p>
Site des actions	http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/doc88_fr.htm
Pérennité du programme	
Le programme 2007-2013	Ce programme a été renouvelé dans le cadre du nouveau programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie (2007-2013).
Coordonnées +	
<p>— ECSA-Canada: http:// web.uvic.ca/ ecsac/</p> <p>— Bureau d'assistance technique Jean Monnet : http:// www.icp-ajm.org/ AJMFR/ home_fr.html</p>	

4		Erasmus Mundus
SUBVENTION, partenaire		
Budget pour la durée totale du programme	950 millions d'euros dont 454 000 000 euros au titre des actions 1 et 3.	
Durée	2009 – 2013	
Régions / pays concernés	Monde entier	
En quoi consiste ce financement ?		
Résumé	Subventions à la coopération et à la mobilité des étudiants européens et du monde entier pour améliorer la qualité de l'enseignement supérieur européen et promouvoir la compréhension interculturelle.	
Critères d'éligibilité		
Organismes éligibles	<ul style="list-style-type: none"> - centres de recherches ou de formation - fédérations, syndicats - administrations - États - universités - associations - étudiants 	
Public cible	<p>Action 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - établissements d'enseignement supérieur canadiens (tels que des centres de recherche) - étudiants en master et doctorants - universitaires <p>Action 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - établissements d'enseignement supérieur canadiens (tels que des centres de recherche) <p>Action 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organismes publics ou privés agissant dans le domaine de l'enseignement supérieur 	
Actions financées	<ul style="list-style-type: none"> - coopération internationale - création de réseau - actions de mobilité - enseignement - formation - recherche appliquée - création d'outils échange de savoir faire. 	

Votre projet correspond-il aux priorités de ce fonds ?

1 - Objectifs:

- a. promouvoir une offre de haute qualité présentant une valeur ajoutée proprement européenne et exerçant un attrait à la fois dans l'Union européenne et au-delà de ses frontières
- b. donner l'envie et la possibilité d'acquérir des qualifications et/ ou une expérience dans l'Union européenne à des diplômés et à des universitaires très qualifiés issus du monde entier
- c. instaurer une coopération plus structurée entre des établissements d'enseignement de l'Union européenne et de pays tiers ainsi qu'une plus grande mobilité «sortante» dans le cadre de programmes d'études européens
- d. rendre plus accessible l'enseignement supérieur et en améliorer l'image de marque et la visibilité dans l'Union européenne

2 - Projets financés à travers 3 actions :

Action 1 - Programmes communs Erasmus Mundus (mastères et doctorats)

Sélectionnés pour 5 ans, les [masters](#) et et [doctorats](#) retenus au titre du programme Erasmus Mundus peuvent associer des établissements d'enseignement supérieur de pays tiers, tel que le Canada.

La Communauté peut accorder des [bourses](#) :

– à des [étudiants diplômés](#) de pays tiers afin qu'ils suivent des mastères et des doctorats Erasmus Mundus; les bourses sont des [bourses d'études à temps plein](#), de catégorie A ou B, qui couvrent une période de 3 mois à 3 ans.

Note : les bourses de catégorie A ne sont pas accordées aux étudiants de pays tiers qui ont exercé leurs activités principales (études, emploi, etc.) pendant plus de douze mois au total au cours des cinq dernières années dans un pays européen. Dans ce cas, les étudiants ne peuvent prétendre qu'aux bourses de catégorie B.

– à des [universitaires très qualifiés](#) de pays tiers pour qu'ils enseignent et réalisent des missions de recherche et des travaux d'érudition dans les établissements participant aux mastères Erasmus Mundus; ce sont alors des [bourses de courte durée](#) (3 mois).

Les étudiants et les universitaires doivent présenter leur candidature aux consortiums gérant les programmes Erasmus Mundus. Si leur participation est acceptée, les consortiums Erasmus Mundus sollicitent auprès de la Commission le cofinancement des bourses correspondantes.

Action 2 - Partenariats Erasmus Mundus :

La Commission sélectionnera des partenariats de très haute qualité académique qui associent au moins cinq établissements d'enseignement supérieur de trois pays européens au minimum et plusieurs établissements d'enseignement supérieur de certains pays tiers ne participant pas au programme d'éducation et de formation tout au long de la vie qui seront définis dans les appels à propositions annuels.

Les partenariats Erasmus Mundus doivent, entre autre,

- organiser des échanges d'étudiants,
- permettre la reconnaissance mutuelle des périodes d'études et de recherche effectuées dans les établissements partenaires,
- faciliter l'accès et l'accueil des étudiants, des universitaires et du personnel de l'enseignement supérieur européens et de pays tiers (services d'information, logement, aide en matière de visas, etc.),
- mettre en oeuvre d'autres activités de partenariat telles que les doubles diplômes, l'élaboration de programmes communs, le transfert de bonnes pratiques,
- etc.

Pour information : [liste des projets retenus au titre de l'Action 2](#) (en anglais) pour améliorer l'attractivité de l'enseignement supérieur européen.

Action 3 – Promotion de l'enseignement supérieur européen :

Les financements visent des projets européens de coopération qui ont pour objectif d'améliorer l'attrait, l'image de marque, la visibilité et l'accessibilité de l'enseignement supérieur européen.

Pour information : [liste des projets retenus au titre de l'Action 3](#) (en anglais) pour améliorer l'attractivité de l'enseignement supérieur européen.

Comment obtenir ce financement ?	
Quand déposer votre candidature ?	<p>Consulter les appels à propositions : http://ec.europa.eu/education/external-relation-programmes/mundus_fr.htm</p>
Auprès de qui recueillir de l'information ?	
Institution	<p>Commission européenne DG Éducation et culture</p>
Contact	<p>Agence exécutive "Education, audiovisuel et culture" (EACEA) Programme Erasmus Mundus (2009–2013) Avenue du Bourget 1 (BOUR 02/31) B – 1140 Bruxelles Belgique Fax: +32-2-292.13.28 EACEA-Erasmus-Mundus@ec.europa.eu</p>
Site Erasmus Mundus	<p>http://ec.europa.eu/education/external-relation-programmes/mundus_fr.htm</p>
Base légale	<p>http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:341:0040:0045:fr:PDF</p>

5	STAGE au sein de la Commission européenne
Rémunération mensuelle	Bourse fixée à 1000€ par mois de stage pour les sessions de 2013. 💡 Dispositions spéciales pour les stagiaires ayant un handicap.
Durée	5 mois par stage. Les stages débutent le 1 ^{er} mars et le 1 ^{er} octobre de chaque année.
Critères d'admissibilité	
Nationalité	Priorité aux ressortissants de l'UE et des pays candidats. Un nombre limité de ressortissants de pays tiers est également accepté selon les ressources disponibles.
Diplômes	Avoir terminé son premier cycle d'études universitaires.
Exigence linguistique	Connaissance approfondie d'au moins une langue de travail de la Commission : français, anglais ou allemand. ⚠ Dispositions particulières pour des stages à la DG traduction : http://ec.europa.eu/stages/about/who_en.htm
Objectifs :	
<ul style="list-style-type: none"> — Fournir à de jeunes diplômés une expérience équivalant à celle confiée aux jeunes fonctionnaires de rang supérieur de la Commission européenne. — Leur offrir la possibilité de travailler dans un environnement multiculturel, multilingue et multiethnique contribuant au développement de la compréhension, de la confiance et de la tolérance mutuelles, valeurs de l'Union. — Leur faire comprendre les objectifs des politiques de l'UE, dans le but de promouvoir l'intégration européenne dans l'esprit de la nouvelle gouvernance en les faisant participer activement et en les sensibilisant à une véritable citoyenneté européenne. 	
Critères de refus de candidature	
<ul style="list-style-type: none"> • Les dossiers des candidats ayant déjà bénéficié d'une expérience de plus de 6 semaines dans les milieux suivants ne pourront pas proposer leur candidature: <ul style="list-style-type: none"> - stage quelconque (formel ou non, rémunéré ou non) dans une institution ou un organe européen - emploi quelconque au sein d'une institution ou d'un organe européen*, y compris quiconque occupe ou a occupé un poste d'assistant auprès d'un membre du Parlement, de consultant ou chercheur intra-muros, d'agent temporaire, auxiliaire, contractuel ou intérimaire d'une institution, organe, délégation ou bureau de représentation de l'Union européenne. • Les stagiaires ne doivent avoir, avec des tiers, aucun lien professionnel qui soit incompatible avec leur stage (par exemple, ils ne doivent pas travailler pour des lobbyistes, des attachés juridiques, etc.) <p>Les candidats doivent informer le Bureau des stages de tout changement dans leur situation pouvant intervenir à un stade quelconque de la procédure.</p>	
Procédure de sélection	Pour les candidatures provenant des pays tiers, un comité multiculturel de langues et d'origines différentes est prévu.

Quelles démarches ?			
Documents à consulter	Nouveau site internet : http://ec.europa.eu/stages/index_en.htm (en anglais seulement)		
Date limite dépôt de candidature	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;"><u>Pour un stage en mars:</u> Le 1^{er} septembre précédent</td> <td style="width: 50%; border: none;"><u>Pour un stage en octobre:</u> Le 1^{er} mars précédent</td> </tr> </table>	<u>Pour un stage en mars:</u> Le 1 ^{er} septembre précédent	<u>Pour un stage en octobre:</u> Le 1 ^{er} mars précédent
<u>Pour un stage en mars:</u> Le 1 ^{er} septembre précédent	<u>Pour un stage en octobre:</u> Le 1 ^{er} mars précédent		
Après de qui recueillir de l'information ?			
Institution	Commission européenne Bureau des stages		
Contact	Remplir une demande en ligne pour contacter le service des stages: https://ec.europa.eu/stages/online/contact/contact_en.cfm		
Site du Bureau des stages	http://ec.europa.eu/stages/index_en.htm (en anglais seulement)		
 Et pour des stages en dehors de la Commission ?			
<p>Les pages Internet des institutions de l'UE accueillant des stagiaires se trouvent ici: http://europa.eu/epso/index_fr.htm</p> <p>⤵ Toutes les institutions énumérées ne reçoivent pas de candidatures provenant de pays tiers.</p>			

6	STAGE au sein de la délégation de la Commission européenne au Canada
Rémunération mensuelle	Aucune
Durée	2 à 6 mois de stage Les dates et la durée exactes de chaque stage seront fixées par accord entre la Délégation et chacun des candidats retenus.
Pays concerné	Canada
Quota	1 à 3 stagiaires par an
Critères d'admissibilité	
Nationalité	<ul style="list-style-type: none"> - Citoyens canadiens - Personnes légalement autorisées à séjourner au Canada pendant la durée du stage. <p>✓ La Délégation n'est pas en mesure de fournir une assistance quelconque aux candidats non Canadiens en matière d'immigration, de visa ou de résidence.</p>
Exigences universitaires	Avoir mené à terme un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme de premier cycle, à la date limite de candidature.
Exigence linguistique	<p>Connaissance approfondie du français et de l'anglais.</p> <p>✓ La connaissance d'une ou plusieurs autres langues officielles de l'Union européenne serait un avantage.</p>
Âge	Aucune restriction
Conditions du stage :	
<p>⤵ Les stagiaires sont affectés aux sections économiques ou politiques de la Délégation. Le stage consiste en diverses activités telles qu'effectuer des comptes rendu de réunion et des recherches sur des thèmes spécifiques pour l'ambassadeur ou les chefs de section, contribuer aux rapports pour la presse...</p> <p>⤵ Les stagiaires sont employés à temps complet du lundi au vendredi (environ 37 ½ heures hebdomadaires) pendant la durée du stage.</p> <p>⤵ Les stages ne sont pas rémunérés. La Délégation n'est pas en mesure d'accorder une bourse de stage ni de couvrir aucun des frais - de voyage, de logement et autres - encourus par les stagiaires. Ces derniers doivent en outre disposer d'une couverture d'assurance adéquate contre la maladie et les accidents.</p> <p>✓ Les stagiaires seront invités à signer un engagement à respecter la plus grande discrétion à l'égard des faits et informations parvenant à leur connaissance dans le cadre du stage et à ne pas transmettre à des personnes non autorisées des documents ou informations non encore rendus publics.</p>	
Comment s'effectue la sélection ?	
Critères de sélection	<ul style="list-style-type: none"> - Les qualifications - Le degré de motivation <p>✓ Une certaine priorité sera accordée aux candidats ayant déjà manifesté leur intérêt pour le fonctionnement et les activités de l'Union européenne en suivant un ou plusieurs cours consacrés à l'intégration européenne, dans le cadre de leur cursus universitaire.</p>

Communication avec les candidats	La Délégation accusera réception par écrit de toutes les candidatures dans le mois suivant la date limite de dépôt des candidatures et s'efforcera de les informer, normalement dans les mêmes délais, du résultat de la sélection.
Entretiens	La Délégation peut choisir de conduire des entretiens avec certains des candidats pressentis par téléphone.
Quelles démarches ?	
Composition du dossier	Le dossier de candidature doit contenir : <ul style="list-style-type: none"> - un curriculum vitae complet et à jour - une lettre de motivation détaillée - une lettre de recommandation émanant du dernier établissement d'enseignement supérieur fréquenté.
Date limite dépôt de candidature	<p style="text-align: center;"><u>Pour un stage entre le 1^{er} janvier et le 30 juin de l'année suivante :</u> Le 31 octobre</p> <p style="text-align: center;"><u>Pour un stage entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre de la même année :</u> Le 30 avril</p>
Comment envoyer votre dossier ?	<p>— Par la poste: Délégation de la Commission européenne au Canada 150 Metcalfe Street, Suite 1900 Ottawa, Ontario K2P 1P1</p> <p>ou</p> <p>— Par télécopieur : (613) 238 51 91 (Objet : candidature pour un stage)</p> <p>ou</p> <p>— Par courriel : Delegation-Canada@eeas.europa.eu (Objet : candidature pour un stage).</p>
Après de qui recueillir de l'information ?	
Institution	Délégation de la Commission européenne au Canada
Contact	<p style="text-align: center;">Délégation de la Commission européenne au Canada 150 Metcalfe Street, Suite 1900 Ottawa, Ontario K2P 1P1</p> <p style="text-align: center;">Tél.: (613) 238-6464 Télécopie: (613) 238-5191 Delegation-Canada@eeas.europa.eu</p>
Site d'information	http://www.delcan.ec.europa.eu/fr/press_and_information/announcements/

7	PRIX pour jeunes journalistes
En quoi cela consiste?	<ul style="list-style-type: none"> ⤷ Récompenser les qualités journalistiques d'étudiants par un voyage d'étude à Bruxelles vers les mois de juin/ juillet de chaque année. ⤷ Pendant ce séjour, les lauréats sont accompagnés par un guide chargé de les introduire aux institutions de l'Union européenne. ⤷ Une évaluation du voyage d'étude sera demandée aux lauréats.
Objectif	Faire de ce prix un événement qui contribuera à renforcer les liens transatlantiques entre les peuples de l'UE et du Canada.
Fréquence du concours	1 fois par an.
Durée de la visite	Une semaine
Pays concerné	Canada
Quota	3 lauréats par année
Prise en charge des coûts	Tous les frais sont assumés par le programme à l'exception des dépenses personnelles des lauréats.
Critères d'admissibilité	
Nationalité	Canadienne ou résidents permanents.
Diplômes	Pas de restrictions : il suffit d'être inscrit en tant qu'étudiant(e)s dans une université ou autre institution canadienne de hautes études.
Recommandation linguistique	Avoir une bonne connaissance des 2 langues officielles du Canada.
Quelles démarches ?	
Comment poser sa candidature?	<p>Soumettre une composition journalistique individuelle traitant d'une question d'actualité sur l'Union européenne ainsi que des documents attestant de l'admissibilité du candidat (voir section suivante).</p> <ul style="list-style-type: none"> ⤷ Il peut s'agir d'une composition écrite (jusqu'à 1000 mots) ou audiovisuelle (soit un reportage d'une durée allant jusqu'à 90 secondes soit d'un court métrage d'une durée strictement limitée à 5 minutes). ⤷ Préparer la composition comme si elle devait être publiée dans un journal, un magazine, passée à la télévision ou à la radio. Elle doit être rédigée de façon à intéresser des lecteurs ou des spectateurs canadiens. La composition n'est donc PAS un essai académique : elle vise à récompenser les qualités journalistiques des lauréats. <p>► Pour les conditions d'envoi et les conditions particulières concernant les compositions audiovisuelles, se reporter au site Internet indiqué plus bas.</p>
Documents à fournir	<ul style="list-style-type: none"> ⤷ Curriculum vitae des candidats ⤷ composition (en français ou en anglais) ⤷ une lettre de motivation expliquant en détail les raisons pour lesquelles le participant pose sa candidature et comment il envisage les retombées bénéfiques de sa participation à cette compétition. ⤷ preuve qu'il satisfait aux critères d'éligibilité, (par ex. une lettre de référence ou un

	document administratif de l'université attestant son inscription) — une preuve de citoyenneté canadienne ou de statut de résident permanent. ✓ Tout dossier de candidature incomplet sera ignoré.
Date limite de dépôt des dossiers	Généralement au mois de février
Comment se déroule la sélection des dossiers?	
Réunion du jury	Février ou mars de chaque année
Composition du jury	Il est composé de 5 membres répartis comme suit: - 2 journalistes canadiens ou d'autres professionnels du domaine des médias; - 1 universitaire canadien spécialiste des études sur l'Union européenne; - 2 représentants des missions diplomatiques de l'UE au Canada. ✓ Les décisions du jury sont finales.
Délibération du jury	Tous les candidats sont informés des délibérations.
Remise du prix	Il s'effectue par une cérémonie officielle au Canada en mai de chaque année, à laquelle participent des professionnels du monde des médias, des affaires, du gouvernement et du corps diplomatique.
Auprès de qui recueillir de l'information ?	
Institution	Délégation de la Commission européenne au Canada
Contact	Mme Diodora Bucur Délégation de la Commission européenne au Canada 150 Metcalfe Street, Suite 1900 Ottawa, Ontario K2P 1P1 Tél. (613) 563-6354 Télécopie (613) 238 5191 Diodora.BUCUR@eeas.europa.eu
Site Internet du prix	http://www.uecanpjj.ca/fr/

8	Programme de Visite de l'Union Européenne (PVUE)
En quoi cela consiste?	<p>✓ Ce programme ne s'adresse pas aux étudiants, ni aux gens d'affaires.</p> <p>💡 Pour une initiative à destination des étudiants désireux de mieux connaître une institution européenne, se reporter à la fin de la fiche.</p> <p>— Géré conjointement par le Parlement européen et la Commission européenne, le PVUE offre à de jeunes décideurs canadiens la possibilité de se rendre en UE pour se familiariser avec les objectifs, les politiques et les citoyens de l'UE.</p> <p>— La visite est adaptée aux besoins de chaque participant selon un programme qui leur sera remis lors de leur arrivée à Bruxelles.</p>
Objectif	Permettre à des professionnels de nombreux pays tiers et à leurs homologues de l'UE de mieux se comprendre
Fréquence	1 fois par an
Durée du voyage d'étude	5 jours ouvrables à choisir selon des dates proposées entre janvier-juillet et septembre-décembre (8 jours pour les candidats choisis pour participer à une session du Parlement européen à Strasbourg.)
Pays concernés	Environ 80 pays en dehors de l'UE dont le Canada
Quota	4 candidats canadiens sont sélectionnés par année
Prise en charge des coûts	Les coûts du transport aller-retour sont couverts par le PVUE. De plus, chaque participant reçoit une indemnité journalière de 245 € pour couvrir ses frais de repas, hôtel et autres frais connexes.
Critères d'admissibilité	
Profil professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - fonctionnaires ou agents du gouvernement (local, provincial ou fédéral) - journalistes - membres d'un syndicat - professeurs - membres d'organisations non gouvernementales à but non lucratif <p>dont les intérêts professionnels se portent sur l'UE.</p>
Exigences professionnelles	Les participants doivent avoir terminé leurs études universitaires ou une formation équivalente et posséder une expérience professionnelle de plusieurs années dans leur spécialité.
Âge	De 25 à 45 ans
Quelles démarches ?	
Documents à fournir	<ul style="list-style-type: none"> — une description de l'emploi actuel du candidat; — son domaine d'expertise; — un aperçu du sujet d'étude en Europe, expliquant le lien avec les plans de carrière du candidat; — un curriculum vitae détaillé.
Envoi des dossiers	Les dossiers doivent être complétés et envoyés en ligne sur www.delcan.ec.europa.eu/euvs (avec le navigateur Explorer seulement).

Comment se déroule la sélection des dossiers?

Le comité de sélection	Il est composé de 4 membres : <ul style="list-style-type: none">— 2 représentants du Parlement européen dont un vice-président,— 2 représentants de la Commission dont la Commissaire de la DG RELEX.
Délibération	Tous les candidats sont informés des délibérations du jury en automne.
Auprès de qui recueillir de l'information ?	
Institution	Délégation de la Commission européenne au Canada
Contact	Délégation de la Commission européenne au Canada 150 Metcalfe Street, Suite 1900 Ottawa, Ontario K2P 1P1 Tél.: (613) 238-6464 Télécopie: (613) 238-5191 Delegation-Canada@eeas.europa.eu
Site Internet du PVUE	http://www.delcan.ec.europa.eu/fr/press_and_information/announcements/2010/



- Information destinée aux étudiants -

Connaissez-vous la SPECQUE?

La SPECQUE est l'acronyme de la « Simulation du Parlement européen Canada-Québec-Europe ». Comme son nom l'indique, il s'agit d'une simulation parlementaire initiée par des étudiants québécois, à destination des étudiants canadiens et européens.

Le but de cette simulation est de comprendre le fonctionnement de l'UE par le biais du travail des eurodéputés et de débattre des différents enjeux européens. La SPECQUE propose chaque année une semaine de simulation soit au Canada, soit dans l'Union.

La SPECQUE est notamment soutenue par le ministère des Affaires étrangères du Canada et le ministère des Relations internationales du Québec.

Leur site Internet recèle d'informations claires et détaillées notamment sur la procédure d'adoption d'un règlement.

Pour plus de renseignements: <http://www.specque.org/>

JUSTICE, LIBERTÉ, SÉCURITÉ

9



Combattre la violence (Daphne III)

PARTENARIAT

Budget pour la durée totale du programme

116,85 millions d'euros

Durée

2007-2013

Régions / pays concernés

- UE
- certains États membres de l'AELE
- pays candidats
- certains pays des Balkans occidentaux
- autres pays tiers* ne participant pas au présent programme lorsque cela s'avère utile aux finalités des projets.

* Les projets ne peuvent pas être présentés par des pays tiers ou des organisations internationales, mais ceux-ci peuvent y participer en tant que partenaires.

En quoi consiste ce programme ?

Résumé

Comme son nom l'indique, ce programme a pour but de combattre la violence afin de contribuer à la création d'un espace de justice, de liberté et de sécurité en UE.

Il s'agit d'un programme spécifique inclus dans le programme-cadre « Droits fondamentaux et justice ».

Critères d'éligibilité

Organismes éligibles

organisations et institutions publiques ou privées (autorités locales au niveau compétent, départements universitaires et centres de recherche) s'employant à prévenir et à combattre la violence et à venir en aide aux victimes (enfants, adolescents et femmes)

Public cible des projets financés

Le présent programme s'adresse à tous les groupes directement ou indirectement concernés par la violence.

Les principaux groupes cibles sont les victimes de violences et les groupes à risque. Les autres groupes cibles comprennent notamment le personnel enseignant et les éducateurs, la police et les travailleurs sociaux, les collectivités locales et les administrations nationales, le personnel médical et paramédical, le personnel judiciaire, les ONG, les syndicats et les communautés religieuses.

Votre projet correspond-il aux priorités 2007-2013 de ce fonds ?

PROGRAMME- CADRE

Les priorités du programme-cadre sont de mettre en œuvre celles des programmes spécifiques.

PROGRAMME SPÉCIFIQUE

1 - Objectifs spécifiques :

- a) prévenir et combattre toutes les formes de violence survenant dans les sphères publique ou privée à l'encontre des enfants, des adolescents et des femmes, en prenant des mesures préventives et en offrant une assistance aux victimes et aux groupes à risque au moyen des actions ci-dessous :
- assister et encourager les ONG et les autres organisations actives dans la protection contre la violence, la prévention de celle-ci et l'assistance aux victimes;
 - élaborer et mettre en œuvre des actions de sensibilisation à l'égard de publics cibles, se doter de supports destinés à compléter le matériel disponible ou adapter et utiliser le matériel existant dans d'autres zones géographiques ou pour d'autres groupes cibles;
 - diffuser les résultats obtenus dans le cadre des deux programmes Daphné, y compris leur adaptation, transposition et utilisation par d'autres bénéficiaires ou dans d'autres zones géographiques;
 - recenser et valoriser des actions contribuant à la bienveillance des personnes vulnérables à la violence, c'est-à-dire à une démarche favorable au respect, au bien-être et à l'épanouissement de ces personnes;
- b) promouvoir des actions transnationales visant à :
- créer des réseaux multidisciplinaires;
 - assurer le développement de la base de connaissances, l'échange d'informations et le recensement et la diffusion des bonnes pratiques, y compris la formation, les visites d'étude et les échanges de personnel;
 - sensibiliser des publics cibles à la violence, par exemple certaines professions pour qu'elles aient une meilleure compréhension de ce phénomène, promouvoir l'adoption d'une approche de tolérance zéro face à la violence, encourager l'assistance aux victimes et la dénonciation des faits violents aux autorités compétentes;
 - étudier les phénomènes liés à la violence, rechercher et combattre les causes premières de la violence à tous les niveaux de la société.

2 - Actions financées :

- a) actions spécifiques menées par la Commission, notamment études et travaux de recherche, sondages et enquêtes, choix d'indicateurs et de méthodologies communs, collecte, élaboration et diffusion de données et de statistiques, séminaires, conférences et réunions d'experts, organisation de campagnes et de manifestations publiques; création et tenue à jour de sites Internet, élaboration et diffusion de supports d'information, soutien et administration de réseaux d'experts nationaux, activités d'analyse, de suivi et d'évaluation; ou
- b) projets transnationaux spécifiques d'intérêt communautaire présentés par trois États membres au moins, dans les conditions prévues par les programmes de travail annuels; ou
- c) soutien des activités des organisations non gouvernementales ou d'autres entités poursuivant des objectifs d'intérêt général européen s'inscrivant dans le cadre des objectifs généraux du programme, dans les conditions prévues par les programmes de travail annuels.
- d) subvention de fonctionnement destinée à cofinancer les dépenses liées au programme de travail permanent de la fédération européenne pour les enfants disparus et sexuellement exploités dont l'objectif est de servir l'intérêt général européen dans le domaine des droits et de la protection des enfants.

Comment obtenir ce financement ?

Consulter les appels à propositions publiés en ligne :
http://ec.europa.eu/justice/newsroom/grants/index_fr.htm

Auprès de qui recueillir de l'information ?

Institution	Commission européenne DG Justice, liberté, sécurité, (DG JLS)
Contact	JUST-DAPHNE@ec.europa.eu ou M. Emmanuel Crabit Commission européenne Direction Générale Justice, liberté et sécurité Unité JLS.C.4 – aide financière à la Justice, aux Droits et à la Citoyenneté LX 46 02/ 155 B -1049 Bruxelles Tél. 011 (32) 22 95 81 14
Site du programme	http://ec.europa.eu/justice/fundamental-rights/index_fr.htm

10		Prévenir la consommation de drogue et informer le public
PARTENARIAT		
Budget pour la durée totale du programme	21,35 millions d'euros	
Durée	2007-2013	
Régions / pays concernés	<ul style="list-style-type: none"> - UE - certains États membres de l'AELE - pays candidats - certains pays des Balkans occidentaux - autres pays tiers* ne participant pas au présent programme lorsque cela s'avère utile aux finalités des projets. <p>* Les projets ne peuvent pas être présentés par des pays tiers ou des organisations internationales, mais ceux-ci peuvent y participer en tant que partenaires.</p>	
En quoi consiste ce programme ?		
Résumé	<p>Comme son nom l'indique, ce programme a pour but de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prévenir la consommation de drogue - d'informer le public sur ce thème pour contribuer à la création d'un espace de justice, de liberté et de sécurité en UE. <p>Il s'agit d'un programme spécifique inclus dans le programme-cadre « Droits fondamentaux et justice ».</p> <p>✓ Programme exécuté en coordination étroite avec l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT): http://www.emcdda.eu.int/</p>	
Critères d'éligibilité		
Organismes éligibles	organisations et institutions publiques ou privées (autorités locales au niveau compétent, départements universitaires et centres de recherche) s'employant à informer le public et à prévenir la consommation de drogue	
Public cible des projets financés	<p>Le présent programme s'adresse à tous les groupes directement ou indirectement concernés par le phénomène de la consommation de drogue.</p> <p>S'agissant de la drogue, les groupes à risques qui doivent être considérés comme groupes cibles sont les adolescents, les groupes vulnérables et les populations des quartiers à problème. Les autres groupes cibles comprennent notamment le personnel enseignant et les éducateurs, les travailleurs sociaux, les collectivités locales et les administrations nationales, le personnel médical et paramédical, le personnel judiciaire, les ONG, les syndicats et les communautés religieuses.</p>	
Votre projet correspond-il aux priorités 2007-2013 de ce fonds ?		
PROGRAMME- CADRE		
Les priorités du programme-cadre sont de mettre en œuvre celles des programmes spécifiques.		

PROGRAMME SPÉCIFIQUE

1 - Objectifs spécifiques :

(a) prévenir et combattre toutes les formes de violence survenant dans les sphères publique ou privée à l'encontre des enfants, des adolescents et des femmes, en prenant des mesures préventives et en offrant une assistance aux victimes et aux groupes à risque au moyen des actions ci-dessous:

- assister et encourager les ONG et les autres organisations actives dans la protection contre la violence, la prévention de celle-ci et l'assistance aux victimes;
- élaborer et mettre en œuvre des actions de sensibilisation à l'égard de publics cibles, se doter de supports destinés à compléter le matériel disponible ou adapter et utiliser le matériel existant dans d'autres zones géographiques ou pour d'autres groupes cibles;
- diffuser les résultats obtenus dans le cadre des deux programmes Daphné, y compris leur adaptation, transposition et utilisation par d'autres bénéficiaires ou dans d'autres zones géographiques;
- recenser et valoriser des actions contribuant à la bienveillance des personnes vulnérables à la violence, c'est-à-dire à une démarche favorable au respect, au bien-être et à l'épanouissement de ces personnes;

(b) promouvoir des actions transnationales visant à :

- créer des réseaux multidisciplinaires;
- assurer le développement de la base de connaissances, l'échange d'informations et le recensement et la diffusion des bonnes pratiques, y compris la formation, les visites d'étude et les échanges de personnel;
- sensibiliser des publics cibles à la violence, par exemple certaines professions pour qu'elles aient une meilleure compréhension de ce phénomène, promouvoir l'adoption d'une approche de tolérance zéro face à la violence, encourager l'assistance aux victimes et la dénonciation des faits violents aux autorités compétentes;
- étudier les phénomènes liés à la violence, rechercher et combattre les causes premières de la violence à tous les niveaux de la société.

2 - Actions financées :

(a) actions spécifiques menées par la Commission, notamment études et travaux de recherche, sondages et enquêtes, choix d'indicateurs et de méthodologies communs, collecte, élaboration et diffusion de données et de statistiques, séminaires, conférences et réunions d'experts, organisation de campagnes et de manifestations publiques; création et tenue à jour de sites Internet, élaboration et diffusion de supports d'information, soutien et administration de réseaux d'experts nationaux, activités d'analyse, de suivi et d'évaluation; ou

(b) projets transnationaux spécifiques d'intérêt communautaire présentés par trois États membres au moins, dans les conditions prévues par les programmes de travail annuels; ou

(c) soutien des activités des organisations non gouvernementales ou d'autres entités poursuivant des objectifs d'intérêt général européen s'inscrivant dans le cadre des objectifs généraux du programme, dans les conditions prévues par les programmes de travail annuels.

(d) subvention de fonctionnement destinée à cofinancer les dépenses liées au programme de travail permanent de la fédération européenne pour les enfants disparus et sexuellement exploités dont l'objectif est de servir l'intérêt général européen dans le domaine des droits et de la protection des enfants.

Comment obtenir ce financement ?

Consultez les appels à propositions publiés en ligne :
http://ec.europa.eu/justice/newsroom/anti-drugs/grants/index_fr.htm

Après de qui recueillir de l'information ?

Institution	Commission européenne DG Justice, liberté, sécurité, (DG JLS)
Contact	M. Emmanuel Crabit Commission européenne Direction Générale Justice, liberté et sécurité Unité JLS.C.4 – aide financière à la Justice, aux Droits et à la Citoyenneté LX 46 02/ 155 B -1049 Bruxelles Tél. 011 (32) 22 95 81 14
Site du programme	http://ec.europa.eu/justice/anti-drugs/index_fr.htm
<small>http://ec.europa.eu/justice/anti-drugs/index_fr.htm</small> Pages « financement » DG JLS	http://ec.europa.eu/justice_home/funding/intro/funding_intro_en.htm

11		Justice civile
PARTENARIAT		
Budget pour la durée totale du programme	109,3 millions d'euros	
Durée	2007-2013	
Régions / pays concernés	<ul style="list-style-type: none"> - UE - pays candidats - certains pays des Balkans occidentaux - pays tiers lorsque cela s'avère utile aux finalités des projets. 	
En quoi consiste ce programme ?		
Résumé	<p>Ce programme spécifique dépend du programme-cadre «Droits fondamentaux et justice». Il vise à contribuer au renforcement de l'espace de liberté, de sécurité et de justice de l'UE.</p> <p>Ce programme vise à faciliter la mise en œuvre de la coopération judiciaire en matière civile en UE.</p> <p>✓ Les actions menées au titre du programme seront coordonnées avec celles du Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale : http://ec.europa.eu/civiljustice/index_fr.htm</p>	
Critères d'éligibilité		
Organismes éligibles	<p>Institutions et organismes publics ou privés notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organisations professionnelles - universités - instituts de recherche - instituts dispensant une formation initiale et continue, dans les domaines juridique et judiciaire - aux praticiens (avocats, procureurs, juges, etc.) du droit civil 	
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> - praticiens du droit - autorités nationales - citoyens de l'Union en général 	
Actions financées	<ul style="list-style-type: none"> - formation - échanges et stages - études et recherches - rencontres et séminaires - circulation d'informations 	
Pays partenaires	Au moins trois pays participants au présent programme et un pays tiers, si sa participation s'avère utile aux finalités du projet.	
Votre projet correspond-il aux priorités 2007-2013 de ce fonds ?		
PROGRAMME- CADRE		
Les priorités du programme-cadre sont de mettre en œuvre celles des programmes spécifiques.		

PROGRAMME SPÉCIFIQUE

1 - Objectifs généraux :

- a. promouvoir la coopération judiciaire afin de contribuer à la création d'un véritable espace européen de justice en matière pénale fondé sur la reconnaissance et la confiance mutuelles.
- b. promouvoir l'ajustement des systèmes judiciaires existants dans les États membres de l'Union
- c. améliorer la vie quotidienne des particuliers et des entreprises en leur permettant de faire valoir leurs droits dans toute l'Union européenne, notamment en facilitant l'accès à la justice.
- d. renforcer les contacts entre les autorités judiciaires et administratives et les professions juridiques, et promouvoir la formation des membres du pouvoir judiciaire.

2 - Objectifs spécifiques :

- a. encourager la coopération judiciaire en matière civile en UE afin :
 - d'améliorer l'accès à la justice en UE ;
 - d'éliminer les obstacles que créent les disparités en matière de droit civil et de procédure civile et favoriser ainsi le rapprochement nécessaire des législations et de promouvoir la reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires et des jugements ;
 - de garantir une bonne administration de la justice en évitant les conflits de compétence.
- b. améliorer la connaissance réciproque des systèmes juridiques et judiciaires des États membres en matière civile et promouvoir et renforcer la constitution de réseaux, la coopération mutuelle, l'échange et la diffusion de l'information, de l'expérience et des meilleures pratiques.
- c. permettre la mise en oeuvre et l'application correcte des politiques communautaires dans le domaine de la coopération judiciaire en matière civile.
- d. améliorer l'information du public sur l'accès à la justice, la coopération judiciaire et les systèmes juridiques des États membres en matière civile.
- e. améliorer l'information sur le droit des États membres et l'accès à la justice.
- f. promouvoir la formation des professions judiciaires en matière de droit de l'Union et de droit communautaire.

3 - Nature des projets financés :

- a. **actions spécifiques :**
diverses études et travaux de recherche, sondages et enquêtes, choix d'indicateurs et de méthodologies communs, collecte, élaboration et diffusion de données et de statistiques, séminaires, conférences et réunions d'experts, organisation de campagnes et de manifestations publiques, création et tenue à jour de sites Internet, élaboration et diffusion de supports d'information, soutien et administration de réseaux d'experts nationaux, activités d'analyse, de suivi et d'évaluation; ou
 - b. **projets transnationaux spécifiques d'intérêt communautaire** présentés par au moins trois États membres selon les conditions prévues dans les programmes de travail annuels; ou
 - c. **soutien des activités des ONG** ou d'autres entités poursuivant des objectifs d'intérêt général européen conformément aux objectifs spécifiques du programme, selon les conditions prévues dans les programmes de travail annuels.
- Pour de plus amples informations sur les modalités de mise en oeuvre du programme ainsi que pour tous les détails de montage de projet, consulter les appels à propositions.

Comment obtenir ce financement ?

Consultez les appels à propositions disponibles en ligne (en anglais) :
http://ec.europa.eu/justice/newsroom/civil/grants/index_fr.htm

Auprès de qui recueillir de l'information ?

Institution	Commission européenne DG Justice, liberté, sécurité (DG JLS)
Contact	JLS-FRAMEWORK-CIVIL@ec.europa.eu
Site du programme	http://ec.europa.eu/justice/civil/index_fr.htm
Pages « financement » de la DG JLS	http://ec.europa.eu/justice_home/funding/intro/funding_intro_en.htm

12**Justice pénale****PARTENARIAT****Budget pour la durée totale du programme**

200 millions d'euros

Durée

2007-2013

Régions / pays concernés

- UE
- pays tiers lorsque cela s'avère utile aux finalités des projets

En quoi consiste ce programme ?**Résumé**

Le programme spécifique « Justice pénale » dépend du programme-cadre « Droits fondamentaux et justice » destiné à contribuer au renforcement de l'espace de liberté, de sécurité et de la justice de l'UE.

Plus précisément, « Justice pénale » vise à aider la police, le pouvoir judiciaire et les professions concernées des États membres de l'UE et des pays candidats à coopérer en matière pénale et dans la lutte contre la criminalité.

✓ Une attention particulière sera accordée à Eurojust, organe de l'Union européenne créé pour renforcer l'efficacité des autorités compétentes des États membres chargées de l'instruction et des poursuites dans les affaires graves de crime organisé transfrontalier, y compris de terrorisme.

Site Internet Eurojust : http://europa.eu/agencies/pol_agencies/eurojust/index_fr.htm

Critères d'éligibilité**Organismes éligibles**

- institutions ou organismes publics ou privés
- organisations professionnelles
- universités
- instituts de recherche et instituts dispensant une formation initiale et continue, dans les domaines juridique et judiciaire
- praticiens du droit (juges, procureurs, avocats, etc. dans le droit pénal)
- organisations non gouvernementales des États membres.

Public cible

- praticiens du droit
- représentants des services d'assistance aux victimes
- autorités nationales
- citoyens de l'Union en général

Votre projet correspond-il aux priorités 2007-2013 de ce fonds ?**PROGRAMME-CADRE**

Les priorités du programme-cadre sont de mettre en œuvre celles des programmes spécifiques

PROGRAMME SPÉCIFIQUE**1 - Objectif général :**

Créer un véritable espace européen de justice en matière pénale en :

— promouvant la coopération judiciaire en UE;

- promouvant l'ajustement des systèmes judiciaires existants des États membres de l'Union;
- améliorant la vie quotidienne des particuliers et des entreprises en leur permettant de faire valoir leurs droits dans toute l'Union européenne, notamment en facilitant l'accès à la justice;
- renforçant les contacts et l'échange d'informations entre les autorités judiciaires et administratives et les professions juridiques, et en promouvant la formation des membres du pouvoir judiciaire.

2- Objectifs spécifiques :

- a. favoriser la coopération judiciaire en matière pénale, dans le but notamment :
- de promouvoir la reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires et des jugements;
 - d'éliminer les obstacles que créent les disparités et de favoriser le rapprochement nécessaire des législations;
 - de garantir une bonne administration de la justice en évitant les conflits de compétence;
 - de promouvoir les droits des défendeurs ainsi que l'assistance sociale et juridique aux victimes.
- b. améliorer la connaissance réciproque du droit et des systèmes judiciaires des États membres en matière pénale et promouvoir et renforcer la constitution de réseaux, la coopération mutuelle, l'échange et la diffusion de l'information, de l'expérience et des meilleures pratiques.
- c. veiller à une bonne mise en œuvre, à une application correcte et concrète ainsi qu'à une évaluation des politiques de l'Union dans les domaines de la coopération judiciaire en matière pénale.
- d. améliorer l'information sur le droit des États membres et l'accès à la justice.
- e. promouvoir la formation des professions judiciaires en matière de droit de l'Union et de droit communautaire.
- f. évaluer les conditions générales nécessaires pour renforcer la confiance mutuelle, y compris la qualité de la justice.
- g. créer et mettre en place un système européen informatisé d'échange d'informations sur les casiers judiciaires et soutenir les études pour instaurer d'autres types d'échange d'informations.

2- Actions soutenues :

- a. **actions spécifiques :**
diverses études et travaux de recherche, création et mise en œuvre de projets spécifiques tels que création d'un système informatisé d'échange d'informations sur les casiers judiciaires, sondages et enquêtes, choix d'indicateurs et de méthodologies communs, collecte, élaboration et diffusion de données et de statistiques, séminaires, conférences et réunions d'experts, organisation de campagnes et de manifestations publiques, création et tenue à jour de sites Internet, élaboration et diffusion de supports d'information, soutien et administration de réseaux d'experts nationaux, activités d'analyse, de suivi et d'évaluation; ou
- b. **projets transnationaux** spécifiques présentant un intérêt pour l'Union; ou
- c. **soutien des activités des ONG** ou d'autres entités poursuivant des objectifs d'intérêt général européen conformément aux objectifs spécifiques du programme, selon les conditions prévues dans les programmes de travail annuels.
- Pour de plus amples informations sur les objectifs du programme par année, les modalités de mise en œuvre du programme ainsi que pour tous les détails de montage de projet, consulter l'appel à proposition.

Comment obtenir ce financement ?

Consulter les appels de propositions disponibles en ligne (en anglais):
http://ec.europa.eu/justice/newsroom/criminal/grants/index_fr.htm

Après de qui recueillir de l'information ?	
Institution	Commission européenne DG Justice, liberté, sécurité (DG JLS)
Contact	<ul style="list-style-type: none"> • JLS-JPEN@ec.europa.eu en indiquant les références de l'appel en cours • HOME-JUST-PRIAMOS-USM@ec.europa.eu pour les questions relatives à l'enregistrement électronique des dossiers
Site du programme	http://ec.europa.eu/justice/criminal/index_fr.htm
Pages « financement » de la DG JLS	http://ec.europa.eu/justice_home/funding/intro/funding_intro_en.htm

13



Droits fondamentaux et citoyenneté

PARTENARIAT

Budget pour la durée totale du programme	106,5 millions d'euros
Durée	2007-2013
Régions / pays concernés	<ul style="list-style-type: none"> - UE - pays candidats - certains pays des Balkans occidentaux - pays tiers lorsque cela s'avère utile aux finalités des projets.

En quoi consiste ce programme ?

Résumé	<p>Le programme spécifique « Droits fondamentaux et citoyenneté » dépend du programme général « Droits fondamentaux et justice » qui a pour mandat de contribuer au renforcement de l'espace de liberté, de sécurité et de justice de l'UE.</p> <p>Le programme spécifique vise à promouvoir l'émergence d'une société européenne fondée sur le respect des droits fondamentaux prévus par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.</p> <p>✓ Ce programme cherchera à développer des synergies avec les travaux de l'Agence des droits fondamentaux : http://fra.europa.eu/</p>
---------------	---

Critères d'éligibilité

Organismes éligibles	<ul style="list-style-type: none"> - institutions et organismes publics ou privés - universités - instituts de recherche - ONG - instances nationales, régionales et locales - organisations internationales - organisations à but non lucratif établies dans l'UE <p>✓ Le programme autorise les activités conjointes menées avec des organisations internationales compétentes dans le domaine des droits fondamentaux, comme le Conseil de l'Europe, sur la base de contributions communes et conformément aux différentes dispositions en vigueur dans chaque institution ou organisation, aux fins de la réalisation des objectifs du présent programme.</p>
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> - citoyens de l'UE - ressortissants de pays tiers en séjour régulier sur le territoire de l'UE - organisations de la société civile - autre public exerçant des activités de promotion des objectifs du présent programme.

Votre projet correspond-il aux priorités 2007-2013 de ce fonds ?

PROGRAMME-CADRE

Les priorités du programme-cadre sont de mettre en œuvre celles des programmes spécifiques.

PROGRAMME SPÉCIFIQUE

1 - Objectifs généraux :

- promouvoir l'émergence d'une société européenne fondée sur le respect des «droits fondamentaux» prévus par la charte éponyme de l'UE, y compris des droits résultant de la citoyenneté de l'Union européenne, qui a vocation à être le statut fondamental des ressortissants des États membres.
- renforcer la société civile et encourager un dialogue ouvert, transparent et régulier avec elle au sujet des droits fondamentaux.
- combattre le racisme et toutes les sortes de xénophobies.

2- Objectifs spécifiques :

- a. promouvoir la Charte des droits fondamentaux et informer tous les citoyens au sujet de leurs droits, y compris ceux résultant de la citoyenneté de l'UE, afin d'encourager les citoyens de l'UE à participer activement à la vie démocratique de l'Union.
- b. assurer un suivi régulier de la situation des droits susmentionnés dans l'UE et ses États membres, dans les limites du champ d'application de la législation communautaire et obtenir des avis sur des questions spécifiques liées à ces droits dans ce cadre si nécessaire.
- c. expliquer les conséquences de l'intégration de la Charte des droits fondamentaux dans la constitution et de l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme.
- d. soutenir les ONG et les autres acteurs de la société civile afin d'accroître leur aptitude à participer activement à la promotion des droits fondamentaux, de l'État de droit et de la démocratie.
- e. promouvoir la paix et les droits fondamentaux notamment grâce à un dialogue interconfessionnel et multiculturel au niveau de l'UE.

2 - Actions financées :

1. actions spécifiques :

diverses études et travaux de recherche, sondages, enquêtes, élaboration et diffusion de données et de statistiques, séminaires, conférences, réunions d'experts, organisation de campagnes et de manifestations publiques; création et tenue à jour de sites Internet, élaboration et diffusion de supports d'information, etc.; ou

2. projets transnationaux spécifiques d'intérêt communautaire ; ou

3. soutien des activités des ONG ou d'autres entités poursuivant des objectifs d'intérêt général européen conformément aux objectifs spécifiques du programme, selon les conditions prévues dans les programmes de travail annuels.

- Pour de plus amples informations sur les objectifs du programme par année, sur les modalités de mise en œuvre du programme ainsi que pour tous les détails de montage de projet, consulter les appels à propositions.

Comment obtenir ce financement ?

Consultez les appels à propositions disponibles en ligne :
http://ec.europa.eu/justice/newsroom/citizen/grants/index_fr.htm

Auprès de qui recueillir de l'information ?

Institution	Commission européenne DG Justice, liberté, sécurité, (JLS)
Contact	Aucune donnée à ce jour
Site du programme	http://ec.europa.eu/justice/citizen/index_fr.htm
Pages « financement » de la DG JLS	http://ec.europa.eu/justice_home/funding/intro/funding_intro_en.htm

14		Prévention, préparation et gestion des conséquences en matière de terrorisme
PARTENARIAT		
Budget pour la durée totale du programme	142,4 millions d'euros	
Durée	2007-2013	
Régions / pays concernés	<ul style="list-style-type: none"> - UE - pays candidats - autres pays tiers pour les projets transnationaux seulement. 	
En quoi consiste ce programme ?		
Résumé	Comme son nom l'indique, ce programme spécifique vise à prévenir et à lutter contre le terrorisme. Il dépend du programme-cadre « Sécurité et protection des libertés ».	
Critères d'éligibilité		
Organismes éligibles	<ul style="list-style-type: none"> - Organismes et instituts de recherche établis dans des États membres - Les organismes à buts lucratifs doivent s'associer à des organismes sans but lucratif - Les participants des pays candidats et des pays tiers peuvent participer uniquement si le projet le justifie mais ils ne peuvent soumettre des projets. 	
Votre projet correspond-il aux priorités 2007-2013 de ce fonds ?		
PROGRAMME- CADRE		
Les priorités du programme-cadre sont de mettre en œuvre celles des programmes spécifiques.		
PROGRAMME SPÉCIFIQUE		
1 - Objectifs généraux:		
<ul style="list-style-type: none"> ✓ protéger les citoyens, leurs libertés et la société contre les attaques terroristes et les incidents connexes ainsi que protéger l'UE en tant qu'espace de justice, de liberté et de sécurité. ✓ Les objectifs généraux du programme contribuent au développement d'autres politiques de l'Union et de la Communauté, telles que la coopération policière et judiciaire en matière pénale, la protection de l'environnement, la santé publique, les transports, la recherche et le développement technologique ainsi que la cohésion économique et sociale. 		
2- Objectifs spécifiques:		
<ul style="list-style-type: none"> a. Prévention, préparation et gestion des conséquences, à moins que celles-ci ne soient couvertes par d'autres programmes juridiques spécifiques. b. Pour la préparation aux attaques terroristes et de leur prévention, le programme vise à : <ul style="list-style-type: none"> ✓ encourager, promouvoir et soutenir l'évaluation des risques et des menaces pesant sur les infrastructures critiques, y compris les évaluations sur place, afin d'identifier les cibles possibles d'attaques terroristes et de déterminer les besoins de renforcer leur sécurité, le cas échéant; 		

- promouvoir et soutenir l'élaboration de normes de sécurité communes ainsi que les échanges de savoir-faire et d'expérience dans le domaine de la protection des infrastructures critiques;
- promouvoir et soutenir une coopération et une coordination à l'échelle de l'Union dans le domaine de la protection des infrastructures critiques.

c. S'agissant de la gestion des conséquences en cas d'attaques terroristes, le programme s'attache à:

- encourager, promouvoir et soutenir les échanges de savoir-faire, d'expérience et de technologies sur les conséquences possibles des attaques terroristes;
- encourager, promouvoir et soutenir l'élaboration de méthodes et de plans d'intervention adéquats;
- assurer l'apport en temps réel d'une expertise spécifique sur le terrorisme dans le cadre de mécanismes globaux de gestion des crises, d'alerte rapide et de protection civile.

3 - Actions ouvertes aux pays tiers :

projets transnationaux devant associer des partenaires dans au moins deux États membres ou au moins un État membre et un pays candidat. Ces projets peuvent faire financer les actions suivantes:

- les actions de coopération et de coordination opérationnelles (renforcement des réseaux, de la confiance et de la compréhension mutuelles, mise au point de plans d'intervention, échange et diffusion d'informations, d'expériences et de meilleures pratiques);
- les activités d'analyse, de suivi, d'évaluation, d'audit et de contrôle;
- la mise au point et le transfert de techniques et de méthodes, notamment en ce qui concerne le partage d'informations et l'interopérabilité;
- la formation, les échanges de personnel et d'experts;
- les activités de sensibilisation et de diffusion.

► Pour de plus amples informations sur les objectifs du programme par année, sur les modalités de mise en œuvre des projets ainsi que tous les détails de montage de projet, se reporter aux appels à propositions.

Comment obtenir ce financement ?

Appel à propositions en ligne (anglais) :
http://ec.europa.eu/justice_home/funding/cips/funding_cips_en.htm

Auprès de qui recueillir de l'information ?

Institution	Commission européenne DG Justice, liberté, sécurité, (DG JLS)
Contact	Courriel : JLS-CIPS@ec.europa.eu Fax : + 32 2 299 82 15
Site du programme	http://ec.europa.eu/justice_home/funding/cips/funding_cips_en.htm
Pages « financements » de la DG JLS	http://ec.europa.eu/justice_home/funding/intro/funding_intro_en.htm

15		Prévenir et combattre la criminalité
PARTENARIAT		
Budget pour la durée totale du programme	600 millions d'euros	
Durée	2007-2013	
Régions / pays concernés	<ul style="list-style-type: none"> - UE - pays candidats - autres pays tiers pour les projets transnationaux seulement 	
En quoi consiste ce programme ?		
Résumé	Ce programme spécifique appartient au programme-cadre « Sécurité et protection des libertés ». Son but est de prévenir et de lutter contre la criminalité en UE.	
Critères d'éligibilité		
Organismes éligibles	<ul style="list-style-type: none"> - services répressifs - autres institutions, acteurs et organes publics ou privés - autorités locales, régionales et nationales - partenaires sociaux - universités - offices statistiques - médias - ONG - partenariats public-privé - organismes internationaux compétents 	
Public cible	- citoyens européens	
Votre projet correspond-il aux priorités 2007-2013 de ce fonds ?		
1 - Objectif général du programme :		
Assurer un niveau élevé de sécurité aux citoyens par la prévention de la criminalité -organisée ou autre- et la lutte contre ce phénomène, notamment le terrorisme, la traite d'êtres humains et les crimes contre des enfants, le trafic de drogue, le trafic d'armes, la corruption et la fraude.		
2- Objectifs spécifiques :		
Le programme comprend trois volets thématiques :		
<ol style="list-style-type: none"> 1. le maintien de l'ordre 2. la prévention de la criminalité et la criminologie 3. la protection des témoins et des victimes 		
dont les objectifs spécifiques sont les suivants :		
<ul style="list-style-type: none"> — promouvoir et développer la coordination, la coopération et la compréhension mutuelle entre les services répressifs, les autres autorités nationales et les organes compétents de l'Union; — promouvoir et développer les méthodes et outils horizontaux nécessaires à une stratégie de prévention et de lutte contre la criminalité, tels que les partenariats public-privé, les meilleures pratiques en matière de prévention, la comparabilité des statistiques et la criminologie appliquée; 		

— promouvoir et développer les meilleures pratiques en matière de protection des victimes et des témoins.

- ✓ Le programme ne traite pas de la coopération judiciaire. Toutefois, il peut recouvrir des actions visant à renforcer la coopération entre les autorités judiciaires et les services répressifs.

3 - Actions financées :

projets transnationaux devant associer des partenaires dans au moins deux États membres ou au moins un État membre et un pays candidat. Ces projets peuvent faire financer les actions suivantes:

- les actions de coopération et de coordination opérationnelles (renforcement des réseaux, de la confiance et de la compréhension mutuelles, mise au point de plans d'intervention, échange et diffusion d'informations, d'expériences et de meilleures pratiques);
- les activités d'analyse, de suivi, d'évaluation;
- la mise au point et le transfert de techniques et de méthodes;
- la formation, les échanges de personnel et d'experts;
- les activités de sensibilisation et de diffusion.

- Pour de plus amples informations sur les objectifs du programme par année, sur les modalités de mise en œuvre des projets ainsi que tous les détails de montage de projet, se reporter aux appels à propositions

Comment obtenir ce financement ?

Consulter les appels à propositions disponibles en ligne :
http://ec.europa.eu/justice_home/funding/isec/funding_isec_en.htm

Auprès de qui recueillir de l'information ?

Institution	Commission européenne DG Justice, liberté, sécurité, (DG JLS)
Contact	Les candidats peuvent envoyer leurs questions par courrier électronique ou par télécopie, en indiquant clairement la référence de l'appel de propositions : Courriel : JLS-ISEC@ec.europa.eu Télécopie : 011 32 2 299 82 15
Site du programme	http://ec.europa.eu/justice_home/funding/isec/funding_isec_en.htm

16	Action préparatoire ⁵	INTégration des ressortissants de pays Tiers (INTI)
PARTENARIAT AUTOFINANCÉ		
Budget pour la durée totale de l'action	4.243.000 euros	
Durée	2007-2013	
Régions / pays concernés	- UE - pays tiers	
En quoi consiste ce programme?		
Résumé	Cette action vise à promouvoir l'intégration dans les États membres de l'UE de personnes qui ne sont pas citoyennes de l'UE.	
Critères d'éligibilité		
Organismes éligibles	Toute personne juridique inscrite dans l'un des États membres (autorités nationales, régionales et locales, ONG, organismes publics ou privés).	
Public cible	Nationaux des pays tiers	
Votre projet correspond-il aux priorités 2007-2013 de ce fonds ?		
1 - Objectifs généraux :		
<p>Promouvoir des façons nouvelles et novatrices d'intégrer les immigrants en s'inspirant, dans la mesure du possible, des expériences passées et des autres États membres ayant une longue expérience dans ce domaine. Pour ce faire, cette action a 4 objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> — promouvoir le dialogue avec la société civile; — élaborer des modèles d'intégration; — rechercher et évaluer les bonnes pratiques dans le domaine de l'intégration; — créer des réseaux au niveau européen. 		
2 - Objectifs spécifiques :		
<p>Objectif A : Soutenir l'instauration de réseaux de coopération transnationaux ou de projets pilotes destinés à identifier, échanger et à évaluer les bonnes pratiques et les nouvelles approches en matière d'intégration</p> <p>Objectif B : Améliorer les connaissances sur le développement des politiques d'intégration au niveau de l'Union européenne</p> <p>Objectif C : Favoriser le dialogue transnational et la sensibilisation sur les enjeux de l'intégration et son impact sur la société</p>		
3 - Actions financées:		
Les actions possibles en fonction de chaque objectif spécifique sont les suivantes :		

⁵ Comme leur nom l'indique, les «actions préparatoires» sont destinées à préparer des propositions en vue de l'adoption d'actions futures, ici, de programmes. Les actions sont renouvelées chaque année pendant 4 ans maximum.

Objectif A

- identifier, échanger et évaluer les bonnes pratiques ainsi que leur adaptation à différents contextes, procéder à des échanges de personnel, à la mise au point conjointe de programmes et à la diffusion des résultats;
- organiser des formations interculturelles transférables pour les fonctionnaires;
- développer la coopération entre institutions et services responsables des questions d'intégration;
- développer la coopération pluridisciplinaire transnationale et les réseaux régionaux, locaux et municipaux entre les pouvoirs publics, les entreprises privées et la société civile, y compris les associations de migrants;
- mettre au point des programmes ou des modèles d'intégration transnationaux et novateurs incluant une formation linguistique et des ateliers de communication, ainsi que de l'information sur les aspects culturels, politiques et sociaux du pays d'accueil;
- organiser des séminaires techniques pour l'échange d'informations et de bonnes pratiques dans le domaine de la politique d'intégration.

Objectif B

- mettre au point des outils statistiques et des indicateurs communs transnationaux;
- échanger des informations sur les outils d'évaluation nationaux et élaborer des critères européens d'apprentissage comparé;
- soutenir des projets pilotes et des études visant à trouver de nouvelles formes de coopération communautaire dans le domaine de l'entrée et de l'intégration dans l'UE;
- explorer la pertinence d'une utilisation de la responsabilité civique comme outil de promotion de l'intégration des ressortissants de pays tiers;
- soutenir les études sur les questions d'identité et de citoyenneté;
- parfaire les connaissances sur les processus d'intégration, y compris par l'analyse de l'impact des composantes obligatoires des politiques d'intégration nationales.

Objectif C

- organiser des campagnes transnationales ou des événements interculturels pour informer objectivement sur la culture, la religion et la contribution sociale et économique des immigrants et pour favoriser l'intégration en tant que « processus dynamique, à double sens, de compromis réciproque entre tous les immigrants et résidents des États membres »;
 - examiner les moyens efficaces de sensibiliser le public aux valeurs fondamentales de l'UE;
 - organiser et promouvoir le dialogue et les événements interculturels et inter ou intrareligieux à l'échelle européenne;
 - encourager l'accès des immigrants aux organisations européennes et la création d'organisations représentant les intérêts des immigrants à l'échelle de l'UE.
- ✓ INTI encourage la coopération entre États membres et la création de partenariats et réseaux transnationaux.
 - ✓ Les actions devront avoir un caractère pratique et déboucher sur des résultats tangibles et mesurables. Elles devront également avoir une dimension transnationale claire.
 - Pour de plus amples informations sur les objectifs du programme pour 2007, sur les modalités de mise en œuvre des projets ainsi que tous les détails de montage de projet, se reporter à l'[appel de propositions](#)

Modalités générales de dépôt des candidatures

Quand déposer votre candidature ?	Généralement à l'automne Dernier appel en date (2011) : http://ec.europa.eu/home-affairs/funding/integration/funding_integration_2011_01_en.htm
Combien espérer obtenir ?	Ne s'applique pas pour le Québec/ Canada

Auprès de qui recueillir de l'information ?	
Institution	Commission européenne DG Justice, liberté, sécurité (JLS)
Contact	HOME-INTEGRATION-FUND@ec.europa.eu
Site de l'action	http://ec.europa.eu/justice_home/funding/integration/funding_integration_en.htm
Pérennité du programme	
L'action pour 2007-2013	Elle est intégrée dans le programme-cadre 2007-2013 « Solidarité et gestion des mouvements migratoires », programme spécifique « Intégration des ressortissants des pays tiers ».

Société de l'information, nouvelles technologies, médias

17



Internet plus sûr

PARTENARIAT AUTOFINANCÉ

Budget pour la durée totale du programme

55 millions d'euros (dont 14 pour l'année 2011)

Durée

2009-2013

Régions / pays concernés

- UE
- pays candidats
- membres de l'EEE
- pays tiers (si cette participation contribue réellement à la mise en oeuvre du programme. Elle devra être démontrée)

En quoi consiste ce programme ?

Résumé

Programme communautaire visant à promouvoir une utilisation plus sûre de l'Internet et des nouvelles technologies en ligne, notamment pour les enfants, et à lutter contre les contenus illicites et les comportements préjudiciables en ligne.

Critères d'éligibilité

Organismes éligibles

Le profil des organismes varie selon l'action. Ils sont définis dans l'appel à propositions.

Public cible

Utilisateurs d'Internet et des nouvelles technologies, notamment les enfants.

Votre projet correspond-il aux priorités de ce fonds ?

1 - Objectifs généraux :

- promouvoir une utilisation plus sûre de l'Internet et des nouvelles technologies en ligne
- combattre les contenus illicites et les comportements préjudiciables

2 - Objectifs spécifiques :

— Action 1 : sensibilisation du public

Les activités visent à sensibiliser davantage le public, en particulier les enfants, leurs parents, gardiens, enseignants et éducateurs, aux possibilités et aux risques liés à l'utilisation de technologies en ligne et aux moyens d'assurer la sécurité en ligne. Elles abordent les possibilités et les risques que présentent les services utilisant de nouvelles plateformes de distribution, tels que les services audiovisuels utilisant des réseaux de téléphonie mobile.

— Action 2 : lutte contre les contenus illicites et les comportements préjudiciables en ligne

notamment en réduisant le volume de contenus illicites distribués en ligne, en créant des lignes d'urgence

(hotlines) dans tous les pays membres et en s'attaquant aux comportements préjudiciables (manipulations psychologique d'enfants)

— **Action 3 : promotion d'un environnement plus sûr**

notamment en renforçant la coopération, l'échange d'informations, d'expérience et de meilleures pratiques, en dotant les parties d'une plate-forme de discussion, en encourageant le développement et la mise en oeuvre de systèmes d'autorégulation (étiquetage, label), en stimulant la participation des enfants et l'enrichissement des informations à l'intention des adultes (parents, gardiens, enseignants, éducateurs).

— **Action 4 : établir une base de connaissances**

en stimulant la coopération et la coordination internationales, en fournissant des informations actualisées, des analyses statistiques et de tendances, en promouvant la recherche sur les moyens efficace de rendre plus sûre l'utilisation des technologies en ligne.

La coopération internationale est encouragée dans la réalisation de tous ces objectifs.

3 - Actions financées :

— **Actions 1 et 2 – Centres pour Internet plus sûr**

- Création de centres dans tout l'Europe qui organiseront des activités de sensibilisation sur les questions relatives aux contenus inappropriés (racisme, xénophobie, brimades, harcèlement, etc.), mettront sur pied des lignes d'urgence pour signaler des contenus illicites ou obtenir de l'assistance.
Financement à 50%, jusqu'à 75% pour les organismes publics, les PME et les organisations à but non lucratif.
- Coordination européenne par un coordonnateur de réseau qui devra apporter un soutien logistique aux centres, garantir une visibilité, la communication et l'échange d'expérience au niveau européen.
Financement à 100% des coûts directs admissibles.

— **Action 3 – Réseau d'ONG pour la protection de l'enfance sur Internet**

- Mise en place d'un réseau thématique d'ONG représentant les droits et le bien-être des enfants.
Financement à 100% d'un ensemble réduit de coûts éligibles

— **Action 4 – Projet d'approfondissement des connaissances sur les atteintes dont sont victimes les enfants en ligne**

Financement à 100% des coûts directs admissibles.

- Pour de plus amples informations sur les objectifs du programme par année, sur les modalités de mise en oeuvre des projets ainsi que tous les détails de montage de projet, se reporter aux appels à propositions.

Modalités générales de dépôt des candidatures

Quand déposer votre candidature ?	<p>Consulter les appels à propositions : https://ec.europa.eu/digital-agenda/en/news/safer-internet-programme-call-proposals-and-work-programme-2013 L'appel 2011 est disponible en français au format PDF à l'adresse suivante : http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:107:0007:0010:FR:PDF</p>
Combien espérer obtenir ?	Ne s'applique pas pour le Québec/ Canada
Auprès de qui recueillir de l'information ?	
Institution	Commission européenne DG Société de l'information et des média

Contact	<p>Internet Plus Sûr EUFO 1194 Rue Alcide de Gasperi L-2920 Luxembourg</p> <p>Télécopie: 011 (352) 4301 34079</p> <p>saferinternet@ec.europa.eu</p>
Site du programme	<p>http://ec.europa.eu/information_society/activities/sip/index_en.htm (en anglais)</p>

18		eContentplus
PARTENARIAT AUTOFINANCÉ		
Budget pour la durée totale du programme	149 millions d'euros	
Durée	2005-2008	
Régions / pays concernés	<ul style="list-style-type: none"> - UE - certains pays candidats - pays de l'AELE membres de l'EEE - organisations internationales et pays tiers lorsque cette participation contribue réellement à la mise en oeuvre du programme. Cela devra être démontré. 	
En quoi consiste ce programme ?		
Résumé	Le programme <i>eContentplus</i> contribue à soutenir le développement de contenus multilingues en vue d'alimenter des services en ligne innovants dans l'UE. Il vise à rendre le contenu numérique dans la Communauté plus accessible, plus utilisable et plus exploitable en facilitant la création et la diffusion d'informations – dans des domaines d'intérêt général – au niveau de la Communauté.	
Critères d'éligibilité		
Organismes éligibles	Toute personne morale de l'UE, de l'EEE et des pays candidats	
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> - citoyens européens - étudiants - chercheurs - utilisateurs professionnels des services en ligne 	
Votre projet correspond-il aux priorités de ce fonds ?		
1 - Objectif général :		
<p>ouvrir la voie à un cadre structuré de contenu numérique de qualité en Europe - l'espace européen du contenu numérique - en :</p> <ul style="list-style-type: none"> — atténuant la fragmentation du marché du contenu numérique européen — améliorant l'accessibilité et la facilité d'utilisation des informations géographiques, du matériel éducatif et des contenus culturels — facilitant le transfert d'expérience et de meilleures pratiques et l'enrichissement mutuel des secteurs du contenu, des fournisseurs de contenu et des utilisateurs. 		
2- Domaines cibles		
<p>— Les informations du secteur public :</p> <p><i>eContentplus</i> encouragera la mise en place d'infrastructures européennes d'information permettant d'accéder à des ressources scientifiques et culturelles numériques européennes et de les utiliser au moyen de la mise en réseau de bibliothèques virtuelles ou de mémoires communes. Il soutiendra le développement de collections et d'objets interopérables disponibles dans différentes institutions culturelles (bibliothèques, archives, musées, etc.), ainsi que des solutions pour faciliter l'exposition, la découverte ou le rapatriement de telles ressources.</p>		
<p>— Les données spatiales :</p>		

Le programme stimulera ici l'agrégation des bases de données nationales existantes pour en faire des bases de données transfrontalières, qui serviront de références aux nouveaux services et produits d'information. eContentplus favorisera ainsi la mise en place de services d'information à l'échelle de l'UE reposant sur des données issues des secteurs des transports, de la navigation, de l'intervention d'urgence et de la gestion de l'environnement.

Le contenu éducatif, culturel et scientifique :

Le programme soutiendra le développement de viviers de connaissance d'objets numériques européens spécifiquement ouverts aux milieux de l'enseignement et de la recherche, ainsi que pour les particuliers. Les activités favoriseront la création de services transeuropéens de courtage pour le contenu numérique d'apprentissage. Elles soutiendront l'émergence d'une infrastructure d'information adaptée et encouragera l'utilisation de standards ouverts pour stimuler le déploiement de services d'apprentissage paneuropéens effectifs.

3- Activités financées

- Établissement de réseaux et d'alliances entre les parties intéressées, qui encourageront la création de nouveaux services.
- Recensement et large diffusion des meilleures pratiques en ce qui concerne les méthodes, les processus et les opérations mis en oeuvre pour parvenir à une création, une utilisation et une diffusion du contenu numérique d'une efficacité supérieure.
- Mesures accompagnant la législation relative au contenu numérique et favorisant une collaboration accrue entre les acteurs du secteur du contenu numérique, ainsi que des mesures de sensibilisation. Ces activités encourageront le développement d'outils d'évaluation comparative, de surveillance et d'analyse, l'évaluation des incidences du programme ainsi que la diffusion des résultats.
- Pour de plus amples informations sur les objectifs du programme par année, sur les modalités de mise en oeuvre des projets ainsi que tous les détails de montage de projet, se reporter à l'appel à proposition.

Modalités générales de dépôt des candidatures

Quand déposer votre candidature ?	Le programme eContentPlus est échu au 31 décembre 2008.
Combien espérer obtenir ?	Ne s'applique pas pour le Québec/ Canada.

Auprès de qui recueillir de l'information ?

Institution	Commission européenne DG Société de l'information et des Médias
Contact	M. Krister OLSON Commission européenne DG Société de l'information et des Médias - Unité E6 Tél.: 011 (352) 4301 34332 Télécopie: 011 (352) 4301 30269 / 4301 34079 adresse postale : EUFO 1177, rue Alcide de Gasperi, L-2920 Luxembourg adresse de visite : 10, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg econtentplus@ec.europa.eu
Site du programme	http://ec.europa.eu/information_society/activities/econtentplus/programme/index_en.htm

Pérennité du programme

Aucune donnée après 2008

Développement de la citoyenneté

19



Jeunesse en action

PARTENARIAT

Budget global pour la durée totale du programme

885 millions d'euros

Durée

2007-2013

Régions / pays et organismes concernés

- UE
- pays de l'AELE
- Turquie et pays en voie d'adhésion
- pays partenaires voisins (Europe de l'Est et région méditerranéenne)

En quoi consiste ce programme ?

Résumé

Ce programme s'adresse aux jeunes de 13 à 30 ans des États membres et des pays tiers. Il vise à renforcer leur sentiment d'appartenance à l'Europe. Il doit également contribuer à l'éducation au sens large et permettre de développer leur sens de la solidarité et la compréhension mutuelle. « Jeunesse en action » comprend 5 actions parmi lesquelles figurent les échanges de jeunes, le Service volontaire européen et la « Jeunesse pour le monde » visant au développement de projets avec les pays tiers.

Critères d'éligibilité

Organismes éligibles

- groupes de jeunes
- organisations non gouvernementales sans but lucratif
- autorités publiques ayant de l'expérience avec les jeunes
- organisations européennes pour la jeunesse
- dans une certaine mesure et selon des règles précises, des pays tiers peuvent être partenaires aux projets

Public cible

- jeunes de 13 à 30 ans, et particulièrement ceux de 15 à 28 ans
Une attention particulière sera accordée aux jeunes qui, pour des raisons d'ordre éducatif, social ou autres ont le plus de difficultés à participer au programme.

Actions en partenariat avec des pays tiers

- échanges internationaux de jeunes

Nombre et origine des pays impliqués dans les projets

La plupart des types de projets cofinancés par le programme Jeunesse en action nécessitent la création d'un partenariat entre deux ou plus de deux partenaires. Une distinction est établie entre les pays du programme et les pays partenaires. En dehors des États membres de l'UE, les seuls pays participant au programme qui sont susceptibles d'y prendre part dès 2007 sont les pays de l'AELE/EEE (Islande, Liechtenstein et Norvège) et la Turquie.

Votre projet correspond-il aux priorités 2007-2013 de ce fonds ?

1 - Objectifs généraux

✓ Principes du programme :

- soutenir les activités non formelles d'apprentissage destinées aux jeunes.

- ✓ Ces principes seraient mis en œuvre à l'aide des objectifs suivants:
 - promouvoir la citoyenneté active des jeunes en général, et leur citoyenneté européenne en particulier;
 - développer la solidarité des jeunes, notamment afin de renforcer la cohésion sociale de l'UE;
 - favoriser la compréhension mutuelle des peuples à travers les jeunes;
 - contribuer au développement de la qualité des systèmes en soutien aux activités des jeunes et à celui de la capacité des organisations de la société civile dans le domaine de la jeunesse;
 - favoriser la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse.

2 - Deux des cinq actions du programme seront ouvertes à certains pays tiers :

« Action 2 – Service volontaire européen »

Cette action visera à renforcer la participation des jeunes à différentes formes d'activités de volontariat, à l'intérieur et en dehors de l'Union européenne. Deux des trois volets de cette action seront ouverts à certains pays tiers.

« Action 3.2 – Coopération avec « d'autres pays partenaires dans le reste du monde »

Cette action a pour objectif d'appuyer les projets (échanges de bonnes pratiques, développement de réseaux entre les organisations jeunesse, coopération thématique, etc.) qui encouragent la coopération entre des pays du programme et d'autres pays du reste du monde, qui ne sont pas des voisins de l'Union européenne et qui ont signé des conventions avec la Communauté européenne dans le domaine de la jeunesse.

Modalités générales de dépôt des candidatures

Quand déposer votre candidature ?	Les dates limites pour déposer les candidatures sont le 1 ^{er} février, le 1 ^{er} avril, le 1 ^{er} juin, le 1 ^{er} septembre et le 1 ^{er} novembre, selon les actions.
Quelles démarches ?	Les candidatures et les doivent être envoyés aux agences nationales dont les coordonnées figurent dans la liste de contacts .
Combien espérer obtenir ?	Les pourcentages de frais couverts varient selon les types de frais.

Auprès de qui recueillir de l'information ?

Institution	Commission européenne formulaires DG Éducation et culture
Contact	Commission européenne Direction générale de l'Éducation et de la culture Unité D2: Jeunesse – Programmes Unité D1: Jeunesse – politiques B-1049 Bruxelles Tél. : 011 (32) 22 99 11 11 Télécopie : 011 (32) 22 95 76 33 eac-youthinaction@ec.europa.eu

Site du programme	<p>http://ec.europa.eu/youth/index_fr.htm</p> <p>Les appels à propositions se trouvent à la page : http://eacea.ec.europa.eu/youth/funding/2013/index_en.php</p>
Guide du programme 2007-2013	<p>http://ec.europa.eu/youth/youth-in-action-programme/doc74_fr.htm</p>

20	P	Culture
PARTENARIAT AUTOFINANCÉ		
Budget pour la durée totale du programme	408 millions d'euros	
Durée	2007-2013	
Régions / pays concernés	<ul style="list-style-type: none"> - UE - pays de l'AELE membre de l'EEE - certains pays candidats - certains pays des Balkans occidentaux - pays tiers en tant que « partenaires associés », c'est-à-dire autofinancés. <p>La cohérence et la complémentarité entre le programme et les politiques communautaires dans le domaine de la coopération culturelle avec les pays tiers feront l'objet d'une attention particulière.</p>	
En quoi consiste ce programme ?		
Résumé	Le programme Culture visera à promouvoir un espace culturel commun aux européens en favorisant la coopération entre les artistes, les acteurs culturels et les institutions culturelles des différents États participant au programme.	
Critères d'éligibilité		
Organismes éligibles	- organismes œuvrant en faveur de la culture européenne (données plus précises dans l'appel à proposition)	
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> - secteur culturel européen - citoyens européens ✓ Voir l'appel à proposition pour plus de détails 	
Votre projet correspond-il aux priorités 2007-2013 de ce fonds ?		
1 - Objectifs généraux		
L'objectif général du programme est de contribuer à la mise en valeur d'un espace culturel commun aux Européens par le développement de la coopération culturelle entre les créateurs, les acteurs culturels et les institutions culturelles des pays participant au programme, en vue de favoriser l'émergence d'une citoyenneté européenne.		
2- Objectifs spécifiques		
<ul style="list-style-type: none"> — Mobilité transnationale de tous ceux qui travaillent dans le secteur culturel dans l'Union européenne ; — Circulation transnationale des œuvres d'art et des produits culturels et artistiques ; — Dialogue interculturel. 		
3 - Actions soutenues		
a. Soutien à des actions culturelles :		
<ul style="list-style-type: none"> — Les pôles de coopération culturelle (La participation de pays tiers est sous réserve des modalités finales du programme) Ces pôles doivent être dans leur phase de décollage, de structuration ou dans leur phase d'extension géo- 		

graphique. Ils doivent être durables et structurés entre opérateurs culturels européens. Le but de l'aide est d'arriver à une autonomie financière de ces pôles.

Chaque pôle vise la réalisation de nombreuses activités culturelles structurées et pluriannuelles.

- **Les actions de coopération**

(La participation de pays tiers est sous réserve des modalités finales du programme)

Le programme soutient des actions de coopération culturelle de nature sectorielle ou transsectorielle entre opérateurs européens. Une large place y est accordée à la créativité et à l'innovation. Les actions visant à explorer des pistes de coopération afin de les développer sur un plus long terme seront particulièrement encouragées.

- **Les actions spéciales**

Elles doivent être d'une grande envergure pour donner une plus grande visibilité à l'action culturelle communautaire, à accroître le rayonnement culturel du continent européen, à accroître la sensibilisation à la diversité culturelle des États membres et au dialogue interculturel et international. (ex: distributions de prix «Capitales européennes de la Culture», etc.)

b. Soutien à des organismes actifs au niveau européen dans le domaine culturel ainsi qu'à des actions visant à protéger et à commémorer les principaux sites et archives ayant un lien avec les déportations

Cette action se subdivise en deux parties:

- 1- soutien au fonctionnement d'organisations d'intérêt culturel européen
- 2- soutien à des actions visant à protéger et à commémorer les principaux sites et archives ayant un lien avec les déportations.

c. Soutien à des travaux d'analyse ainsi qu'à la collecte et à la diffusion de l'information dans le domaine de la coopération culturelle

Cette action se subdivise en trois parties :

- 1- soutien à des travaux d'analyse dans le domaine de la coopération culturelle
- 2- soutien à la collecte et à la diffusion de l'information dans le domaine de la coopération culturelle;
- 3- soutien aux points de contact culture.

- ✓ Des informations plus détaillées pour chaque action se trouvent dans le guide du programme : http://ec.europa.eu/culture/calls-for-proposals/culture-programme-guide_fr.htm.

Modalités générales de dépôt des candidatures	
Quand déposer le dossier de candidature ?	Consulter les appels de propositions :
Combien espérer obtenir ?	Pour l'appel 2013 spécifique au Canada, un financement compris entre 50 000 EUR et 200 000 EUR maximum est disponible, mais le soutien communautaire ne peut excéder 50 % du coût éligible total.
Après de qui recueillir de l'information ?	
Institution	Commission européenne DG Éducation et culture
Contact	Agence exécutive Éducation, Audiovisuel & Culture Programme Culture (2007–2013) Avenue du Bourget 1 (BOUR 04/02) B-1140 Bruxelles Belgique Télécopie. : 011 (32.2) 292 13 29 EACEA-P5-THIRDCOUNTRIESPROJECTS@ec.europa.eu
Guide du programme 2007-2013	http://eacea.ec.europa.eu/culture/programme/programme_guide_fr.php

http://eacea.ec.europa.eu/culture/index_en.php

Recherche et développement, Science & technologies

21



Esprit d'entreprise et innovation (Programme PIC)

PARTENARIAT AUTOFINANCÉ

Budget pour la durée totale du programme

2,170 milliards d'euros

Durée

2007-2013

Régions / pays concernés

- UE
- certains pays candidats
- pays de l'AELE membres de l'EEE
- pays tiers, « lorsqu'un accord bilatéral prévoit une participation à des activités liées à l'innovation », ce qui est le cas avec le Canada.

En quoi consiste ce financement ?

Résumé

- ✓ Comme son nom l'indique, le « Programme esprit d'entreprise et innovation » favorise l'essor des entreprises et des PME, de l'esprit d'entreprise, de l'innovation et de la compétitivité industrielle.
- ✓ Il est le premier des 3 sous-programmes du Programme-cadre pour l'Innovation et la Compétitivité (PIC) qui lui-même, dépend du programme général [Agenda numérique](#) (en anglais) qui a succédé au programme [i2010](#).
- ✓ Le PIC est complémentaire au PCRD (voir fiche détaillée n°23) et a pour but d'améliorer la compétitivité et l'innovation en UE, selon les [objectifs dits de Lisbonne](#), que l'UE s'est fixée dès 2000, afin de devenir l'économie la plus compétitive du Monde.

Critères d'éligibilité

Organismes éligibles

Organismes individuels ou consortiums

Public cible

Les PME

Activités financées

- Études, collectes de données, enquêtes et publications, sur la base des statistiques officielles disponibles;
- Réunions d'experts -représentant notamment les institutions publiques et les parties intéressées- conférences et autres manifestations;
- Campagnes de sensibilisation, projets de travail en réseau et autres initiatives appropriées;
- Exercices d'évaluation comparative des performances nationales et régionales et actions d'identification, de diffusion et d'application des bonnes pratiques.
- ✓ D'autres types d'actions peuvent être financés.

Votre projet correspond-il aux priorités 2007-2013 de ce programme ?

1 - Objectifs de l'Agenda numérique :

L'Agenda numérique est le nouveau cadre stratégique de la Commission européenne définissant les larges

orientations politiques pour la société de l'information et les médias. Cette nouvelle politique intégrée vise notamment à encourager la connaissance et l'innovation afin de soutenir la croissance ainsi que la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité. Elle est l'une des sept initiatives phare de la stratégie Europe 2020 dont dépend le Programme-cadre pour l'Innovation et la Compétitivité (PIC).

- ✓ Pour en savoir plus sur l'agenda numérique, lire la communication : http://ec.europa.eu/information_society/digital-agenda/documents/digital-agenda-communication-fr.pdf

2 - Objectifs du PIC :

- a. promouvoir la compétitivité des entreprises et notamment des PME;
- b. encourager l'innovation y compris l'éco-innovation;
- c. accélérer la mise en place d'une société de l'information compétitive, innovante et accessible à tous;
- d. promouvoir l'efficacité énergétique ainsi que les sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans tous les secteurs, y compris celui des transports.

→ Ces objectifs sont réalisés par la mise en œuvre des programmes spécifiques suivants :

- a. le programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise; (présente fiche)
- b. le programme d'appui stratégique en matière de TIC (TIC);
- c. le programme « Énergie intelligente – Europe » (EIE).

3- Objectifs du programme spécifique « Esprit d'entreprise et innovation » :

- a. l'accès au crédit pour le démarrage et la croissance des PME et l'investissement dans des projets d'innovation, notamment dans le domaine de l'éco-innovation;
- b. la mise en place d'un environnement favorable à la coopération des PME;
- c. l'innovation dans les entreprises, notamment l'éco-innovation;
- d. la culture de l'esprit d'entreprise et de l'innovation;
- e. la réforme économique et administrative liée à l'entreprise et à l'innovation.

4- Actions visées par objectif du programme spécifique « Esprit d'entreprise et innovation » :

- a. **l'accès au crédit pour le démarrage et la croissance des PME et l'investissement dans des projets d'innovation, notamment dans le domaine de l'éco-innovation :**

- augmenter les volumes d'investissement de fonds de capital-risque et les montages d'investissements promus par des investisseurs informels;
- amplifier par un effet de levier l'action des instruments de financement par l'emprunt en faveur des PME;
- améliorer l'environnement financier pour les PME.

- b. **la mise en place d'un environnement favorable à la coopération des PME :**

- promouvoir les services d'appui pour les PME;
- soutenir les mesures aidant les PME à coopérer avec des entreprises étrangères, notamment en ce qui

- concerne la participation des PME aux travaux européens de normalisation;
- encourager et faciliter la coopération internationale des entreprises.

c. l'innovation dans les entreprises, notamment l'éco-innovation :

- encourager, selon une approche sectorielle, l'innovation, la formation de grappes, les réseaux d'innovation, les partenariats entre les secteurs public et privé en matière d'innovation et la coopération avec les organisations internationales concernées, de même que la gestion de l'innovation;
- soutenir des programmes nationaux et régionaux de promotion de l'innovation dans les entreprises;
- encourager l'adoption de technologies innovantes;
- soutenir des services de transfert transnational de connaissances et de technologies ainsi que des services de gestion de la propriété intellectuelle et industrielle;
- découvrir de nouveaux types de services d'appui à l'innovation;
- promouvoir les technologies et les connaissances par des systèmes d'archivage et de transfert de données.

d. la culture de l'esprit d'entreprise et de l'innovation :

- développer la mentalité et les qualités d'entrepreneur ainsi que la culture de l'esprit d'entreprise et favoriser la mise en balance des risques et des avantages liés à l'activité entrepreneuriale, en particulier pour les jeunes entrepreneurs;
- encourager l'émergence d'un environnement favorable à l'innovation ainsi qu'au développement et à la croissance des entreprises;
- soutenir l'élaboration des politiques et la coopération entre acteurs, y compris les instances de gestion de programmes régionaux et nationaux.
- recueillir des données, analyser et mesurer les performances, élaborer et coordonner les politiques;
- contribuer à la définition et à la promotion de stratégies d'amélioration de la compétitivité pour des secteurs industriels et de services;
- encourager l'apprentissage mutuel entre administrations nationales et régionales pour atteindre l'excellence.

e. la réforme économique et administrative liée à l'entreprise et à l'innovation :

- recueillir des données, analyser et mesurer les performances, élaborer et coordonner les politiques;
- contribuer à la définition et à la promotion de stratégies d'amélioration de la compétitivité pour des secteurs industriels et de services;
- encourager l'apprentissage mutuel entre administrations nationales et régionales pour atteindre l'excellence.

► Les modalités de mise en œuvre ainsi que tous les détails de montage de projet sont consultables dans l'appel à proposition 2007.

Modalités générales de dépôt des candidatures

Quand déposer votre candidature ?	<p>Consulter le site des appels de propositions : http://ec.europa.eu/research/participants/portal/page/fp7_calls</p>
Combien espérer obtenir ?	<p>Le financement ne peut dépasser 60 % des coûts éligibles. La coopération avec des organisations internationales reposant sur des accords intergouvernementaux sera considérée favorablement.</p>
Auprès de qui recueillir de l'information ?	
Institution	<p>Commission européenne DG Entreprise et Industrie</p>

Contact	<p>Commission européenne DG Entreprise et Industrie B-1049 Bruxelles Belgique</p> <p>Télécopie : 011 (32) 2 299 80 16</p> <p>entr-cip@ec.europa.eu</p>
Sites Internet utiles	
«Esprit d'entreprise et innovation»	Site : http://ec.europa.eu/cip/eip/index_fr.htm
PIC	Site : http://ec.europa.eu/cip/index_fr.htm
Agenda numérique	Site : http://ec.europa.eu/information_society/digital-agenda/index_en.htm

22		Appui stratégique en matière de technologies de l'information et de la communication (Programme PIC)
PARTENARIAT AUTOFINANCÉ		
Budget pour la durée totale du programme	730 millions d'euros	
Durée	2007-2013	
Régions / pays concernés	<ul style="list-style-type: none"> - UE - certains pays candidats - pays de l'AELE membres de l'EEE - pays tiers, lorsqu'un accord bilatéral prévoit une participation à des activités liées à l'innovation, ce qui est le cas pour le Canada. 	
En quoi consiste ce financement ?		
Résumé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Comme son nom l'indique, le «Programme d'appui stratégique en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC)» apporte un soutien à la politique en matière de technologies de l'information et de la communication. ✓ Il est le deuxième des 3 sous-programmes du Programme-cadre pour l'Innovation et la Compétitivité (PIC) qui lui-même, dépend du programme général Agenda numérique (en anglais) qui a succédé au programme i2010. ✓ Le PIC est complémentaire au PCRD (voir fiche détaillée n°23) et a pour but d'améliorer la compétitivité et l'innovation en UE, selon les objectifs dits de Lisbonne, que l'UE s'est fixée dès 2000, afin de devenir l'économie la plus compétitive du Monde. 	
Critères d'éligibilité		
Organismes éligibles	Toute personne juridique de l'UE, de l'EEE et des pays candidats	
Activités financées	<ul style="list-style-type: none"> — Études, collectes de données, enquêtes et publications, sur la base des statistiques officielles disponibles; — Réunions d'experts -représentant les institutions publiques et les parties intéressées- conférences et autres manifestations; — Campagnes de sensibilisation, projets de travail en réseau et autres initiatives appropriées avec des experts représentant les institutions publiques et les parties intéressées; — Exercices d'évaluation comparative des performances nationales et actions d'identification, de diffusion et d'application des bonnes pratiques. <p>D'autres types d'actions peuvent être financés.</p>	
Votre projet correspond-il aux priorités 2007-2013 de ce programme ?		

1 - Objectifs de l'Agenda numérique :

L'Agenda numérique est le nouveau cadre stratégique de la Commission européenne définissant les larges orientations politiques pour la société de l'information et les médias. Cette nouvelle politique intégrée vise notamment à encourager la connaissance et l'innovation afin de soutenir la croissance ainsi que la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité. Elle est l'une des sept initiatives phare de la stratégie Europe 2020 dont dépend le Programme-cadre pour l'Innovation et la Compétitivité (PIC).

- ✓ Pour en savoir plus sur l'agenda numérique, lire la communication : http://ec.europa.eu/information_society/digital-agenda/documents/digital-agenda-communication-fr.pdf

2- Objectifs du PIC :

- a. promouvoir la compétitivité des entreprises, et notamment des PME;
- b. encourager l'innovation, y compris l'éco-innovation;
- c. accélérer la mise en place d'une société de l'information compétitive, innovante et accessible à tous;
- d. promouvoir l'efficacité énergétique ainsi que les sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans tous les secteurs, y compris celui des transports.

→ Ces objectifs sont réalisés par la mise en oeuvre des programmes spécifiques suivants :

- a. le programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise (PIE);
- b. le programme d'appui stratégique en matière de TIC; (présente fiche)
- c. le programme «Énergie intelligente – Europe» (EIE).

3- Objectifs du programme spécifique «Appui stratégique en matière de TIC» :

http://ec.europa.eu/cip/ict-psp/index_fr.htm

- a. **Mettre en place l'espace unique européen de l'information et renforcer le marché intérieur des produits et services d'information en :**
 - garantissant un accès transparent aux services basés sur les TIC et en mettant en place des conditions générales propices à une adoption rapide et adéquate de communications et services numériques convergents, en veillant aux aspects d'interopérabilité, de sécurité et de fiabilité;
 - améliorant les conditions du développement de contenus numériques et en tenant compte du multilinguisme et de la diversité culturelle;
 - suivant les progrès de la société de l'information en Europe par des collectes et des analyses de données sur le développement, la disponibilité et l'utilisation des services de communication numérique, et notamment la progression de l'Internet et de l'accès au transfert de données à haut débit ainsi que l'évolution des contenus et des services.
- b. **Encourager l'innovation par la généralisation des TIC et par des mesures incitant à investir dans ces technologies en :**
 - promouvant l'innovation concernant des procédés, des services et des produits reposant sur les TIC, notamment dans les PME et les services publics en tenant compte des besoins de compétences;
 - favorisant les interactions ainsi que les partenariats entre les secteurs public et privé afin d'accélérer l'innovation et les investissements dans les TIC;
 - promouvant et en faisant mieux connaître les possibilités et les avantages que les TIC offrent aux citoyens et aux entreprises et en encourageant la discussion au niveau européen concernant les nouvelles tendances en matière de TIC.
- c. **Mettre en place une société de l'information ouverte à tous et des services plus efficaces et plus rentables dans des domaines d'intérêt général ainsi qu'améliorer la qualité de la vie en :**
 - rendant les TIC plus accessibles et en généralisant la maîtrise du numérique;

- accroissant la confiance dans les TIC et en améliorant l'assistance aux utilisateurs, avec une attention particulière pour la protection de la vie privée;
 - améliorant la qualité, l'efficacité et la disponibilité des services électroniques dans des domaines d'intérêt général et pour la participation à la vie sociale via le TIC, notamment les services publics interopérables paneuropéens ou transfrontaliers ainsi que le développement de modules d'intérêt commun et d'échange de bonnes pratiques.
- ✓ Ces actions sont mises en oeuvre en veillant à mieux faire connaître les possibilités et les avantages que les TIC offrent aux citoyens et aux entreprises.
- Les modalités de mise en oeuvre ainsi que tous les détails de montage de projet sont consultables dans l'appel à proposition. http://ec.europa.eu/research/participants/portal/page/call_CIP

Modalités générales de dépôt des candidatures

Consulter les annonces d'appel à propositions (en anglais) :

Auprès de qui recueillir de l'information ?

Institution	Commission européenne DG Entreprise et Industrie
Contact	Commission européenne DG Société de l'information et Média B-1049 Bruxelles Belgique Télécopie: 011 (32.2) 296.17.40 ou 011 (32.2) 295.10.75 info-ict-psp@ec.europa.eu

Sites Internet utiles

« Appui stratégique en matière de TIC »	Site : http://ec.europa.eu/cip/ict-psp/index_fr.htm
PIC	Site: http://ec.europa.eu/cip/index_fr.htm
Agenda numérique	Site : http://ec.europa.eu/information_society/digital-agenda/index_en.htm

23		Énergie intelligente – Europe (Programme PIC)
PARTENARIAT AUTOFINANCÉ		
Budget pour la durée totale du programme	730 millions d'euros	
Durée	2007-2013	
Régions / pays concernés	<ul style="list-style-type: none"> - UE - certains pays candidats - pays de l'AELE membres de l'EEE - pays tiers, lorsqu'un accord bilatéral prévoit une participation à des activités liées à l'innovation, ce qui est le cas pour le Canada. 	
En quoi consiste ce fonds ?		
Résumé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le programme « Énergie intelligente – Europe » favorise l'efficacité énergétique, les sources d'énergie renouvelables et la diversification énergétique. ✓ C'est le troisième des 3 sous-programmes du Programme-cadre pour l'Innovation et la Compétitivité (PIC) qui lui-même, dépend du programme général Agenda numérique (en anglais) qui a succédé au programme i2010. ✓ Le PIC est complémentaire au PCRD (voir fiche détaillée n°23) et a pour but d'améliorer la compétitivité et l'innovation en UE, selon les objectifs dits de Lisbonne, que l'UE s'est fixée dès 2000, afin de devenir l'économie la plus compétitive du Monde. 	
Critères d'éligibilité		
Organismes éligibles	Toute personne morale, qu'elle soit publique ou privée.	
Activités financées	<ul style="list-style-type: none"> — Projets de promotion et de diffusion — Projets de première application commerciale — Activités particulières réservées à un nombre limité de groupes cibles 	
Votre projet correspond-il aux priorités 2007-2013 de ce programme ?		
1 - Objectifs de l'Agenda numérique :		
<p>L'Agenda numérique est le nouveau cadre stratégique de la Commission européenne définissant les larges orientations politiques pour la société de l'information et les médias. Cette nouvelle politique intégrée vise notamment à encourager la connaissance et l'innovation afin de soutenir la croissance ainsi que la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité. Elle est l'une des sept initiatives phare de la stratégie Europe 2020 dont dépend le Programme-cadre pour l'Innovation et la Compétitivité (PIC).</p>		
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pour en savoir plus sur l'agenda numérique, lire la communication : http://ec.europa.eu/information_society/digital-agenda/documents/digital-agenda-communication-fr.pdf 		
2- Objectifs du PIC :		
<p>a. promouvoir la compétitivité des entreprises, et notamment des PME;</p> <p>b. encourager l'innovation, y compris l'éco-innovation;</p> <p>c. accélérer la mise en place d'une société de l'information compétitive, innovante et accessible à tous;</p>		

d. promouvoir l'efficacité énergétique ainsi que les sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans tous les secteurs, y compris celui des transports.

→ Ces objectifs sont réalisés par la mise en oeuvre des programmes spécifiques suivants :

- a. le programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise (PIE);
- b. le programme d'appui stratégique en matière de TIC; (TIC)
- c. le programme «Énergie intelligente – Europe» (présente fiche).

3- Objectifs du programme spécifique «Énergie intelligente – Europe»:

a. Objectifs généraux :

- Encourager l'efficacité énergétique et l'utilisation rationnelle des ressources énergétiques;
- Promouvoir les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et à encourager la diversification énergétique;
- Promouvoir l'efficacité énergétique et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans les transports.

b. Objectifs opérationnels :

- Mettre en place les éléments nécessaires au renforcement de la durabilité et au développement du potentiel des villes et des régions ainsi qu'à l'élaboration des mesures législatives requises pour atteindre les objectifs stratégiques concernés;
 - Mettre au point des moyens et des instruments permettant le suivi, la surveillance et l'évaluation de l'incidence des mesures adoptées par la Communauté et les États membres dans les domaines d'action du programme;
 - Stimuler, dans l'ensemble des États membres, les investissements dans des technologies nouvelles et très performantes dans les domaines de :
 - l'efficacité énergétique,
 - les sources d'énergie renouvelables
 - la diversification énergétique, y compris dans le secteur des transports.
 - Favoriser la transition entre la démonstration réussie de technologies innovantes et leur commercialisation efficace à grande échelle pour :
 - imprimer un effet multiplicateur aux investissements des secteurs public et privé,
 - promouvoir des technologies d'intérêt stratégique,
 - réduire les coûts,
 - accroître l'expérience du marché
 - contribuer à réduire les risques financiers et les autres aspects perçus comme des risques et des obstacles qui freinent ce type d'investissement;
 - Lever les obstacles non technologiques pour des schémas efficaces et intelligents de production et de consommation d'énergie en :
 - encourageant la création de structures institutionnelles, entre autres aux niveaux local et régional,
 - en sensibilisant le public, notamment grâce au système éducatif,
 - en encourageant les échanges d'expériences et de savoir-faire entre les principaux acteurs concernés, les entreprises et les citoyens en général et en stimulant la diffusion des bonnes pratiques et des technologies les plus performantes, entre autres par des campagnes de promotion au niveau communautaire.
- Les modalités de mise en œuvre ainsi que tous les détails de montage de projet sont consultables dans l'appel à proposition 2007.

Modalités générales de dépôt des candidatures

Appel à propositions (en anglais):

http://ec.europa.eu/energy/intelligent/getting-funds/call-for-proposals/index_en.htm

Auprès de qui recueillir de l'information ?	
Institution	Commission européenne DG Entreprise et Industrie
Contact	Commission européenne Agence exécutive pour l'énergie intelligente (IEEA) Appel à propositions IEEA 2007 Place Madou 1 B-1049 Bruxelles Télécopie: 011 (32) 2 292 18 92 eaci-iee-enquiries@ec.europa.eu
Sites Internet utiles	
«Énergie intelligente-Europe»	Site (en anglais) : http://ec.europa.eu/energy/intelligent/index_en.html
PIC	Site: http://ec.europa.eu/cip/index_fr.htm
Agenda numérique	Site : http://ec.europa.eu/information_society/digital-agenda/index_en.htm

À partir de cette page, toutes les fiches détaillées concernent le 7^e Programme-cadre en recherche et développement (PCRD).

Le PCRD étant complexe, le lecteur novice trouvera une brève introduction à ce programme-cadre à la fin de cette étude.

* Les fiches ci-dessous sont à jour en date de mars 2008.

24		Programme Coopération – Santé
PARTENARIAT autofinancé ou PARTENARIAT		
Budget pour la période 2007-2013	6 milliards d'euros	
En quoi consiste cette priorité ?		
Résumé	Ce programme a pour objectif d'améliorer la santé des citoyens européens et d'accroître et de renforcer la compétitivité et la capacité d'innovation des industries et entreprises liées à la santé. Ce programme s'attaquera également aux problèmes de santé mondiaux, parmi lesquels les nouvelles épidémies, et favorisera la collaboration entre l'UE et les pays en voie de développement afin de permettre à ces derniers de développer leurs capacités de recherche.	
Critères d'éligibilité		
Organismes éligibles	Ceux traditionnellement admis aux PCRD : <ul style="list-style-type: none"> — Entreprises — Universités — Centres de recherche — Organisations — Chercheurs 	
Actions financées	Voir ci-dessous.	
Régimes de financement	Projets en collaboration Actions de coordination et de soutien	
Votre projet correspond-il aux priorités générales de cette priorité ?		
1 - Objectifs de cette priorité :		
Améliorer la santé des citoyens européens, renforcer la compétitivité et stimuler la capacité d'innovation des secteurs et des entreprises liées à la santé en Europe, tout en s'attaquant aux problèmes de santé mondiaux, parmi lesquels les nouvelles épidémies. L'accent sera mis sur la recherche translationnelle (transposition des découvertes fondamentales en applications cliniques, et notamment la validation scientifique des résultats expérimentaux), sur l'élaboration et la validation de nouvelles thérapies, de méthodes de promotion de la santé et de prophylaxie, y compris la promotion de la santé infantile, du vieillissement sain, d'outils de diagnostic et de technologies médicales, ainsi que sur la viabilité et l'efficacité des systèmes de soins de santé.		
2 - Thèmes prioritaires :		
Les questions stratégiques que sont la santé infantile, les maladies pédiatriques, ainsi que la santé de la population vieillissante feront l'objet d'une attention particulière et devront, le cas échéant, être prises en compte pour l'ensemble des actions. Les questions éthiques, juridiques et socio-économiques seront également prises en compte.		
3 - Priorités de recherche :		
Tous les thèmes et les actions ne sont pas simultanément couverts par chaque appel de propositions.		

Actions de recherche soutenues

Biotechnologies, outils génériques et technologies médicales au service de la santé humaine

- Recherche sur les méthodes d'extraction d'information à haut débit : catalyser les progrès de la recherche fondamentale en matière génomique (génomique et post-génomique) et biomédicale, en améliorant la production, la normalisation, l'acquisition et l'analyse de données.
- Détection, diagnostic et surveillance: la priorité est donnée aux approches non invasives ou mini-invasives, ainsi qu'à des technologies comme les nouveaux outils préventifs en matière de médecine régénérative
- Préviation de l'adéquation, de la sécurité et de l'efficacité de thérapies : élaborer et valider des marqueurs biologiques, des méthodes et modèles in vivo et in vitro, intégrant les aspects de la simulation, de la pharmacogénomique, des approches thérapeutiques ciblées sur l'administration des médicaments, et des méthodes de substitution aux tests sur les animaux.
- Approches et interventions thérapeutiques innovantes: étudier, consolider et poursuivre le développement de thérapies et technologies avancées qui présentent un potentiel d'application dans le traitement de nombreux troubles et maladies, telles que de nouveaux outils thérapeutiques destinés à la médecine régénérative.

Recherche translationnelle au service de la santé humaine

- Intégration de données et processus biologiques: collecte de données à grande échelle, biologie systémique (y compris modélisation des systèmes complexes). Générer et analyser la grande quantité de données nécessaires pour mieux comprendre les réseaux régulateurs complexes de milliers de gènes et produits géniques qui commandent des processus biologiques importants dans l'ensemble des organismes concernés et à tous les niveaux d'organisation.
- Recherche sur le cerveau et ses pathologies, le développement humain et le vieillissement. Explorer le processus du vieillissement sain et la manière dont les gènes et l'environnement interagissent avec l'activité cérébrale, tant dans des conditions normales que dans le cas des maladies du cerveau et des maladies liées à l'âge (par exemple, démence).
- Recherche translationnelle sur les maladies infectieuses. S'attaquer à la résistance aux médicaments, aux menaces mondiales que représentent le VIH et le SIDA, le paludisme et la tuberculose, ainsi que l'hépatite et les épidémies nouvelles ou en voie de réapparition (par exemple, le SRAS et l'influenza hautement pathogène).
- Recherche translationnelle sur les principales maladies — cancer, maladies cardiovasculaires, diabète/obésité, maladies rares et autres maladies chroniques, y compris l'arthrite, les maladies rhumatismales et du système musculo-squelettique ainsi que les maladies respiratoires, y compris celles provoquées par les allergies: mettre au point des stratégies axées sur le patient, allant de la prévention au diagnostic et mettant particulièrement l'accent sur le traitement, y compris la recherche clinique et l'utilisation des principes actifs. Il sera tenu compte des aspects liés à la médecine palliative.

Optimiser les prestations de soins de santé dont bénéficient les Européens

- Transposition des résultats cliniques en pratiques cliniques : créer les bases de connaissances pour le processus de décision clinique et la manière dont les résultats de la recherche clinique sont transposés en pratique clinique, en étudiant en particulier la sécurité des patients et l'utilisation des médicaments, ainsi que les besoins spécifiques des enfants, des femmes et des personnes âgées.
- Qualité, efficacité et solidarité des systèmes de soins de santé, y compris les systèmes en phase de transition et les stratégies de soins à domicile : transposer les mesures d'intervention efficaces en décisions de gestion, évaluer le coût, l'efficacité et les avantages de différentes interventions, y compris en ce qui concerne la sécurité du patient, définir les besoins et déterminer les conditions d'une offre adéquate en termes de ressources humaines, analyser les facteurs qui influencent l'égalité de l'accès à des soins de santé de grande qualité, y compris l'évolution des populations.
- Amélioration de la prévention des maladies et de l'utilisation des médicaments : élaborer des interventions de santé publique efficaces axées sur des déterminants plus larges de la santé (tels que le stress, l'alimentation, le mode de vie ou les facteurs environnementaux, ainsi que leur interaction avec la prise de médicaments). Répertorier les interventions réussies afin d'améliorer la prescription de médicaments et l'utilisation de ceux-ci par les patients.

Utilisation appropriée de nouvelles thérapies et technologies au service de la santé : sécurité à long terme et évaluation de l'efficacité, surveillance de l'utilisation à grande échelle de nouvelles technologies médicales (y compris de nouveaux appareils et instruments) et de thérapies avancées.

► Le nombre minimal de partenaires, les priorités spécifiques par année, les modalités de mise en œuvre ainsi que tous les détails de montage de projet sont disponibles dans les appels à propositions.

Modalités générales de dépôt des candidatures

Quand déposer votre candidature ?	Appels à propositions : http://ec.europa.eu/research/participants/portal/page/cooperation#health
Quelles démarches ? (à titre d'information seulement)	Chaque appel à propositions est accompagné d'un guide à l'intention des candidats (Guide for applicants) qui contient toutes les directives pour préparer une candidature ainsi que la liste des critères d'évaluation.
Combien espérer obtenir ?	L'UE ne finance généralement pas les pays tiers industrialisés au titre du PCRD mais si la participation du Canada est nécessaire, alors, un financement peut être obtenu.

Auprès de qui recueillir de l'information sur cette priorité?

Contact	<p>Nacer BOUBENNA INSERM Paris FRANCE Tél. : 011-33-1 44 23 61 90 Site Web : http://www.eurosfaire.prd.fr/7pc/health/</p> <p>Vous pouvez trouver d'autres points de contact à l'adresse : http://cordis.europa.eu/fp7/ncp_fr.html</p>
Site Internet	http://cordis.europa.eu/fp7/health/home_en.html
Base légale	Thèmes – Santé http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_412/l_41220061230fr00010041.pdf p. 10 à 12

25		Programme Coopération – Alimentation, agriculture et pêche, et biotechnologie
PARTENARIAT autofinancé ou PARTENARIAT		
Budget pour la période 2007-2013	1,9 milliard d'euros	
En quoi consiste cette priorité ?		
Résumé	Les innovations et le progrès des connaissances en matière de gestion, de production et d'utilisation durables de ressources biologiques constitueront la base de nouveaux produits durables, éco-efficaces et compétitifs pour les secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'alimentation, de la santé, de la sylviculture et les secteurs connexes. D'importantes contributions sont prévues pour la mise en œuvre des politiques et réglementations prévues ou existantes dans les domaines de la santé humaine, animale et végétale et de la protection du consommateur. Le concept de bioéconomie ⁶ européenne fondée sur la connaissance permettra la prise en charge de nouvelles sources d'énergies renouvelables.	
Critères d'éligibilité		
Organismes éligibles	Ceux traditionnellement admis aux PCRD : <ul style="list-style-type: none"> — Entreprises — Universités — Centres de recherche — Organisations — Chercheurs 	
Actions financées	Voir ci-dessous.	
Régimes de financement	Projets en collaboration Actions de coordination et de soutien Réseaux d'excellence	
Votre projet correspond-il aux priorités générales de cette priorité ?		
1 - Objectifs de cette priorité :		
Créer une bioéconomie européenne fondée sur la connaissance, en réunissant la communauté scientifique, les entreprises et d'autres parties prenantes, afin d'exploiter des perspectives de recherche nouvelles et émergentes qui répondent aux défis sociaux, environnementaux et économiques: la demande croissante pour une alimentation plus sûre, plus saine et de meilleure qualité et pour une utilisation et une production viables de bioressources renouvelables; le risque croissant de maladies épizootiques et de zoonoses ainsi que de troubles liés à l'alimentation; les menaces qui pèsent sur la viabilité et la sûreté de la production agricole, piscicole et de la pêche; la demande croissante de produits alimentaires de haute qualité, tenant compte du bien-être animal et des contextes ruraux et côtiers; et les réponses aux besoins particuliers des consommateurs en matière de diététique.		
2 - Thèmes prioritaires :		
Augmenter la compétitivité des entreprises européennes dans les secteurs agricole, biotechnologique et de l'alimentation humaine et animale, lutter contre les troubles liés à l'alimentation et contribuer à la mise en œuvre des politiques et réglementations existantes et à la formulation de politiques et réglementations futures dans les domaines de la santé humaine, animale et végétale et de la protection du consommateur, renforcer la collaboration		

⁶ Toutes les industries et les secteurs économiques qui produisent, gèrent et exploitent des ressources biologiques ainsi que les services connexes, les secteurs d'approvisionnement ou consommateurs tels que l'agriculture, l'industrie alimentaire, la pêche, la sylviculture, etc.

et le partage de connaissances, contribuer à la politique communautaire dans différents domaines (alimentation sécuritaire, agriculture, OGM, etc.

3 - Priorités de recherche :

Tous les thèmes et les actions ne sont pas simultanément couverts par chaque appel de propositions.

Actions de recherche soutenues

Production et gestion durables des ressources biologiques du sol, des forêts et de l'environnement aquatique

- Faciliter la recherche, notamment dans les technologies telles que la génomique, la protéomique, la métabolomique, ainsi qu'en biologie systémique, en bio-informatique et sur les technologies convergentes, appliquées aux micro-organismes, aux espèces végétales et animales, y compris la recherche sur l'exploitation et l'utilisation viable de leur biodiversité.

Les activités de recherche relatives aux ressources biologiques du sol seront axées sur les aspects suivants : la fertilité du sol, l'amélioration des cultures et des systèmes de production dans toute leur diversité, y compris l'agriculture biologique, les systèmes de production de qualité, et la surveillance et l'évaluation des incidences des OGM sur l'environnement et les êtres humains, la santé végétale, l'agriculture et la sylviculture durables, compétitives et multifonctionnelles, le développement rural; la santé et le bien-être animal, l'élevage et la production; les maladies infectieuses des animaux, y compris les études d'épidémiologie, les zoonoses et leurs mécanismes pathogènes, et les pathologies liées à l'alimentation animale, les autres menaces qui pèsent sur la viabilité et la sûreté de la production alimentaire, notamment les changements climatiques, l'élimination sûre des déchets animaux.

En ce qui concerne les ressources de l'environnement aquatique, la recherche soutiendra la viabilité et la compétitivité de la pêche, fournira la base scientifique et technique de la gestion de la pêche et soutiendra le développement durable de l'aquaculture, notamment l'élevage et le bien-être.

- Mettre au point des outils (y compris des outils TIC) nécessaires aux décideurs politiques et aux autres acteurs dans les domaines tels que l'agriculture, la pêche, l'aquaculture et le développement rural (aménagement du paysage, pratiques de gestion des terres, etc.).

« De la fourche à la fourchette »

- Alimentation (y compris les produits de la mer), santé et bien-être et aspects de l'alimentation humaine et animale relatifs au consommateur, à la société, à la culture, à l'industrie, à la santé ainsi qu'aux traditions, incluant les sciences comportementales et cognitives; nutrition, affections et troubles liés à l'alimentation, notamment l'obésité des enfants et des adultes et les allergies; nutrition et prévention des maladies (y compris des connaissances accrues concernant les composés favorables à la santé et les propriétés des aliments); technologies innovantes de transformation des aliments pour les humains et pour les animaux (y compris le conditionnement et les technologies utilisées dans d'autres domaines que celui de l'alimentation); amélioration de la qualité et de la sécurité, tant chimique que biologique, des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux; méthodes assurant une sécurité renforcée de l'alimentation; intégrité (et contrôle) de la chaîne alimentaire; incidences environnementales physiques et biologiques exercées sur et par les chaînes alimentaires humaine et animale; impact des changements globaux sur les chaînes alimentaires et résistance de celles-ci à ces changements; concept de « chaîne alimentaire de bout en bout » (intégrant aussi les aliments d'origine marine et d'autres produits et ingrédients alimentaires de base); traçabilité et progrès récents en la matière; authenticité des aliments; développement de nouveaux produits et ingrédients.

Sciences du vivant, biotechnologie et biochimie pour des procédés et produits non alimentaires durables

- Améliorer les cultures et les ressources sylvicoles, les matières premières, les produits marins et ceux de la biomasse (y compris les ressources marines) destinés à des utilisations dans les domaines de l'énergie, de l'environnement et des produits à haute valeur ajoutée tels que matériaux et produits chimiques (y compris les ressources biologiques utiles à l'industrie pharmaceutique et à la médecine), notamment les systèmes d'exploitation, les bioprocédés et les concepts de bioraffinage originaux; biocatalyse; micro-or-

ganismes et enzymes nouveaux et améliorés; sylviculture et produits et procédés de la filière bois; bio-rémediation de l'environnement et procédés de bio-transformation moins polluants; utilisation de déchets et de sous-produits agro-industriels.

► Le nombre minimal de partenaires, les priorités spécifiques par année, les modalités de mise en œuvre ainsi que tous les détails de montage de projet sont disponibles dans les appels de propositions.

Modalités générales de dépôt des candidatures

Quand déposer votre candidature ?	Appels de propositions : http://ec.europa.eu/research/participants/portal/page/cooperation#kbbe
Quelles démarches ? (à titre d'information seulement)	Chaque appel de propositions est accompagné d'un guide à l'intention des candidats (Guide for applicants) qui contient toutes les directives pour préparer une candidature ainsi que la liste des critères d'évaluation.
Combien espérer obtenir ?	L'UE ne finance généralement pas les pays tiers industrialisés au titre du PCRD mais si la participation du Canada est nécessaire, alors, un financement peut être obtenu.

Auprès de qui recueillir de l'information sur cette priorité?

Contact	<p>Rafael GARCIA-VILLAR INRA, Centre de Recherches de Toulouse UMR 1331 TOXALIM 180, Chemin de Tournefeuille – BP 93173 31027 TOULOUSE cedex 3 France Tél. : 011-33-5-61 28 51 51 Fax : 011-33-5-61 28 51 45 Site Web : http://www.eurosfaire.prd.fr/7pc/bio/</p> <p>Vous pouvez trouver d'autres points de contact à l'adresse : http://cordis.europa.eu/fp7/ncp_fr.html</p>
Site Internet	http://cordis.europa.eu/fp7/kbbe/home_en.html
Base légale	Thèmes – Alimentation, agriculture et pêche, et biotechnologie http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_412/l_41220061230fr00010041.pdf p. 12 à 14

26



Programme Coopération – Technologies de l'information et de la communication

PARTENARIAT autofinancé ou PARTENARIAT

Budget pour la période 2007-2013

9,1 milliards d'euros

En quoi consiste cette priorité ?

Résumé

Les actions prévues renforceront la base scientifique et technologique de l'Europe dans le domaine des TIC tout en lui permettant d'y jouer un rôle international de premier plan contribueront à guider et à stimuler l'innovation et la créativité en matière de produits, services et processus grâce à l'utilisation des TIC et feront en sorte que les progrès dans ce domaine se traduisent rapidement en avantages pour les citoyens, les entreprises, l'industrie et les gouvernements d'Europe. Ces actions aideront également à réduire la fracture numérique et l'exclusion sociale.

Critères d'éligibilité

Organismes éligibles

Ceux traditionnellement admis aux PCRD :

- Entreprises
- Universités
- Centres de recherche
- Organisations
- Chercheurs

Actions financées

Voir ci-dessous.

Régimes de financement

Projets en collaboration
Actions de coordination
Réseaux d'excellence

Votre projet correspond-il aux priorités générales de cette priorité ?

1 - Objectifs de cette priorité :

Améliorer la compétitivité de l'industrie européenne et permettre à l'Europe de maîtriser et de façonner l'évolution future des TIC afin de répondre aux besoins de la société et de l'économie européennes. Renforcer la base scientifique et technologique de l'Europe dans le domaine des TIC tout en lui permettant d'y jouer un rôle international de premier plan, contribuer à guider et à stimuler l'innovation et la créativité en matière de produits, services et processus grâce à l'utilisation des TIC et faire en sorte que les progrès dans ce domaine se traduisent rapidement en avantages pour les citoyens, les entreprises, l'industrie et les gouvernements d'Europe. Réduire la fracture numérique et l'exclusion sociale.

2 - Thèmes prioritaires :

Les TIC sont essentielles pour l'avenir de l'Europe et sous-tendent la réalisation de la [stratégie de Lisbonne](#). Les activités de recherche sur les TIC s'articuleront étroitement sur les actions de déploiement des TIC et sur les mesures réglementaires, dans le cadre d'une stratégie complète et globale. Les questions ayant trait à la durabilité seront également prises en considération.

3 - Priorités de recherche :

Tous les thèmes et les actions ne sont pas simultanément couverts par chaque appel de propositions.

Piliers technologiques des TIC

- Nanoélectronique, photonique et micro/nano-systèmes intégrés : limites repoussées en matière de miniaturisation, d'intégration, de variété, de stockage et de densité; performances et possibilités de fabrication accrues à un moindre coût; intégration des TIC facilitée dans une série d'applications; interfaces; recherche en amont exigeant l'exploration de nouveaux concepts.
- Réseaux de communication ubiquitaires et à capacité illimitée : un accès universel grâce à des réseaux hétérogènes — réseaux fixes, mobiles, sans fil et de radiodiffusion, dont la portée peut-être locale, régionale ou mondiale — permettant la transmission transparente de volumes de données et de services toujours plus considérables, en tout lieu et à tout moment.
- Systèmes enfouis, calcul et contrôle : des systèmes et produits informatiques, de stockage et de communication puissants, sûrs et distribués, fiables et efficaces, enfouis dans des objets et des infrastructures physiques, et capables de détecter et de contrôler leur environnement et de s'y adapter; interopérabilité de systèmes discrets et continus.
- Logiciels, grilles de calcul, sécurité et fiabilité : des logiciels et services dynamiques, adaptables, fiables et éprouvés, des plates-formes en matière de logiciels et de services, des systèmes complexes et de nouvelles architectures de traitement, y compris leur mise à disposition en tant que service public.
- Connaissance, systèmes cognitifs et à capacité d'apprentissage : systèmes sémantiques complexes; saisie et exploitation de connaissances enfouies dans des contenus web et multimédias; systèmes artificiels bioinspirés capables de percevoir, de comprendre, d'apprendre et d'évoluer ainsi que d'agir de manière autonome; apprentissage au moyen de machines faciles à utiliser et d'êtres humains, fondé sur une meilleure compréhension de la cognition humaine.
- Simulation, visualisation, interaction et réalité mixte : outils destinés à la conception innovante et à la créativité en matière de produits, de services et de médias numériques, ainsi qu'à l'interaction et à la communication riches en contexte et intégrant des fonctions du langage naturel.
- Nouvelles perspectives des TIC, faisant appel à d'autres disciplines scientifiques et technologiques, notamment des concepts issus des mathématiques et de la physique, des biotechnologies, des sciences des matériaux et du vivant, pour miniaturiser des appareils de TIC à des tailles compatibles avec des organismes vivants et permettant une interaction avec ceux-ci en vue d'accroître les performances et la convivialité de l'ingénierie de systèmes et le traitement de l'information, et pour modéliser et simuler le monde vivant.

Intégration de technologies

- Environnements individuels : appareils informatiques et de communication individuels, accessoires, ordinateurs vestimentaires, implants; leurs interfaces et interconnexions aux services et aux ressources.
- Environnements domestiques : communication, surveillance, contrôle, assistance; interopérabilité et utilisation transparentes de tous les appareils; contenus et services numériques interactifs.
- Systèmes robotiques : systèmes autonomes avancés; cognition, contrôle, aptitudes à l'action, interaction et coopération naturelles; miniaturisation, technologies humanoïdes.
- Infrastructures intelligentes : outils qui rendent les infrastructures essentielles à la vie quotidienne plus efficaces, plus faciles à utiliser, à adapter et à entretenir, et plus résistantes à l'usage et aux défaillances.

Recherche sur les applications

Les TIC pour relever les défis de la société : nouveaux systèmes, matériaux, structures, technologies et services originaux dans des domaines d'intérêt public améliorant la qualité, l'efficacité, l'accès et l'inclusion, y compris l'accessibilité des personnes handicapées; applications conviviales, intégration de nouvelles technologies et initiatives telles que l'assistance à l'autonomie à domicile :

- dans le domaine de la santé, améliorer la prévention des maladies et les soins de santé, la précocité du diagnostic, le traitement et la personnalisation de la prise en charge; autonomie, sécurité, suivi et mobilité des patients; espace d'information sur la santé pour l'extraction et la gestion des connaissances;
- améliorer l'inclusion et l'égalité de la participation et prévenir les « fractures numériques »; technologie d'assistance destinée aux personnes âgées ou handicapées; conception pour tous;
- dans le domaine de la mobilité : systèmes de transport et véhicules intelligents, fondés sur les TIC, et solutions en matière de services intelligents pour le tourisme, permettant le transport des personnes et des marchandises dans des conditions de sécurité, de respect de l'environnement, de confort et d'efficacité;
- pour soutenir l'environnement, la gestion des risques et le développement durable : prévenir ou réduire la

vulnérabilité et atténuer les conséquences des catastrophes naturelles, des accidents industriels et des activités humaines liées au développement économique;

- pour les pouvoirs publics à tous les niveaux : efficacité, ouverture et responsabilité, pour une administration publique de niveau mondial et l'établissement de liens avec les citoyens et les entreprises, au service de la démocratie, permettant l'accès de tous aux informations.

Les TIC au service des contenus, de la créativité et du développement personnel :

- nouveaux paradigmes de médias et nouvelles formes de contenus, notamment les divertissements; création de contenus numériques interactifs et accessibles à tous; expériences d'utilisation enrichies; acheminement rentable de contenu; gestion des droits numériques; médias hybrides;
- technologies d'aide à l'apprentissage; solutions d'apprentissage adaptatives et contextualisées; apprentissage actif;
- systèmes fondés sur les TIC et destinés à favoriser l'accessibilité et l'utilisation, dans la durée, de ressources et de patrimoines culturels et scientifiques sous forme numérique, dans un environnement multilingue/multiculturel, et y compris en ce qui concerne l'héritage culturel.

Les TIC au service des entreprises et de l'industrie

- nouvelles formes de procédés d'entreprise dynamiques, en réseau et de nature coopérative; écosystèmes numériques en particulier pour les petites et moyennes organisations et communautés; optimisation de l'organisation du travail et environnements de travail collaboratifs tels que partage des connaissances et services interactifs (p. ex. pour le tourisme);
- fabrication, y compris les industries traditionnelles: conception, production et livraison rapides et adaptatives de produits hautement personnalisés; production numérique et virtuelle; outils de modélisation, de simulation, d'optimisation et de présentation; produits TIC miniaturisés et intégrés.

Les TIC au service de la confiance

- gestion de l'identité; authentification et autorisation; technologies renforçant la protection de la vie privée; gestion de droits et d'actifs; protection contre les menaces informatiques, en coordination avec d'autres thèmes, notamment le thème de la « sécurité ».

- Le nombre minimal de partenaires, les priorités spécifiques par année, les modalités de mise en œuvre ainsi que tous les détails de montage de projet sont disponibles dans les appels de propositions.

Modalités générales de dépôt des candidatures

Quand déposer votre candidature ?	Appels de propositions : http://ec.europa.eu/research/participants/portal/page/cooperation#ict
Quelles démarches ? (à titre d'information seulement)	Chaque appel de propositions est accompagné d'un guide à l'intention des candidats (Guide for applicants) qui contient toutes les directives pour préparer une candidature ainsi que la liste des critères d'évaluation.
Combien espérer obtenir ?	L'UE ne finance généralement pas les pays tiers industrialisés au titre du PCRD mais si la participation du Canada est nécessaire, alors, un financement peut être obtenu.

Auprès de qui recueillir de l'information sur cette priorité?

Contact	<p>Claire FERTE UBIFRANCE Service pôles de compétitivité & partenariats technologiques 77, Boulevard Saint Jacques 75998 Paris cedex 14 FRANCE Tél. : 011-33-1-40 73 36 73 Site Web : http://www.eurosfair.eprd.fr/7pc/ict/</p> <p>Vous pouvez trouver d'autres points de contact à l'adresse : http://cordis.europa.eu/fp7/ncp_fr.html</p>
Site Internet	<p>http://cordis.europa.eu/fp7/ict/</p>
Base légale	<p>Thèmes – Technologies de l'information et de la communication http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_412/l_41220061230fr00010041.pdf p. 14 à 16</p>

27		Programme Coopération – Nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production
PARTENARIAT autofinancé ou PARTENARIAT		
Budget pour la période 2007-2013	3,5 milliards d'euros	
En quoi consiste cette priorité ?		
Résumé	Les activités dans le domaine des nanotechnologies, des matériaux et des technologies de production ont une forte incidence sociale et économique. Les nanotechnologies permettent la mise au point de nouvelles solutions et sont susceptibles d'améliorer la performance dans l'ensemble du secteur de la production ainsi que dans les domaines tels que la santé, la médecine et l'agriculture.	
Critères d'éligibilité		
Organismes éligibles	Ceux traditionnellement admis aux PCRD : <ul style="list-style-type: none"> — Entreprises — Universités — Centres de recherche — Organisations — Chercheurs 	
Actions financées	Voir ci-dessous.	
Régimes de financement	Projets en collaboration Actions de coordination et de soutien Réseaux d'excellence	
Votre projet correspond-il aux priorités générales de cette priorité ?		
1 - Objectifs de cette priorité :		
Améliorer la compétitivité de l'industrie européenne et produire des connaissances pour assurer sa transformation d'une industrie à forte intensité de ressources en une industrie à forte intensité de connaissances, en faisant franchir des étapes au savoir et en mettant en œuvre des connaissances décisives pour de nouvelles applications au carrefour de technologies et de disciplines différentes. Cela profitera à la fois aux nouvelles industries de haute technologie et aux industries traditionnelles à plus haute valeur fondées sur la connaissance, un accent particulier étant mis sur la diffusion des résultats de la RDT vers les PME.		
2 - Thèmes prioritaires :		
Conserver une base industrielle solide en renforçant le contenu des connaissances des industries existantes, ainsi qu'en dotant l'Europe d'une industrie fondée sur la connaissance et à forte intensité de connaissances, en mettant l'accent sur la traduction de la recherche fondamentale en applications industrielles. Renforcer l'avance dont dispose l'Europe dans des domaines tels que les nanosciences, les nanotechnologies, les matériaux et les technologies de production afin de conforter et d'améliorer sa position dans un contexte mondial caractérisé par une forte concurrence.		
3 - Priorités de recherche :		
Tous les thèmes et les actions ne sont pas simultanément couverts par chaque appel de propositions.		

Actions de recherche soutenues

Nanosciences, nanotechnologies

- Générer de nouvelles connaissances sur les phénomènes d'interface et les phénomènes liés à la taille; maîtrise, à l'échelle nanométrique, des propriétés des matériaux destinés à de nouvelles applications; intégration de technologies à l'échelle nanométrique, y compris en matière de surveillance et de détection; propriétés d'auto-assemblage; nanomoteurs; nanomachines et nanosystèmes; méthodes et outils de caractérisation et de manipulation à des dimensions nanométriques; nanotechnologies et technologies de haute précision en chimie pour la fabrication de matériaux et composants de base; étude et production de composants précis au nanomètre près; incidence sur la sécurité, la santé et l'environnement des personnes; métrologie, surveillance et détection, nomenclature et normes; exploration de nouveaux concepts et approches pour des applications sectorielles, y compris l'intégration et la convergence de technologies émergentes. Les actions examineront aussi l'impact des nanotechnologies sur la société et l'intérêt des nanosciences et des nanotechnologies pour résoudre les problèmes de société.

Matériaux

- Susciter de nouvelles connaissances sur les surfaces et matériaux à hautes performances destinés à de nouveaux produits et procédés, ainsi qu'à leur réparation; matériaux fondés sur la connaissance dotés de propriétés sur mesure et aux performances prévisibles; conception et simulation plus fiables; modélisation informatique; complexité accrue; compatibilité avec l'environnement; intégration de fonctionnalités nano, micro et macro dans la technologie chimique et dans les secteurs de transformation de matériaux; nouveaux nanomatériaux, y compris des nanocomposites, biomatériaux et matériaux hybrides, incluant la conception et le contrôle de leur transformation, de leurs propriétés et de leurs performances.

Nouvelle production

- Créer les conditions et les actifs nécessaires à une production durable à forte intensité de connaissance, incluant l'élaboration, le développement et la validation de nouveaux paradigmes correspondant à des besoins industriels émergents et favorisant la modernisation de la base industrielle européenne; développement d'outils de production génériques en vue d'une production adaptative, en réseau et fondée sur la connaissance; développement de nouveaux concepts d'ingénierie exploitant la convergence des technologies (par exemple, nanotechnologies, microtechnologies, biotechnologies, géotechnologies, technologies de l'information, optiques et de la cognition, et leurs exigences en matière d'ingénierie) pour la prochaine génération ou le renouvellement de produits et services à haute valeur ajoutée et adaptation aux besoins en évolution; recours à des technologies de production à haut débit.

Intégration de technologies en vue d'applications industrielles

- Intégrer des nouveautés en matière de connaissances, de nano- et microtechnologies, de matériaux et de production dans des applications sectorielles et transsectorielles dans des domaines tels que la santé, l'alimentation, la construction et les bâtiments, les transports, l'énergie, l'information et la communication, la chimie, l'environnement, le textile et l'habillement, l'industrie de la chaussure, la filière bois, la sidérurgie et l'ingénierie mécanique.
- Le nombre minimal de partenaires, les priorités spécifiques par année, les modalités de mise en œuvre ainsi que tous les détails de montage de projet sont disponibles dans les appels de propositions.

Modalités générales de dépôt des candidatures

**Quand déposer
votre
candidature ?**

Appels de propositions :

<http://ec.europa.eu/research/participants/portal/page/cooperation#nmp>

Quelles démarches ? (à titre d'information seulement)	Chaque appel de propositions est accompagné d'un guide à l'intention des candidats (Guide for applicants) qui contient toutes les directives pour préparer une candidature ainsi que la liste des critères d'évaluation.
Combien espérer obtenir ?	L'UE ne finance généralement pas les pays tiers industrialisés au titre du PCRD mais si la participation du Canada est nécessaire, alors, un financement peut être obtenu.
Auprès de qui recueillir de l'information sur cette priorité?	
Contact	<p style="text-align: center;">Gilles LE MAROIS CEA/LITEN</p> <p style="text-align: center;">CEA-Grenoble 17, rue des martyrs F-38054 Grenoble cedex 9 Tél. : 011-33-4-38 78 22 57 Cell : 011-33-6-89 99 69 19</p> <p style="text-align: center;">Site Web : http://www.eurosfaire.prd.fr/7pc/nmp/</p> <p style="text-align: center;">Vous pouvez trouver d'autres points de contact à l'adresse : http://cordis.europa.eu/fp7/ncp_fr.html</p>
Site Internet	http://cordis.europa.eu/fp7/cooperation/nanotechnology_en.html
Base légale	Thèmes – Nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_412/l_41220061230fr00010041.pdf p. 17 à 18

28



Programme Coopération – Énergie

PARTENARIAT autofinancé ou PARTENARIAT

Budget pour la période 2007-2013

2,3 milliards d'euros

En quoi consiste cette priorité ?

Résumé

Les systèmes énergétiques sont confrontés à des défis majeurs. Il devient urgent d'élaborer des solutions adéquates en temps utile en raison des tendances alarmantes qui caractérisent la demande mondiale d'énergie, des réserves conventionnelles limitées de pétrole et de gaz naturel et de la nécessité de restreindre fortement les émissions de gaz à effet de serre. Ces actions permettraient d'atténuer considérablement les conséquences dévastatrices des changements climatiques, la volatilité dommageable des prix pétroliers et l'instabilité géopolitique dans les régions productrices.

Critères d'éligibilité

Organismes éligibles

Ceux traditionnellement admis aux PCRD :

- Entreprises
- Universités
- Centres de recherche
- Organisations
- Chercheurs

Actions financées

Voir ci-dessous.

Régimes de financement

Projets en collaboration
Actions de coordination et de soutien

Votre projet correspond-il aux priorités générales de cette priorité ?

1 - Objectifs de cette priorité :

Adapter le système énergétique actuel pour le rendre plus viable, moins dépendant des importations de combustibles, et s'appuyant sur un assortiment diversifié de sources, notamment des énergies renouvelables et des vecteurs énergétiques et des sources non polluantes; améliorer le rendement énergétique, notamment en rationalisant la consommation et le stockage d'énergie; relever les défis urgents de la sécurité d'approvisionnement et des changements climatiques, tout en améliorant la compétitivité des industries européennes.

2 - Thèmes prioritaires :

Des actions de recherche et de démonstration pour élaborer les technologies et les mesures les plus respectueuses de l'environnement et les plus rentables, qui permettront à l'UE d'atteindre les objectifs qui lui ont été assignés en vertu du protocole de Kyoto et les objectifs ultérieurs et de mettre en œuvre ses engagements en matière de politique énergétique (notamment l'efficacité et la sécurité énergétiques).

3 - Priorités de recherche :

Tous les thèmes et les actions ne sont pas simultanément couverts par chaque appel de propositions.

Actions de recherche soutenues

Hydrogène et piles à combustible

- Action intégrée visant à constituer une base technologique solide pour assurer la compétitivité des secteurs des piles à combustible et de l'hydrogène dans l'UE, en vue d'applications stationnaires, portables et dans les transports.

Production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables

- Technologies destinées à accroître le rendement de conversion global et à améliorer la rentabilité et la fiabilité, en entraînant une baisse du coût de la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables indigènes, y compris les déchets, et développement et démonstration de technologies adaptées à des conditions régionales différentes.

Production renouvelable de combustibles

- Filières de production de combustibles et technologies de conversion intégrées : mettre au point des combustibles solides, liquides et gazeux (y compris l'hydrogène) produits à partir de sources d'énergie renouvelables, notamment la biomasse et les déchets, et en faire baisser le coût unitaire, dans la perspective d'une production, d'un stockage, d'une distribution et d'une utilisation rentables de combustibles au bilan carbone neutre

Utilisation de sources d'énergie renouvelables pour le chauffage et le refroidissement

- Développement et démonstration de technologies et d'instruments, y compris des technologies de stockage, destinés à accroître l'efficacité et à réduire les coûts du chauffage et du refroidissement, actifs et passifs, à partir de sources d'énergie renouvelables, en assurant leur utilisation dans des conditions régionales différentes, dès lors qu'un potentiel suffisant peut être mis en évidence.

Captation du CO2 et technologies de stockage pour la production d'électricité à taux d'émission zéro

- Recherche, développement et démonstration de technologies ayant pour but de réduire radicalement les incidences de la consommation de combustibles fossiles sur l'environnement et basées sur la captation du CO2 et sur des technologies de stockage, en particulier de stockage souterrain.

Technologies de charbon propres

- Recherche, développement et démonstration de technologies visant à améliorer substantiellement l'efficacité des installations, la fiabilité et les coûts grâce au développement et à la démonstration de technologies propres de conversion du charbon et d'autres combustibles solides, y compris les processus chimiques, produisant également des vecteurs énergétiques secondaires (notamment l'hydrogène) et des combustibles liquides ou gazeux.

Réseaux énergétiques intelligents

- Recherche, développement et démonstration de la manière d'accroître l'efficacité, la sécurité, la fiabilité et la qualité des systèmes et des réseaux européens d'électricité et de gaz, notamment dans le contexte d'un marché européen de l'énergie plus intégré, par exemple en transformant les réseaux électriques actuels en un réseau de service interactif (clients/opérateurs), en développant les options de stockage énergétique et en supprimant les obstacles au déploiement à grande échelle et à l'intégration effective de sources d'énergie réparties et renouvelables.

Efficacité énergétique et économies d'énergie

- Recherche, développement et démonstration de nouveaux concepts, optimisation de concepts et de technologies avérés visant à améliorer l'efficacité énergétique et à réduire la consommation finale et primaire, tout au long de leur cycle de vie, dans les bâtiments (y compris l'éclairage), les transports, les services et l'industrie. Cela inclut l'intégration de stratégies et de technologies pour l'amélioration du rendement énergétique (cogénération et polygénération comprises), l'utilisation de technologies relatives à des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, des mesures et des systèmes de gestion de la demande d'énergie, et la démonstration de bâtiments dont l'impact sur le climat est minimal.

La connaissance au service de la politique énergétique

- Mise au point d'outils, de méthodes et de modèles permettant d'évaluer les principaux problèmes économiques et sociaux liés aux technologies énergétiques et de présenter des objectifs quantifiables et des scénarios à moyen et long terme (y compris apporter un soutien scientifique pour l'élaboration des poli-

tiques).

- Le nombre minimal de partenaires, les priorités spécifiques par année, les modalités de mise en œuvre ainsi que tous les détails de montage de projet sont disponibles dans les appels de propositions.

Modalités générales de dépôt des candidatures

Quand déposer votre candidature ?	Appels de propositions : http://ec.europa.eu/research/participants/portal/page/cooperation#energy
Quelles démarches ? (à titre d'information seulement)	Chaque appel de propositions est accompagné d'un guide à l'intention des candidats (Guide for applicants) qui contient toutes les directives pour préparer une candidature ainsi que la liste des critères d'évaluation.
Combien espérer obtenir ?	L'UE ne finance généralement pas les pays tiers industrialisés au titre du PCRD mais si la participation du Canada est nécessaire, alors, un financement peut être obtenu.
Auprès de qui recueillir de l'information sur cette priorité?	
Contact	Sophie LOQUEN Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie Pour plus re renseignement, contacter Enviropea au 011-33-1-71 19 74 96 Courriel : ncp-pcn@ademe.fr Site Web : http://www.eurosfair.eurpea.prd.fr/7pc/energy/ Vous pouvez trouver d'autres points de contact à l'adresse : http://cordis.europa.eu/fp7/ncp_fr.html
Site Internet	http://cordis.europa.eu/fp7/energy/home_en.html
Base légale	Thèmes – Énergie http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_412/l_41220061230fr00010041.pdf p. 18 à 20

29



Programme Coopération – Environnement (y compris les changements climatiques)

PARTENARIAT autofinancé ou PARTENARIAT

Budget pour la période 2007-2013

1,8 milliard d'euros

En quoi consiste cette priorité ?

Résumé

Les problèmes posés par l'augmentation des pressions naturelles et humaines sur l'environnement et ses ressources nécessitent une approche coordonnée à l'échelle européenne et internationale. Il est nécessaire d'enrichir les connaissances de l'Europe sur les interactions entre le climat, la biosphère, les écosystèmes et l'activité humaine et d'élaborer des technologies, des outils et des services qui permettront le développement durable de l'environnement et des ressources naturelles.

Critères d'éligibilité

Organismes éligibles

Ceux traditionnellement admis aux PCRD :

- Entreprises
- Universités
- Centres de recherche
- Organisations
- Chercheurs

Actions financées

Voir ci-dessous.

Régimes de financement

Projets en collaboration
Actions de coordination et de soutien
Réseaux d'excellence

Votre projet correspond-il aux priorités générales de cette priorité ?

1 - Objectifs de cette priorité :

Gestion durable de l'environnement et de ses ressources par l'enrichissement des connaissances sur les interactions entre le climat, la biosphère, les écosystèmes et les activités humaines et par la mise au point de technologies, d'outils et de services nouveaux pour résoudre d'une manière intégrée les problèmes d'environnement mondiaux.

2 - Thèmes prioritaires :

L'accent sera mis sur la prévision des modifications du climat ainsi que des systèmes écologiques, terrestres et océaniques, sur les outils et les technologies de surveillance, de prévention, d'atténuation et d'adaptation des pressions et des risques environnementaux, notamment des risques pour la santé, ainsi que sur les outils et les technologies qui favorisent le développement durable de l'environnement naturel et anthropique.

3 - Priorités de recherche :

Tous les thèmes et les actions ne sont pas simultanément couverts par chaque appel de propositions.

Actions de recherche soutenues

Changements climatiques, pollution et risques

- Pressions sur l'environnement et le climat : fonctionnement du climat et du système terrestre et marin, y

compris les régions polaires; mesures d'adaptation et d'atténuation; pollution de l'air, du sol et de l'eau; variations de la composition de l'atmosphère et du cycle de l'eau; interactions planétaires et régionales entre le climat et l'atmosphère, la surface terrestre, la glace et l'océan; et incidences sur la biodiversité et les écosystèmes, dont les effets de la hausse du niveau de la mer sur les zones côtières et incidences sur les régions particulièrement sensibles.

- Environnement et santé : interaction des facteurs de stress environnementaux avec la santé humaine, comprenant l'identification des sources de stress, la recherche en biosurveillance sur les soins de santé liés à l'environnement, à la qualité de l'air présent dans les bâtiments et à ses liens avec l'intérieur de ces bâtiments, à l'environnement urbain, à la pollution automobile et à ses incidences, ainsi qu'aux facteurs de risque émergents; méthodes d'évaluation intégrée des risques concernant les substances dangereuses, y compris les méthodes de substitution aux tests sur les animaux; quantification et analyse coûts-avantages des risques pour la santé liés à l'environnement et mise au point d'indicateurs destinés à élaborer des stratégies de prévention.
- Risques naturels : amélioration de la prévision et de l'évaluation intégrée des dangers, de la vulnérabilité et des risques en matière de catastrophes géologiques (séismes, éruptions volcaniques, tsunamis, etc.) et climatiques (tempêtes, sécheresses, inondations, feux de forêt, glissements de terrain, avalanches et autres phénomènes extrêmes) ainsi que leurs incidences; développement des systèmes d'alerte rapide et améliorer les stratégies de prévention, d'atténuation et de gestion, également dans le cadre d'une approche multirisques.

Gestion durable des ressources

- Conservation et gestion durable des ressources naturelles et anthropiques et de la biodiversité : écosystèmes; gestion des ressources en eau; gestion et prévention des déchets; protection et gestion de la biodiversité, y compris par la régulation des espèces allogènes envahissantes, protection des sols, des fonds marins, des lagunes et des zones côtières, lutte contre la désertification et la dégradation des terres, protection des paysages; utilisation et gestion durables des forêts; gestion et planification durables de l'environnement urbain, y compris des zones post-industrialisées; gestion des données et services d'information; évaluation et anticipation des processus naturels.
- Gestion des environnements marins: incidence des activités humaines sur l'environnement marin et ses ressources; pollution et eutrophisation des mers régionales et des zones côtières; écosystèmes démersaux; analyse des tendances en matière de biodiversité marine, des mécanismes en jeu dans les écosystèmes et de la circulation océanique; géologie des fonds marins; développement de stratégies, de concepts et d'outils visant une exploitation durable des océans et de leurs ressources.

Écotecnologies

- Écotecnologies pour l'observation, la simulation, la prévention, l'atténuation, l'adaptation, l'assainissement et la restauration de l'environnement naturel et anthropique : écotecnologies dans les domaines de l'eau, du climat, de l'air, de l'environnement marin, urbain et rural, des sols, du traitement des déchets, du recyclage, des procédés de fabrication non polluants et des produits durables, de la sécurité des substances chimiques.
- Protection, conservation et renforcement du patrimoine culturel, y compris les habitats humains : meilleure évaluation des dégâts causés au patrimoine culturel, élaboration de stratégies de conservation innovantes; encouragement de l'intégration du patrimoine culturel dans l'environnement urbain.
- Évaluation, vérification et expérimentation des technologies : méthodes et outils d'évaluation des risques liés à l'environnement et d'analyse du cycle de vie des procédés, des technologies et des produits, y compris les stratégies d'expérimentation et, en particulier, les méthodes d'expérimentation non animale pour les produits chimiques industriels; contribution aux plates-formes technologiques pour un secteur chimique respectueux de l'environnement; aspects scientifiques et technologiques d'un futur programme européen de vérification et d'expérimentation des écotecnologies, en complément d'instruments d'évaluation par des tiers.

Observation de la terre et outils d'évaluation

- Systèmes d'observation de la terre et des océans et méthodes de surveillance en matière d'environnement et de développement durable : contribuer au développement et à l'intégration des systèmes d'observation du point de vue de l'environnement et du développement durable dans le cadre du Global Earth Observation System of Systems (GEOSS) (pour lequel l'initiative Global Monitoring for Environment and Security (GMES) est complémentaire); interopérabilité des systèmes et optimisation des informations permettant de comprendre, de modéliser et de prédire les phénomènes environnementaux, pour l'évaluation, l'exploration et la gestion des ressources naturelles.
- Méthodes de prévision et outils d'évaluation pour le développement durable prenant en compte les différentes échelles d'observation: modélisation des rapports entre économie, environnement et société, notamment les instruments fondés sur le marché, les facteurs externes, les valeurs limites, et développement de la base de connaissances et des méthodologies nécessaires à l'évaluation de l'impact sur le développement durable dans des domaines très importants, comme l'aménagement du territoire et les problèmes marins; urbanisation, tensions sociales et économiques liées aux changements climatiques;

- Le nombre minimal de partenaires, les priorités spécifiques par année, les modalités de mise en œuvre ainsi que tous les détails de montage de projet sont disponibles dans les appels de propositions.

Modalités générales de dépôt des candidatures

Quand déposer votre candidature ?	Appels de propositions : http://ec.europa.eu/research/participants/portal/page/cooperation#env
Quelles démarches ? (à titre d'information seulement)	Chaque appel de propositions est accompagné d'un guide à l'intention des candidats (Guide for applicants) qui contient toutes les directives pour préparer une candidature ainsi que la liste des critères d'évaluation.
Combien espérer obtenir ?	L'UE ne finance généralement pas les pays tiers industrialisés au titre du PCRD mais si la participation du Canada est nécessaire, alors, un financement peut être obtenu.

Après de qui recueillir de l'information sur cette priorité?

Contact	Sophie LOQUEN Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie Pour plus re renseignement, contacter Enviropea au 011-33-1-71 19 74 96 Courriel : ncp-pcn@ademe.fr Site web : http://www.eurosfaire.prd.fr/7pc/environnement/ Vous pouvez trouver d'autres points de contact à l'adresse : http://cordis.europa.eu/fp7/ncp_fr.html
Site Internet	http://cordis.europa.eu/fp7/environnement/home_en.html
Base légale	Thèmes – Environnement http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_412/l_41220061230fr00010041.pdf p. 20 à 22

30



Programme Coopération – Transport (y compris l'aéronautique)

PARTENARIAT autofinancé ou PARTENARIAT

Budget pour la période 2007-2013

4,1 milliards d'euros

En quoi consiste cette priorité ?

Résumé

L'objectif central est de développer des systèmes de transport paneuropéens plus sûrs, plus écologiques, plus intelligents, et respectueux de l'environnement et des ressources naturelles, car il est essentiel pour assurer la prospérité de l'Europe de réduire les impacts négatifs de l'intensification de la mobilité, en ce qui a trait à l'environnement, à l'énergie, à la sûreté et à la santé publique.

Critères d'éligibilité

Organismes éligibles

Ceux traditionnellement admis aux PCRD :

- Entreprises
- Universités
- Centres de recherche
- Organisations
- Chercheurs

Actions financées

Voir ci-dessous.

Régimes de financement

Projets en collaboration
Actions de coordination et de soutien
Réseaux d'excellence

Votre projet correspond-il aux priorités générales de cette priorité ?

1 - Objectifs de cette priorité :

Sur la base des avancées technologiques et opérationnelles et de la politique européenne dans le domaine des transports, développer au bénéfice de tous les citoyens, de la société et de la politique sur le climat, des systèmes de transport intégrés paneuropéens plus sûrs, plus écologiques, plus intelligents, et respectueux de l'environnement et des ressources naturelles. Renforcer la compétitivité des industries européennes sur le marché mondial.

2 - Thèmes prioritaires :

Compétitivité et respect de l'environnement.

3 - Priorités de recherche :

Tous les thèmes et les actions ne sont pas simultanément couverts par chaque appel de propositions.

Actions de recherche soutenues

Aéronautique et transport aérien

- Écologisation du transport aérien : réduction des émissions, y compris des gaz à effet de serre, et des nuisances sonores (comprend les travaux sur les moteurs et les carburants de substitution, les structures et les nouveaux concepts d'aéronefs et l'exploitation des aéroports et la gestion du trafic).
- Augmentation du rendement temporel : amélioration de l'efficacité de la gestion temporelle (l'accent étant

mis sur les systèmes innovants de gestion du trafic aérien dans l'optique d'une mise en œuvre efficace de la politique du ciel unique, notamment en matière de gestion des flux de trafic et de renforcement de l'autonomie des aéronefs).

- Satisfaction et sécurité du client : amélioration du confort des passagers, services à bord innovants et traitement plus efficace des passagers; amélioration de l'ensemble des conditions de sécurité du transport aérien; élargissement de la gamme d'aéronefs, depuis les aéronefs à fuselage large jusqu'aux aéronefs de plus petite taille convenant à différentes applications (notamment des applications régionales).
- Amélioration du rapport coût-efficacité : réduction des coûts de développement, de construction et d'exploitation des produits, en tendant vers la réalisation d'aéronefs novateurs et sans entretien, sans réparation et sans révision, et vers l'automatisation et la simulation.
- Protection des aéronefs et des passagers : renforcement des mesures de protection des voyageurs, des équipages, des aéronefs et du système de transport aérien, notamment par l'amélioration des méthodes de données et d'identification, la protection des aéronefs contre les attaques et l'amélioration de la conception des aéronefs sur le plan de la sécurité.
- Recherche de pointe pour les transports aériens de demain : travaux en rapport avec les enjeux à long terme de l'aviation, comprenant des combinaisons technologiques plus radicales, écologiques, accessibles et innovantes qui permettraient de réaliser des progrès décisifs dans les transports aériens.

Transports de surface durables (rail, route et voies navigables)

- Écologisation des transports de surface : réduction de la pollution et des nuisances sonores, notamment des gaz à effet de serre; réduction de l'impact des transports sur les changements climatiques par le biais d'une réduction des émissions obtenue par des moyens technologiques et socio-économiques, ainsi que par la formation des utilisateurs; mise au point de moteurs et d'autres systèmes de propulsion propres et performants, fondés notamment sur les technologies hybrides et l'utilisation de carburants de substitution dans les transports, notamment les piles à hydrogène et à combustible, en tenant compte de la rentabilité et de l'efficacité énergétique; stratégies pour les véhicules et les navires usagés.
- Encouragement et extension du transfert modal et désengorgement des corridors de transport : développement de réseaux, d'infrastructures et de systèmes de transport et de logistique régionaux et nationaux durables, innovants, intermodaux et interopérables en Europe; internalisation des coûts; échange d'informations entre le véhicule/navire et les infrastructures de transport; optimisation de la capacité des infrastructures; stratégies de transfert modal visant à encourager des moyens de transport bénéficiant d'un bon rendement énergétique.
- Mobilité urbaine durable garantie à tous les citoyens, y compris les personnes défavorisées : modes d'organisation innovants, notamment des véhicules et des moyens de transport propres, sûrs et moins polluants, de nouveaux modes de transport en commun de grande qualité et une rationalisation des transports privés, des infrastructures de communication, une gestion intégrée de l'urbanisme et des transports qui tienne compte de leur rapport avec la croissance et l'emploi.
- Amélioration de la sécurité et de la sûreté : améliorations inhérentes au système de transport, amélioration des conditions de transport du point de vue des conducteurs, des passagers, des équipages, des cyclistes et des piétons, ainsi que pour le fret, et amélioration de la conception et du fonctionnement des véhicules, des navires, des infrastructures, et de l'ensemble du système de transport.
- Renforcement de la compétitivité : amélioration des techniques de conception; développement de technologies de pointe en matière de propulsion et de véhicules et de navires; systèmes de production, construction et maintenance d'infrastructures à caractère innovant et d'un bon rapport coût-efficacité; architectures intégratrices.

Appui à la version européenne du système mondial de navigation par satellite (Galileo et EGNOS)

- Services de navigation et de datation précis à l'usage de divers secteurs; utilisation rationnelle de navigation par satellite et contribution à la définition des technologies et des applications de deuxième généra-

tion.

- Le nombre minimal de partenaires, les priorités spécifiques par année, les modalités de mise en œuvre ainsi que tous les détails de montage de projet sont disponibles dans les appels de propositions.

Modalités générales de dépôt des candidatures

Quand déposer votre candidature ?	Appels de propositions : http://ec.europa.eu/research/participants/portal/page/cooperation#tpt
Quelles démarches ? (à titre d'information seulement)	Chaque appel de propositions est accompagné d'un guide à l'intention des candidats (Guide for applicants) qui contient toutes les directives pour préparer une candidature ainsi que la liste des critères d'évaluation.
Combien espérer obtenir ?	L'UE ne finance généralement pas les pays tiers industrialisés au titre du PCRD mais si la participation du Canada est nécessaire, alors, un financement peut être obtenu.

Auprès de qui recueillir de l'information sur cette priorité?

Contact	<p>Mathilde Bruyere ERT c/o INRETS Le Descartes 2 - 2 rue de la Butte Verte 93166 Noisy le Grand Cedex, France Tél. : 011-33-1 45 92 55 24 pcn.transport@ert-sas.fr Site Web: http://www.eurosfaire.prd.fr/7pc/transport/</p> <p>Vous pouvez trouver d'autres points de contact à l'adresse : http://cordis.europa.eu/fp7/ncp_fr.html</p>
Site Internet	http://cordis.europa.eu/fp7/transport/home_en.html (en anglais)
Base légale	Thèmes – Transports (y compris l'aéronautique) http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_412/l_41220061230fr00010041.pdf p. 22 à 23

31



Programme Coopération – Sciences socio-économiques et humaines

PARTENARIAT autofinancé ou PARTENARIAT

Budget pour la période 2007-2013

610 millions d'euros

En quoi consiste cette priorité ?

Résumé

Il convient de constituer une meilleure connaissance des défis socio-économiques complexes et interdépendants auxquels l'Europe est confrontée et de les traiter de manière efficace en élaborant les politiques appropriées.

Critères d'éligibilité

Organismes éligibles

Ceux traditionnellement admis aux PCRD :

- Entreprises
- Universités
- Centres de recherche
- Organisations
- Chercheurs

Actions financées

Voir ci-dessous.

Régimes de financement

Projets en collaboration
Actions de coordination et de soutien
Recherche au profit de groupes particuliers

Votre projet correspond-il aux priorités générales de cette priorité ?

1 - Objectifs de cette priorité :

Parvenir à une connaissance approfondie et commune des défis socio-économiques complexes et interdépendants auxquels l'Europe est confrontée, tels la croissance, l'emploi et la compétitivité, la cohésion sociale, les défis sociaux, culturels et éducatifs dans une UE élargie et la durabilité, les défis environnementaux, l'évolution démographique, la migration et l'intégration, la qualité de la vie et l'interdépendance mondiale, en particulier afin d'établir une meilleure base de connaissances pour les politiques dans les domaines concernés.

2 - Thèmes prioritaires :

Améliorer sensiblement l'élaboration, la mise en œuvre, les retombées et l'évaluation des politiques, ainsi que la définition de mesures réglementaires, dans toute une série de domaines.

3 - Priorités de recherche :

Tous les thèmes et les actions ne sont pas simultanément couverts par chaque appel de propositions.

Actions de recherche soutenues

Croissance, emploi et compétitivité dans une société de la connaissance

- développement et intégration de la recherche sur les problématiques de la croissance, de la stabilité socio-économique, de l'emploi et de la compétitivité, couvrant des thèmes tels que l'innovation, l'enseignement, y compris l'éducation et la formation tout au long de la vie, et le rôle des connaissances scienti-

fiques et autres, et autres biens immatériels à l'échelle mondiale, les jeunes et les politiques pour les jeunes, l'adaptation des politiques de marché du travail et les contextes institutionnels nationaux.

Combinaison des objectifs économiques, sociaux et environnementaux dans une perspective européenne

- travaux axés sur les deux enjeux essentiels et indissociables que sont l'évolution permanente des modèles socio-économiques européens et la cohésion économique, sociale et régionale dans une UE élargie, en tenant compte de la durabilité et de la protection de l'environnement, de l'urbanisme durable, des interactions entre environnement, énergie et société, ainsi que du rôle des villes et des régions métropolitaines, et de l'impact socio-économique des politiques et de la législation européennes.

Les grandes tendances dans la société et leurs implications

- ces tendances concernent l'évolution démographique, notamment le vieillissement et ses effets sur les régimes de pension, la migration et l'intégration; l'analyse des implications des évolutions démographiques sur le développement urbain, les modes de vie, le travail, la famille, la conciliation entre travail et vie privée, et les questions d'égalité des sexes, les questions liées aux personnes handicapées; la santé et la qualité de la vie; la protection économique des consommateurs; les inégalités; la criminalité; le rôle des entreprises dans la société et la diversité de la population, l'ethnicité, le pluralisme religieux, les interactions culturelles, les questions multiculturelles et les problèmes de protection des droits fondamentaux et de lutte contre la discrimination sous toutes ses formes.

L'Europe dans le monde

- compréhension de l'évolution des interactions, des relations transculturelles et des interdépendances entre les régions du monde, notamment les régions en développement et de leurs implications; lutte contre les menaces et les risques émergents sans porter atteinte aux droits de l'homme, à la liberté et au bien-être, et promotion de la paix.

Le citoyen dans l'UE

- dans la perspective du développement futur de l'UE élargie, recherches visant à faire naître un sentiment de « propriété » démocratique et à susciter la participation active des peuples d'Europe; gouvernance efficace et démocratique à tous les niveaux, notamment sur les plans économique et juridique, y compris le rôle de la société civile, ainsi que les processus innovants de gouvernance visant à renforcer la participation des citoyens et la coopération entre les acteurs publics et privés; recherche visant à bâtir une convergence de vues et un respect commun pour les différences et les similitudes au sein de l'Europe en matière de culture, de religion, de patrimoine culturel, d'institutions et de systèmes juridiques, d'histoire, de langues et de valeurs, en tant qu'éléments constitutifs de l'identité et du patrimoine multiculturels européens.

Indicateurs socio-économiques et scientifiques

- utilisation des indicateurs socio-économiques pour l'élaboration des politiques, ainsi que pour leur mise en œuvre et leur suivi; perfectionnement des indicateurs existants, des techniques servant à les analyser et définition de nouveaux indicateurs au service de ces objectifs et de l'évaluation des programmes de recherche, notamment des indicateurs basés sur des statistiques officielles.

Activités de prospective portant sur les grands enjeux scientifiques et technologiques et les aspects socioéconomiques qui s'y rapportent

- p. ex. tendances démographiques futures et mondialisation des connaissances, diffusion des connaissances et évolution des systèmes de recherche et orientation future des travaux dans et entre les grands domaines de recherche et disciplines scientifiques.

Modalités générales de dépôt des candidatures

Quand déposer votre candidature ?	Appels de propositions : http://ec.europa.eu/research/participants/portal/page/cooperation#ssh
Quelles démarches ? (à titre d'information seulement)	Chaque appel de propositions est accompagné d'un guide à l'intention des candidats (Guide for applicants) qui contient toutes les directives pour préparer une candidature ainsi que la liste des critères d'évaluation.
Combien espérer obtenir ?	L'UE ne finance généralement pas les pays tiers industrialisés au titre du PCRD mais si la participation du Canada est nécessaire, alors, un financement peut être obtenu.

Après de qui recueillir de l'information sur cette priorité?

Contact	<p>Nathalie COLLAIN CNRS - Centre National de la Recherche Scientifique Délégation Paris A 27, rue Paul Bert 94204 Ivry sur Seine Cedex FRANCE Tél. : 011-33-1-49 60 49 13 Courriel : pcn-ssh@dr1.cnrs.fr Site Web : http://www.eurosfair.pr.fr/7pc/ssh/</p> <p>Vous pouvez trouver d'autres points de contact à l'adresse : http://cordis.europa.eu/fp7/ncp_fr.html</p>
Site Internet	http://cordis.europa.eu/fp7/ssh/home_en.html (en anglais)
Base légale	Thèmes – Sciences socio-économiques et humaines http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_412/l_41220061230fr00010041.pdf p. 24 à 25

32



Programme Coopération – Espace

PARTENARIAT autofinancé ou PARTENARIAT

Budget pour la période 2007-2013

1,4 milliard d'euros

En quoi consiste cette priorité ?

Résumé

Soutenir un programme spatial européen axé sur des applications telles que la GMES (surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité), au bénéfice des citoyens et de la compétitivité de l'industrie spatiale européenne.

Critères d'éligibilité

Organismes éligibles

Ceux traditionnellement admis aux PCRD :

- Entreprises
- Universités
- Centres de recherche
- Organisations
- Chercheurs

Actions financées

Voir ci-dessous.

Régimes de financement

Projets en collaboration
Actions de coordination et de soutien
Recherche au profit de groupes particuliers
Réseaux d'excellence

Votre projet correspond-il aux priorités générales de cette priorité ?

1 - Objectifs de cette priorité :

Soutenir un programme spatial européen axé sur des applications telles que la GMES (surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité), au bénéfice des citoyens et de la compétitivité de l'industrie spatiale européenne. Cela contribuera au développement d'une politique spatiale européenne, en complément des efforts déployés par les États membres ainsi que par d'autres acteurs clés, notamment l'Agence spatiale européenne.

2 - Thèmes prioritaires :

Utiliser les capacités existantes en Europe pour : l'exploitation efficace des moyens offerts par l'espace pour la mise en œuvre d'applications et leur contribution au maintien de l'ordre dans le cadre des politiques communautaires; l'exploration spatiale, porteuse de possibilités de coopération internationale et de percées technologiques décisives ainsi que les missions présentant un bon rapport coût/efficacité; l'exploitation et l'exploration de l'espace, soutenues par des activités de base garantissant le rôle stratégique de l'UE.

3 - Priorités de recherche :

Tous les thèmes et les actions ne sont pas simultanément couverts par chaque appel de propositions.

Actions de recherche soutenues

Applications basées sur les technologies spatiales au service de la société européenne

- GMES (Global Monitoring for Environment and Security) : développement de systèmes et de techniques de surveillance et d'alerte rapide par satellite et in situ, y compris pour la sécurité des citoyens en matière de gestion de l'environnement et de sécurité (y compris la gestion des catastrophes naturelles), et intégration de ces techniques et systèmes à des éléments situés au sol ou embarqués à bord de navires ou d'aéronefs; appui à l'intégration, à l'harmonisation, à l'utilisation et à la fourniture de données (satellites et in situ, y compris au sol ou embarquées à bord de navires ou d'aéronefs) et de services GMES

- Services innovants de communication par satellite, intégrés en continu dans les réseaux de communications électroniques planétaires, à l'usage des particuliers et des entreprises, dans des secteurs d'application comprenant la protection civile, l'administration en ligne, la télémédecine, l'enseignement à distance, les opérations de recherche et de sauvetage, le tourisme et les loisirs, la navigation privée, la gestion des flottes, l'agriculture et la sylviculture, la météorologie et les utilisateurs génériques.
- Développement de technologies et de systèmes de contrôle permettant de réduire la vulnérabilité des services basés sur les technologies spatiales et de contribuer à la surveillance de l'espace.
- Applications de systèmes spatiaux pour la prévention et la gestion des risques ainsi que de toutes sortes de situations d'urgence, en renforçant la convergence avec les systèmes non spatiaux.

Exploration de l'espace

- Fourniture d'un soutien en matière de recherche et de développement et optimisation de la valeur ajoutée scientifique par des synergies avec les initiatives de l'Agence spatiale européenne ou des agences spatiales nationales dans le domaine de l'exploration spatiale; meilleur accès aux données scientifiques.
- Soutien à la coordination des efforts pour la mise au point de télescopes et de détecteurs spatiaux ainsi que pour l'analyse des données dans les sciences spatiales.

Recherche et développement technologique en faveur du renforcement de la présence dans l'espace

- Recherche et développement en matière de transport spatial pour répondre aux besoins à long terme; activités de recherche visant à renforcer la compétitivité et la rentabilité du secteur européen de la technologie spatiale.
 - Sciences de l'espace, notamment la biomédecine, les sciences de la vie et les sciences physiques dans l'espace.
- Le nombre minimal de partenaires, les priorités spécifiques par année, les modalités de mise en œuvre ainsi que tous les détails de montage de projet sont disponibles dans les appels de propositions.

Modalités générales de dépôt des candidatures

Quand déposer votre candidature ?	Appels de propositions : http://ec.europa.eu/research/participants/portal/page/cooperation#spa
Quelles démarches ? (à titre d'information seulement)	Chaque appel de propositions est accompagné d'un guide à l'intention des candidats (Guide for applicants) qui contient toutes les directives pour préparer une candidature ainsi que la liste des critères d'évaluation.
Combien espérer obtenir ?	L'UE ne finance généralement pas les pays tiers industrialisés au titre du PCRD mais si la participation du Canada est nécessaire, alors, un financement peut être obtenu.

Auprès de qui recueillir de l'information sur cette priorité?

Contact	<p>Geneviève Gargir Centre National d'Études Spatiales (CNES) Tél. + 33 5 61 28 22 95 ou + 33 1 44 76 79 73 Site Web : http://www.eurosfaire.prd.fr/7pc/space/</p> <p>Coordnatrice adjointe : Céline Bouhey-Klapisz</p>
----------------	---

	<p style="text-align: center;">CNES Tél. + 33 1 44 76 79 87</p> <p style="text-align: center;">Vous pouvez trouver d'autres points de contact à l'adresse : http://cordis.europa.eu/fp7/ncp_fr.html</p>
Site Internet	http://cordis.europa.eu/fp7/cooperation/space_en.html
Base légale	<p>Thèmes – Espace</p> <p>http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_412/l_41220061230fr00010041.pdf p. 25 à 26</p>

33**Programme Coopération – Sécurité****PARTENARIAT autofinancé ou PARTENARIAT****Budget pour la période 2007-2013**

1,3 milliard d'euros

En quoi consiste cette priorité ?**Résumé**

Mettre en place une vaste stratégie de sécurité comprenant des mesures qui concernent à la fois le domaine civil et le domaine militaire.

Critères d'éligibilité**Organismes éligibles**

Ceux traditionnellement admis aux PCRD :

- Entreprises
- Universités
- Centres de recherche
- Organisations
- Chercheurs

Actions financées

Voir ci-dessous.

Régimes de financementProjets en collaboration
Actions de coordination et de soutien**Votre projet correspond-il aux priorités générales de cette priorité ?****1 - Objectifs de cette priorité :**

Développer les technologies et les connaissances qui permettront de constituer les capacités nécessaires en vue de garantir la sécurité des citoyens face aux menaces telles que le terrorisme, les catastrophes naturelles, et la criminalité tout en respectant les droits fondamentaux de l'homme et la vie privée; permettre une utilisation optimale et concertée des technologies disponibles au bénéfice de la sécurité civile européenne; stimuler la coopération entre les fournisseurs et les utilisateurs de solutions en matière de sécurité civile, en renforçant la compétitivité de l'industrie européenne de la sécurité et en présentant les résultats de travaux de recherche axés sur la réalisation de missions afin de réduire les failles en matière de sûreté.

2 - Thèmes prioritaires :

Les recherches menées dans le domaine de la sécurité mettront l'accent sur les capacités européennes en matière de surveillance, de diffusion d'informations et de connaissances sur les menaces et les incidents, ainsi que sur les systèmes permettant de meilleures évaluations et un meilleur contrôle des situations grâce à une utilisation améliorée des systèmes communs basés sur les TIC.

3 - Priorités de recherche :

Tous les thèmes et les actions ne sont pas simultanément couverts par chaque appel de propositions.

Actions de recherche soutenues**Sécurité des citoyens**

- production de solutions technologiques pour la protection civile, y compris la biosécurité et la protection contre les risques découlant de la criminalité et du terrorisme.

Sécurité des infrastructures et des services d'utilité publique

- analyse et sécurisation des infrastructures (par exemple, dans le domaine des transports, de l'énergie, des TIC), des systèmes et des services (y compris les services financiers et administratifs) essentiels et/ou constitués en réseau, publics et privés, existants et futurs.

Surveillance intelligente et sécurité des frontières

- recherche axée sur les technologies et les capacités permettant d'améliorer l'efficacité et les performances de tous les systèmes, équipements, outils, processus et méthodes d'identification rapide nécessaires pour renforcer la sécurité des frontières terrestres et côtières de l'Europe, notamment en matière de contrôle et de surveillance des frontières.

Rétablissement de la sécurité et de la sûreté en cas de crise

- recherche axée sur les technologies permettant la supervision et l'appui de diverses opérations de gestion de situations d'urgence (protection civile, tâches humanitaires et sauvetage) et sur les problématiques telles que la préparation, la coordination et la communication interorganisations, les architectures distribuées et les facteurs humains.

Aux quatre domaines ci-dessus s'ajouteront les thèmes ci-après, d'une nature plus transversale

Intégration, interconnectivité et interopérabilité des systèmes de sécurité

- renseignement, collecte d'informations et sécurité civile, recherche centrée sur les technologies permettant d'améliorer l'interopérabilité des systèmes, des équipements, des services et des processus, notamment les infrastructures d'information prévues pour les forces de l'ordre, la lutte contre le feu, la protection civile et les questions médicales, ainsi que sur la fiabilité, l'organisation, la protection de la confidentialité et de l'intégrité de l'information et la traçabilité de l'ensemble des transactions et opérations;

Sécurité et société

- recherche orientée vers la réalisation de missions, en particulier la réalisation d'analyses socio-économiques, l'élaboration de scénarios et d'activités en rapport avec les dimensions culturelles, sociales, politiques et économiques de la sécurité, la communication avec la société, le rôle des valeurs humaines, l'élaboration des politiques, la psychologie du terrorisme et son environnement social, l'état de l'opinion publique sur les questions de sécurité, d'éthique, de protection de la vie privée, de prospective sociétale et d'analyse des risques systémiques. La recherche portera également sur les technologies permettant une meilleure protection de la vie privée et des libertés, sur les risques et les nouvelles menaces ainsi que sur la gestion et l'analyse d'impact des conséquences éventuelles;

Coordination et structuration de la recherche dans le domaine de la sécurité

- coordination des efforts de recherche européens et internationaux en matière de sécurité et organisation de synergies entre les recherches menées en matière de protection civile, de sécurité et de défense, amélioration de l'environnement juridique et encouragement à une utilisation optimale des infrastructures existantes.
- ▶ Le nombre minimal de partenaires, les priorités spécifiques par année, les modalités de mise en œuvre ainsi que tous les détails de montage de projet sont disponibles dans les appels de propositions.

Modalités générales de dépôt des candidatures	
Quand déposer votre candidature ?	Appels de propositions : http://ec.europa.eu/research/participants/portal/page/cooperation#sec
Quelles démarches ? (à titre d'information seulement)	Chaque appel de propositions est accompagné d'un guide à l'intention des candidats (Guide for applicants) qui contient toutes les directives pour préparer une candidature ainsi que la liste des critères d'évaluation.
Combien espérer obtenir ?	L'UE ne finance généralement pas les pays tiers industrialisés au titre du PCRD mais si la participation du Canada est nécessaire, alors, un financement peut être obtenu.
Après de qui recueillir de l'information sur cette priorité?	
Contact	<p style="text-align: center;">Françoise SIMONET Tél. : 011-33-1-69 26 75 74</p> <p style="text-align: center;">CEA/DAM/DSNP Bruyères-le-Châtel 91297 Arpajon Cedex France FRANCE</p> <p style="text-align: center;">Courriel : pcn_securite@cea.fr Site Web : http://www.eurosfaire.prd.fr/7pc/security/</p> <p style="text-align: center;">Vous pouvez trouver d'autres points de contact à l'adresse : http://cordis.europa.eu/fp7/ncp_fr.html</p>
Site Internet	http://cordis.europa.eu/fp7/cooperation/security_en.html
Base légale	Thèmes – Sécurité http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_412/l_41220061230fr00010041.pdf p. 26 à 27

34



Programme Idées

PARTENARIAT autofinancé ou PARTENARIAT

Budget pour la période 2007-2013

7,4 milliards d'euros

En quoi consiste cette priorité ?

Résumé

Le programme « Idées » est mis en œuvre par le Conseil européen de la recherche. Il vise à attirer et à maintenir dans l'UE les scientifiques les plus talentueux, en procédant à des investissements à hauts risques dans le domaine de la recherche et en soutenant les meilleures recherches scientifiques dans les domaines nouveaux et émergents.

Critères d'éligibilité

Organismes éligibles

Chercheurs ou groupes de recherche

Actions financées

Voir ci-dessous.

Régimes de financement

Actions de coordination et de soutien

Soutien à la recherche exploratoire

- deux types de bourses seront offertes par le Conseil européen de la recherche :

- bourses de recherche pour chercheurs indépendants débutants
- bourses de recherche pour chercheurs avancés

Subvention pour petits groupes de recherche (appels *Synergy*)

Votre projet correspond-il aux priorités générales de cette priorité ?

1 - Objectifs de cette priorité :

Renforcer le dynamisme, la créativité et l'excellence de la recherche européenne aux frontières de la connaissance en soutenant des activités de recherche menées à l'initiative des chercheurs eux-mêmes, dans tous les domaines. Des projets seront financés sur la base de propositions présentées par les chercheurs issus des secteurs privé et public, sur des thèmes de leur choix, et évalués par des pairs selon le seul critère de l'excellence.

2 - Thèmes prioritaires :

Cette action s'intéressera aux domaines de recherche les plus prometteurs et les plus productifs, ainsi qu'aux meilleures pistes de progrès scientifique et technologique. Elle sera mise en œuvre indépendamment des orientations thématiques retenues dans les autres programmes du 7^e PCRD et s'adressera aussi bien aux chercheurs en début de carrière qu'aux équipes déjà en place. La communication et la diffusion des résultats constituent un aspect important de ce programme.

3 - Priorités de recherche :

Actions de recherche soutenues

Les activités de la Communauté en matière de recherche exploratoire seront mises en œuvre par un Conseil européen de la recherche (<http://erc.europa.eu/>), constitué d'un conseil scientifique indépendant secondé par une structure de mise en œuvre spécialisée de taille modeste et présentant un bon rapport coût-efficacité. La gestion du CER sera par ailleurs assurée par du personnel, recruté à cette fin, y compris

des fonctionnaires des institutions de l'UE, et ne prendra en charge que les aspects administratifs afin de garantir la stabilité et la continuité nécessaires pour une administration efficace.

Le conseil scientifique sera composé de représentants de la communauté scientifique européenne au plus haut niveau et tiendra compte de la diversité des domaines de recherche des scientifiques. Les membres du conseil siégeront à titre personnel, indépendamment de tout intérêt politique ou autre. Ils seront nommés pour une période de quatre années, susceptible d'être renouvelée une fois, sur la base d'un système de rotation qui garantira la continuité des travaux du conseil scientifique.

Les appels *Synergy* financent des petits groupes de chercheurs sur des projets de recherche exploratoire. Doté d'un budget global de 150 millions d'euros, l'appel Synergy Grants 2012 financera des projets jusqu'à 15 millions d'euros pour une durée maximum de six ans. Cet appel s'adresse à des petits groupes de chercheurs (entre 2 et 4 *Principal Investigators*), accompagnés de leurs équipes et désireux de mener ensemble des recherches conjointes à différents disciplines sur des projets "aux frontières de la connaissance". Le financement de groupes de *Principals Investigators* doit mener à des découvertes qui n'auraient pas pu être réalisées par un seul PI.

Le conseil scientifique élaborera une stratégie scientifique globale, sera notamment pleinement responsable des décisions à prendre concernant le type de recherches à financer et garantira la qualité de l'activité d'un point de vue scientifique.

Modalités générales de dépôt des candidatures

Quand déposer votre candidature ?	Appels de propositions : http://ec.europa.eu/research/participants/portal/page/ideas
Quelles démarches ? (à titre d'information seulement)	Chaque appel de propositions est accompagné d'un guide à l'intention des candidats (Guide for applicants) qui contient toutes les directives pour préparer une candidature ainsi que la liste des critères d'évaluation.
Combien espérer obtenir ?	Les actions du programme Idées sont ouvertes aux chercheurs de toutes les nationalités. Ces derniers doivent cependant mener leurs travaux dans un État membre de l'UE ou un État associé (ce qui n'est pas le cas du Canada). <u>Bourses de recherche pour chercheurs indépendants débutants</u> : maximum de 300 000 euros pas an (maximum de 5 ans) et possibilité d'obtenir un maximum de 500 000 euros pour démarrer (installation ou achat d'équipement) <u>Bourses de recherche pour chercheurs avancés</u> : maximum de 500 000 euros pas an (maximum de 5 ans) et possibilité d'obtenir un maximum de 1 000 000 euros pour démarrer (installation ou achat d'équipement)

Auprès de qui recueillir de l'information sur cette priorité?

Contact	<p style="text-align: center;">Philippe Roussignol Coordonnateur PCN de la Direction des Affaires Européennes - CNRS 3 rue Michel-Ange 75794 Paris Cedex 16 - France Tél. + 33 1 44 96 47 37, Fax. + 33 1 44 96 49 10</p> <p style="text-align: center;">Ingénieur-support : Damien Vogel Direction des Affaires Européennes - CNRS Tél : +33 1 44 96 46 67 Courriel : pcn-erc@cnrs-dir.fr</p> <p style="text-align: center;">Site Web : http://www.eurosfaire.prd.fr/7pc/erc/</p>
----------------	--

	<p align="center">Vous pouvez trouver d'autres points de contact à l'adresse : http://cordis.europa.eu/fp7/ncp_fr.html</p>
Site Internet	<p align="center">http://cordis.europa.eu/fp7/ideas/home_fr.html Site du Conseil européen de la recherche : http://erc.europa.eu/</p>
Base légale	<p>Idées http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_412/l_41220061230fr00010041.pdf p. 27 à 29</p>

35**Programme Personnes****PARTENARIAT autofinancé ou PARTENARIAT****Budget pour la période 2007-2013**

4,7 milliards d'euros

En quoi consiste cette priorité ?**Résumé**

Encourager les chercheurs européens à rester en Europe et attirer en Europe des chercheurs du monde entier grâce à l'excellence de la recherche et aux infrastructures européennes. Stimuler l'entrée des personnes dans la profession de chercheurs, structurer leurs formations de recherche en offrant diverses options et encourager leur mobilité au sein d'un même secteur d'activité.

Critères d'éligibilité**Organismes éligibles**

Ceux traditionnellement admis aux PCRD.

Actions financées

Voir ci-dessous.

Instrument éligible

Actions de coordination et de soutien

Soutien à la formation des chercheurs et à l'évolution de leur carrière (principalement dans le cadre des de la mise en œuvre des actions Marie Curie)

Votre projet correspond-il aux priorités générales de cette priorité ?**1 - Objectif de cette priorité**

Renforcement quantitatif et qualitatif du potentiel humain dans le domaine de la recherche et de la technologie en Europe, en encourageant les gens à s'engager dans la profession de chercheur, en encourageant les chercheurs européens à rester en Europe et en attirant en Europe des chercheurs du monde entier, en rendant l'Europe plus attrayante pour les meilleurs chercheurs. Sur la base de l'expérience acquise dans le cadre des actions Marie Curie lors des programmes-cadres antérieurs, un ensemble cohérent d'actions Marie Curie sera mis en place à cette fin, en tenant compte notamment de la valeur ajoutée européenne qu'elles génèrent par leur effet sur l'espace européen de la recherche. Ces actions seront destinées aux chercheurs à tous les stades de leur carrière, dans les secteurs privé et public, depuis la formation initiale, axée spécialement sur les jeunes gens, jusqu'au développement de carrière, en passant par la formation tout au long de la vie. De plus, des efforts seront consentis en faveur de la participation accrue des chercheuses, en encourageant l'égalité des chances dans toutes les actions Marie Curie, en concevant les actions de manière à ce que les chercheurs puissent bénéficier d'un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée et en facilitant la reprise d'une carrière de chercheur après une interruption.

2- La dimension internationale des actions Marie Curie

En plus de favoriser la formation des chercheurs européens à l'étranger et d'encourager le retour des scientifiques européens qui se sont établis en dehors de l'Europe, les actions Marie Curie visent également à attirer les chercheurs les plus brillants et les plus prometteurs des pays tiers dont le Canada.

- En effet, la participation et le financement (bourses) de chercheurs de pays tiers, dont le Canada, sont prévus dans toutes les actions de mobilité axées sur l'accueil, ainsi que dans l'une des actions individuelles, ce qui fait des actions Marie Curie les seules du 7^e PCRD à assurer un financement pour des chercheurs canadiens.
- En outre, les chercheurs canadiens ayant une double nationalité européenne sont éligibles au même titre que les Européens pour l'ensemble des bourses individuelles Marie Curie et de réintégration.

3 - Priorités de recherche :

AVERTISSEMENT : Dans le 7^e PCRD, le programme Personnes est divisé en 5 volets (formation initiale des chercheurs, formation tout au long de la vie, passerelles et partenariats entre les entreprises et les universités, composante internationales et actions spécifiques). Cependant, le régime de financement s'appuie sur les actions Marie Curie, déjà utilisées pour le 6^e PCRD. À titre indicatif, nous avons conservé la description des actions Marie Curie dans l'ordre où elles sont présentées sur le site du 6^e PCRD (<http://cordis.europa.eu/mariecurie-actions/home.html>)

Actions d'accueil

Objectifs :

- soutenir les réseaux de recherche, les organismes de recherche et les entreprises (notamment les PME) qui offrent des programmes globaux et structurés pour la formation et la mobilité transnationales des chercheurs et pour le développement et le transfert de compétences dans la recherche, notamment en matière de gestion de la recherche et d'éthique.
- par ce soutien, exercer un puissant effet structurant sur le système européen de recherche, en particulier en encourageant les chercheurs débutants à faire carrière dans la recherche.
- ✓ Ventilation des actions :
 - les actions orientées vers la formation s'adresseront aux chercheurs en début de carrière (en règle générale, les quatre premières années d'un doctorat)
 - les actions visant le transfert de compétences et de connaissances concerneront les chercheurs plus expérimentés.
- ✓ Ces actions sont également destinées à encourager la mobilité entre différents secteurs.

❖ Réseaux de formation par la recherche Marie Curie

http://cordis.europa.eu/fp7/mariecurieactions/itn_en.html

Mandat :

mettre en liaison des équipes de recherche de renommée internationale dans le cadre d'un projet coopératif de recherche bien défini.

Dans ce cas, une équipe canadienne peut faire partie du consortium, à condition de prouver l'excellence scientifique de ses membres.

Objectifs :

- élaborer et mettre en œuvre un programme structuré pour la formation de chercheurs dans un domaine particulier
- fournir un cadre alliant cohésion et souplesse pour la formation et le développement professionnel des chercheurs, surtout au début de leur carrière
- rassembler une masse critique de chercheurs qualifiés, en particulier dans des domaines très spécialisés et/ ou fragmentés et à contribuer au décloisonnement des institutions et des disciplines, notamment en favorisant la recherche multidisciplinaire
- impliquer de façon simple et efficace les régions moins favorisées de l'UE et des pays candidats associés dans des coopérations de recherche européennes reconnues sur le plan international.

Mise en œuvre :

les partenaires du réseau jouissent d'une grande autonomie et d'une importante marge de manoeuvre pour définir les modalités détaillées de la mise en œuvre desdits réseaux.

Durée :

en principe, les réseaux auront une durée de vie de 4 ans et les bourses qui y seront associées auront une durée maximale de 3 ans, y compris le cas échéant de brefs séjours.

❖ Bourses d'accueil Marie Curie pour la formation de chercheurs en début de carrière

<http://www.cordis.lu/mariecurie-actions/est/home.html>

Mandat :

renforcer les capacités de formation des établissements d'enseignement supérieur, les institutions de recherche, les centres de formation et les entreprises. L'action s'adresse aux chercheurs en début de

carrière.

Objectifs :

- acquisition de compétences scientifiques et technologiques spécifiques liées à la recherche,
- acquisition de compétences complémentaires,
- assurer une meilleure coordination des approches de formation entre les organismes concernés, en particulier entre les organismes collaborant dans le cadre de doctorats internationaux.

Mise en œuvre :

les institutions d'accueil seront choisies sur la base de leur spécialisation dans le cadre de la formation à la recherche. Elles choisissent ensuite les chercheurs qui peuvent être Canadiens.

Durée :

les bourses permettront d'organiser des séjours de boursiers d'une durée maximale de 3 ans.

❖ **Bourses de passerelles et partenariats entre les entreprises et les universités pour le transfert de connaissances**

http://cordis.europa.eu/fp7/mariecurieactions/iapp_en.html

Mandat :

les bourses sont destinées :

- aux organismes européens (universités, centres de recherche, entreprises, etc.) ayant besoin de développer de nouveaux domaines de compétence
- au développement des capacités de recherche dans les régions moins favorisées de l'UE et dans les pays candidats associés (pour ces derniers voir la page suivante : http://cordis.europa.eu/fp7/who_fr.html#countries)

Objectif :

permettre à ces organismes d'accueillir des chercheurs expérimentés en vue d'un transfert de connaissances, de compétences en recherche et en technologie.

Durée :

les bourses auront une durée maximale de 2 ans.

❖ **Cofinancement de programmes régionaux, nationaux et internationaux**

L'objectif de l'action COFUND (*CO-FUNDing of regional, national and international programmes*) est d'offrir un financement complémentaire aux schémas de financement régionaux et nationaux encourageant la formation et le développement de carrière dans le domaine de la recherche.

Pour en savoir plus : http://cordis.europa.eu/fp7/mariecurieactions/cofund_en.html (en anglais)

❖ **Conférences et programmes de formation Marie Curie**

<http://www.cordis.lu/mariecurie-actions/scf/home.html>



Si ces formations sont techniquement réservées aux européens, les chercheurs canadiens ayant une double nationalité européenne peuvent en bénéficier.

Mandat :

- permettre à des chercheurs débutants de profiter de l'expérience de chercheurs de renom
- soutenir des activités de formation spécifiques (y compris virtuelles) mettant en valeur des réalisations et des intérêts européens particuliers.

Actions soutenues :

- soutenir une série cohérente de conférences et/ ou de programmes de formation de haut niveau (universités d'été, formation en laboratoire, etc.) proposée par un organisateur unique et concernant un ou plusieurs thèmes spécifiques;
- soutenir la participation de chercheurs débutants à des conférences de grande dimension choisies pour l'intérêt particulier qu'elles présentent sur le plan de la formation.

Durée :

ces activités dureront en général quelques jours, mais pourraient aussi s'étaler sur plusieurs semaines, comme dans le cas des universités d'été et peuvent être renouvelées pendant 4 années d'affilée.

Actions individuelles



Les chercheurs canadiens ayant une double nationalité européenne sont éligibles pour l'ensemble de ces bourses.

Objectif :

- soutenir les chercheurs à titre individuel, justifié par leurs besoins particuliers et visant à compléter leurs compétences, notamment en termes de pluridisciplinarité et de gestion de la recherche, pour parvenir à la maturité et à l'indépendance professionnelles.
- actions définies en fonction de la provenance et de la destination géographiques du chercheur.

Éligibilité des chercheurs :

les chercheurs doivent compter au minimum 4 ans d'expérience dans la recherche ou être en possession d'un doctorat et avoir une nationalité européenne

❖ Bourses Marie Curie intra-européennes pour chercheurs de l'UE et des pays associés

http://cordis.europa.eu/fp7/mariecurieactions/ief_en.html

Objectif :

permettre aux chercheurs les plus prometteurs de l'UE et des pays associés* de suivre des formations de recherche dans les organismes européens les mieux adaptés à leurs besoins individuels.

* Une liste claire du statut de chaque État est disponible à la p.28 du document ci-dessous :

ftp://ftp.cordis.lu/pub/documents_r5/natdir000040/s_1926008_20030402_151144_6FPL021926fr.pdf

Mise en œuvre :

la demande sera faite conjointement par le boursier et l'organisme d'accueil. Le chercheur choisira librement son sujet, en collaboration avec l'organisme d'accueil, dans le but de parfaire ou de diversifier ses compétences.

Durée :

ces bourses auront une durée d'une à deux années.

❖ Bourses internationales Marie Curie « sortantes » pour chercheurs de l'UE et des pays associés

http://cordis.europa.eu/fp7/mariecurieactions/iof_en.html



Ces bourses offrent la possibilité d'amener des chercheurs européens dans les laboratoires de recherche canadiens.

Mandat :

ces bourses seront accordées à des chercheurs de l'UE et des pays associés pour leur permettre :

- de travailler dans des centres de recherche établis dans des pays tiers et
- d'approfondir leur expérience internationale dans la recherche.

Mise en œuvre :

pour obtenir ce type de bourse, il faudra soumettre un programme cohérent de formation individuelle, comprenant une première phase à l'étranger, obligatoirement suivie d'une seconde phase en Europe.

Durée :

La période de formation soutenue est d'environ 4 ans.

❖ Bourses internationales Marie Curie « entrantes » pour chercheurs de pays tiers

http://cordis.europa.eu/fp7/mariecurieactions/iif_en.html

Mandat :

attirer des chercheurs de très haut niveau en provenance de pays tiers pour leur permettre de travailler et d'entreprendre des formations à la recherche en Europe.

Objectif :

développer une coopération entre l'Europe et les pays tiers au bénéfice des deux parties.

Activités soutenues :

soutien de plusieurs années de recherche dans un laboratoire en UE à destination de chercheurs de pays tiers.

Durée :

de 12 à 24 mois.

Montant de la bourse :

47 000 euros par an dont les charges sociales seront à déduire.

Promotion et reconnaissance de l'excellence

Objectifs :

- promotion et reconnaissance de l'excellence dans la recherche européenne
- renforcement de la visibilité et de l'attrait de la recherche européenne
- encouragement de la constitution d'équipes de recherche européennes, en particulier dans les domaines de recherche nouveaux et/ ou émergents
- mise en valeur des réalisations personnelles des chercheurs européens, en vue de favoriser leur développement et leur reconnaissance à l'échelon international, en stimulant par ailleurs la diffusion de leurs travaux au profit de la communauté scientifique.

❖ Primes d'excellence Marie Curie

<http://www.cordis.lu/mariecurie-actions/ext/home.html>



Le chef de l'équipe ne peut pas être Canadien. En revanche, certains de ses membres peuvent l'être à condition de prouver leur excellence.

Objet :

ces primes sont destinées à soutenir la création et le développement d'équipes européennes de recherche considérées comme ayant le potentiel requis pour atteindre un niveau élevé, plus particulièrement pour des activités de recherche de pointe ou interdisciplinaires.

Mise en œuvre :

la prime sera accordée pour une durée maximale de 4 ans sur la base d'un programme de recherche précis.

❖ Prix d'excellence Marie Curie

<http://www.cordis.lu/mariecurie-actions/exa/home.html>



Les chercheurs canadiens ayant déjà bénéficié d'un soutien Marie Curie, particulièrement l'année précédant la demande, peuvent être éligibles.

Objet :

prix scientifiques destinés à assurer une reconnaissance publique du degré d'excellence atteint par des chercheurs ayant bénéficié dans le passé d'un soutien communautaire au titre de la formation et de la mobilité.

Mise en œuvre :

les bénéficiaires peuvent se proposer eux-mêmes ou être proposés par des tiers.

❖ Chaires Marie Curie

<http://www.cordis.lu/mariecurie-actions/exc/home.html>



Le titulaire de cette chaire peut être Canadien. Son excellence scientifique doit être démontrée par l'institution d'accueil.

Objet :

les titulaires de ces chaires seront des chercheurs de très haut niveau. Elles serviront notamment à attirer des chercheurs de niveau mondial et à les encourager à reprendre leur carrière en Europe.

Mise en œuvre :

la durée du soutien sera en principe de trois ans. Cette action pourrait être développée en synergie avec des actions conduites par des structures d'accueil.

Mécanismes de retour et de réintégration

Le but est de faciliter la réintégration professionnelle de chercheurs partis en UE ou à l'international pour des raisons professionnelles.



Seuls les chercheurs canadiens ayant une double nationalité européenne sont éligibles pour cette action.

❖ **Primes pour la réintégration de chercheurs Marie Curie :**

Condition d'éligibilité :

être chercheur de l'UE et des pays associés venant de bénéficier d'une bourse Marie Curie d'une durée minimale de deux ans.

Modalités :

- la prime est à utiliser dans l'année qui suit la fin de l'action Marie Curie
- elle est attribuée au boursier sur la base d'un projet précis, qui sera évalué en fonction de ses qualités intrinsèques
- la priorité est donnée à la réintégration dans le pays ou la région d'origine du chercheur.

➔ Pour plus d'information : http://cordis.europa.eu/fp7/mariecurieactions/erg_en.html

❖ **Primes pour la réintégration de chercheurs suite à un séjour à l'international**

Condition d'éligibilité :

être chercheur européen, souhaiter rentrer en Europe et avoir effectué des recherches hors d'Europe pendant au moins cinq ans et avoir bénéficié ou non d'une action Marie Curie.

Modalités :

ce sont les mêmes que pour la prime aux chercheurs Marie Curie à la différence que la prime couvre une période plus longue allant jusqu'à deux ans.

(Pour plus d'information : http://cordis.europa.eu/fp7/mariecurieactions/irg_en.html)

Programme d'échange international coordonné

Les actions IRSES (*International Research Staff Exchange Scheme*) ont pour objectif de permettre aux organismes de recherche de mettre en place ou de renforcer une coopération à long terme via un programme d'échange coordonné de leur personnel. La participation d'au moins un pays tiers couvert par la politique de voisinage de l'UE ou ayant un accord scientifique et technique avec l'UE est obligatoire.

Pour plus d'information : http://cordis.europa.eu/fp7/mariecurieactions/irses_en.html (en anglais)

3 - Complémentarité avec les priorités thématiques du PCRD :

Ce programme est complémentaire aux actions entreprises dans le cadre des autres programmes du 7^e PCRD. Cela n'empêche pas les autres activités prévues par le PCRD d'inclure des éléments analogues.

- Le nombre minimal de partenaires par instrument, les priorités spécifiques par année, les modalités de mise en œuvre pour chaque ligne d'action et instrument ainsi que tous les détails de montage de projet sont disponibles dans les appels à propositions.

Modalités générales de dépôt des candidatures

**Quand déposer
votre
candidature ?**

Appels de propositions :
<http://ec.europa.eu/research/participants/portal/page/people>

Quelles démarches ?	✓ Pour tout savoir sur les modalités de la soumission de projet pour cette priorité, se reporter à la page Internet de l'appel de propositions correspondant : tous les documents et informations nécessaires y sont téléchargeables.
Combien espérer obtenir ?	L'UE ne finance généralement pas les pays tiers industrialisés au titre du PCRD mais si la participation du Canada est nécessaire, alors, un financement peut être obtenu.

Auprès de qui recueillir de l'information sur cette priorité?

Contact	<p>Stéphane Aymard Université de La Rochelle Technoforum 23 avenue Albert Einstein 17071 LA ROCHELLE cedex 9 Téléphone : +33(0)5 46 45 68 90 – Télécopie : +33(0)5 49 45 44 72</p> <p>Site Web : http://www.eurosfaire.prd.fr/7pc/mobility/</p> <p>Vous pouvez trouver d'autres points de contact à l'adresse : http://cordis.europa.eu/fp7/npc_fr.html</p>
Site Internet de la priorité	<p>http://cordis.europa.eu/fp7/people/home_fr.html</p>
Base légale	<p>Personnes http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_412/l_41220061230fr00010041.pdf p. 29 à 30</p>

36**Programme Capacités – Infrastructures de recherche****PARTENARIAT autofinancé ou PARTENARIAT****Budget pour la période 2007-2013**

1,8 milliard d'euros

En quoi consiste cette priorité ?**Résumé**

Optimiser l'utilisation et le développement des infrastructures de recherche.

Critères d'éligibilité**Organismes éligibles**

Ceux traditionnellement admis aux PCRD :

- Entreprises
- Universités
- Centres de recherche
- Organisations
- Chercheurs

Actions financées

Voir ci-dessous.

Régimes de financementProjets en collaboration
Actions de coordination et de soutien**Votre projet correspond-il aux priorités générales de cette priorité ?****1 - Objectifs de cette priorité :**

Optimiser l'utilisation et le développement des meilleures infrastructures de recherche qui existent en Europe, et contribuer à la création, dans tous les domaines de la science et de la technologie, de nouvelles infrastructures de recherche d'intérêt paneuropéen nécessaires pour permettre à la communauté scientifique européenne de rester en tête des progrès de la recherche, et pour être en mesure d'aider l'industrie à renforcer sa base de connaissances et son savoir-faire technologique.

2 - Thèmes prioritaires :

Les activités réalisées à ce titre couvriront l'ensemble du champ scientifique et technologique. Elles seront mises en œuvre en tenant pleinement compte des activités déployées dans les divers domaines thématiques afin que toutes les actions menées à l'échelon européen et dans le cadre de la Communauté répondent aux besoins des domaines concernés en matière d'infrastructures de recherche.

Les projets d'infrastructures pouvant faire l'objet d'une proposition de financement à ce titre seront désignés sur la base d'une série de critères, y compris notamment : l'impossibilité d'atteindre l'objectif avec les mécanismes existants; la valeur ajoutée du concours financier de la Communauté; la capacité d'offrir un service en réponse aux besoins des utilisateurs de la communauté scientifique (universités et entreprises) dans toute l'Europe, y compris la valeur ajoutée pour l'espace européen de la recherche; l'excellence scientifique; la pertinence sur le plan international; la contribution à la capacité de développement technologique; la contribution au développement de groupements (clusters) d'excellence axés sur la recherche; la faisabilité technologique et organisationnelle; les possibilités de partenariat européen et un fort engagement financier et autre des États membres et des principales parties concernées, avec le recours éventuel à des prêts de la BEI et aux Fonds structurel, l'évaluation des coûts es-comptés de construction et d'exploitation.

3 - Priorités de recherche :

Tous les thèmes et les actions ne sont pas simultanément couverts par chaque appel de propositions.

Actions de recherche soutenues

Appui aux infrastructures de recherche existantes

- Activités intégratrices destinées à mieux structurer, à l'échelle européenne, l'exploitation des infrastructures de recherche dans un domaine donné et en favoriser une utilisation et un développement cohérents, en particulier grâce à un accès transnational permettant aux chercheurs européens, y compris les chercheurs provenant de l'industrie et des PME, d'accéder aux infrastructures de recherche de haut niveau pour mener leurs travaux, quel que soit le lieu où se situent ces infrastructures.
- Renforcer les infrastructures de recherche en ligne favoriser la mise au point, le développement et la connectivité mondiale des infrastructures de communication et réseau de grande capacité et à haut rendement et renforcer les capacités européennes de calcul; encourager leur adoption par les communautés d'utilisateurs, le cas échéant, et renforcer leur intérêt à l'échelon mondial et augmenter le degré de confiance dont elles bénéficient, en exploitant les réalisations accomplies par les infrastructures GEANT et GRID et sur la base de normes ouvertes pour l'interopérabilité.

Appui aux nouvelles infrastructures de recherche

- Construction de nouvelles infrastructures et travaux importants de mise à niveau des infrastructures existantes, l'accent étant mis principalement sur les phases préparatoires pour promouvoir l'émergence de nouvelles installations de recherche conformément au principe de géométrie variable, principalement sur la base des travaux menés par l'ESFRI⁷.
 - Études de conception : approche ascendante basée sur le lancement d'appels à propositions visant à encourager la création de nouvelles infrastructures de recherche par le financement de primes exploratoires et d'études de faisabilité en matière d'infrastructures nouvelles.
- Le nombre minimal de partenaires, les priorités spécifiques par année, les modalités de mise en œuvre ainsi que tous les détails de montage de projet sont disponibles dans les appels de propositions.

Modalités générales de dépôt des candidatures

Quand déposer votre candidature ?	Appels de propositions : http://ec.europa.eu/research/participants/portal/page/capacities#infra
Quelles démarches ? (à titre d'information seulement)	Chaque appel de propositions est accompagné d'un guide à l'intention des candidats (Guide for applicants) qui contient toutes les directives pour préparer une candidature ainsi que la liste des critères d'évaluation.
Combien espérer obtenir ?	L'UE ne finance généralement pas les pays tiers industrialisés au titre du PCRD mais si la participation du Canada est nécessaire, alors, un financement peut être obtenu.

⁷ L'ESFRI a été créé en avril 2002. L'ESFRI se compose de représentants des 25 États membres de l'UE, nommés par les ministres chargés de la recherche, et d'un représentant de la Commission européenne. Les pays associés au programme-cadre de recherche ont été invités à y participer en 2004.

Auprès de qui recueillir de l'information sur cette priorité?

Contact	<p>Sabine Lecomte Centre National de la Recherche Scientifique Très grands équipements et infrastructures de recherche Campus Gérard Mégie 3 Rue Michel-Ange 75794 Paris Cedex 16 Tél : +33 (0)1 44 96 51 91 Fax : +33 (0)1 44 96 49 49 Courriel : pcn-infrastructures@cnrs-dir.fr Site Web : http://www.eurosfairer.prdd.fr/7pc/infrastructures/</p> <p>Vous pouvez trouver d'autres points de contact à l'adresse : http://cordis.europa.eu/fp7/ncp_fr.html</p>
Site Internet	<p>http://cordis.europa.eu/fp7/capacities/research-infrastructures_en.html</p>
Base légale	<p>Capacités – Infrastructures de recherche http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_412/l_41220061230fr00010041.pdf p. 30 à 32</p>

37



Programme Capacités – Recherche en faveur des PME

PARTENARIAT autofinancé ou PARTENARIAT

Budget pour la période 2007-2013

1,3 milliard d'euros

En quoi consiste cette priorité ?

Résumé

Renforcer les capacités d'innovation des PME et leur aptitude à tirer profit de la recherche.

Critères d'éligibilité

Organismes éligibles

Ceux traditionnellement admis aux PCRD :

- Entreprises
- Universités
- Centres de recherche
- Organisations
- Chercheurs

Actions financées

Voir ci-dessous.

Régimes de financement

Recherche au profit de groupes particuliers (notamment les PME)
Actions de coordination et de soutien

Votre projet correspond-il aux priorités générales de cette priorité ?

1 - Objectifs de cette priorité :

Renforcement de la capacité d'innovation des PME européennes et de leur contribution à la création de produits et de marchés fondés sur les nouvelles technologies, en les aidant à externaliser la recherche, à intensifier leurs efforts de recherche, à étendre leurs réseaux, à mieux exploiter les résultats de la recherche, à acquérir un savoir-faire technologique, et à combler le fossé entre recherche et innovation.

2 - Thèmes prioritaires :

L'accent sera mis explicitement sur le soutien aux projets de recherche. En outre, un soutien sera accordé aux programmes nationaux qui fournissent des moyens financiers aux PME ou aux associations de PME afin de leur permettre d'élaborer des propositions d'actions au titre de la « Recherche au profit des PME ».

3 - Priorités de recherche :

Tous les thèmes et les actions ne sont pas simultanément couverts par chaque appel de propositions.

Actions de recherche soutenues

Les actions spécifiques au profit des PME sont destinées à soutenir les PME ou les associations de PME qui ont besoin d'externaliser leurs activités de recherche. Il s'agit principalement de PME de faible ou moyenne intensité technologique dont les capacités de recherche sont réduites ou inexistantes. Les PME à forte intensité de recherche peuvent participer en tant que fournisseurs de services de recherche ou pour externaliser une partie de leurs recherches en complément de leurs propres capacités de recherche. Les actions comprendront le soutien à des activités de démonstration et autres afin de faciliter la valorisation des résultats et d'assurer la complémentarité avec le programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation.

Les deux formules de financement suivantes seront utilisées :

- recherche au profit de PME : soutien apporté à de petits groupes de PME innovantes pour résoudre des problèmes technologiques communs ou complémentaires;
- recherche au profit d'associations de PME : soutien apporté à des associations et à des groupements de PME pour la mise au point de solutions techniques à des problèmes communs à un grand nombre de PME dans des secteurs d'activité ou des segments spécifiques de la chaîne de valeur.

- Le nombre minimal de partenaires, les priorités spécifiques par année, les modalités de mise en œuvre ainsi que tous les détails de montage de projet sont disponibles dans les appels de propositions.

Modalités générales de dépôt des candidatures

Quand déposer votre candidature ?	Appels de propositions : http://ec.europa.eu/research/participants/portal/page/capacities#sme
Quelles démarches ? (à titre d'information seulement)	Chaque appel de propositions est accompagné d'un guide à l'intention des candidats (Guide for applicants) qui contient toutes les directives pour préparer une candidature ainsi que la liste des critères d'évaluation.
Combien espérer obtenir ?	L'UE ne finance généralement pas les pays tiers industrialisés au titre du PCRD mais si la participation du Canada est nécessaire, alors, un financement peut être obtenu.

Auprès de qui recueillir de l'information sur cette priorité?

Contact	<p>Jacques Gautray OSEO Direction de l'International 27-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons-Alfort cedex Tel : + 33 1 41 79 88 92 Courriel : pcnpme@oseo.fr Site Web : http://www.eurosfaire.prd.fr/7pc/sme/</p> <p>Vous pouvez trouver d'autres points de contact à l'adresse : http://cordis.europa.eu/fp7/ncp_fr.html</p>
Site Internet	http://cordis.europa.eu/fp7/capacities/research-sme_en.html
Base légale	Capacités – Recherche en faveur des PME http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_412/l_41220061230fr00010041.pdf p. 32 à 33

38



Programme Capacités – Régions de la connaissance

PARTENARIAT autofinancé ou PARTENARIAT

Budget pour la période 2007-2013

126 millions d'euros

En quoi consiste cette priorité ?

Résumé

Renforcement du potentiel de recherche des régions européennes, en particulier par l'encouragement et le soutien du développement de groupements régionaux axés sur la recherche associant les universités, les centres de recherche, les entreprises et les autorités régionales.

Critères d'éligibilité

Organismes éligibles

Ceux traditionnellement admis aux PCRD :

- Entreprises
- Universités
- Centres de recherche
- Organisations
- Chercheurs

Actions financées

Voir ci-dessous.

Régimes de financement

Actions de coordination et de soutien

Votre projet correspond-il aux priorités générales de cette priorité ?

1 - Objectifs de cette priorité :

Renforcement du potentiel de recherche des régions européennes, en particulier par l'encouragement et le soutien du développement, dans toute l'Europe, de groupements régionaux axés sur la recherche associant les universités, les centres de recherche, les entreprises et les autorités régionales.

2 - Thèmes prioritaires :

Permettre aux régions d'Europe de renforcer leur capacité d'investissement dans la RDT et d'effectuer des recherches, maximiser les chances de participation de leurs opérateurs à des projets de recherche européens et faciliter l'émergence de groupements au profit du développement régional en Europe.

3 - Priorités de recherche :

Tous les thèmes et les actions ne sont pas simultanément couverts par chaque appel de propositions.

Actions de recherche soutenues

La nouvelle initiative Régions de la connaissance réunira les acteurs régionaux ayant un rôle dans la recherche, par exemple les universités, les centres de recherche, les entreprises, les pouvoirs publics (conseils régionaux ou organismes de développement régional). Les projets comprendront l'analyse conjointe des programmes de recherche des groupements régionaux (en coordination avec les autres activités consacrées à la problématique générale des groupements régionaux d'innovation) et l'élaboration d'un ensemble d'instruments permettant de les intégrer à des activités de recherche spécifiques, notamment par un mécanisme de parrainage des régions moins présentes dans le domaine de la recherche par des régions plus développées sur ce plan et un soutien aux « régions de la connaissance émergentes ». Il s'agira de mesures visant à améliorer les réseaux de recherche et l'ac-

cès aux sources de financement de la recherche, ainsi que l'intégration des acteurs et des organismes de recherche dans les économies régionales et l'établissement de liens entre eux. Ces activités seront réalisées en liaison étroite avec la politique régionale communautaire (Fonds structurels), le programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation et les programmes pour l'éducation et la formation. Dans le cadre de l'activité spécifique Régions de la connaissance, des synergies seront recherchées avec la politique régionale communautaire et avec les grands programmes nationaux et régionaux, notamment en ce qui concerne les régions de convergence et les régions ultrapériphériques.

- Le nombre minimal de partenaires, les priorités spécifiques par année, les modalités de mise en œuvre ainsi que tous les détails de montage de projet sont disponibles dans les appels de propositions.

Modalités générales de dépôt des candidatures

Quand déposer votre candidature ?	Appels de propositions : http://ec.europa.eu/research/participants/portal/page/capacities#regions
Quelles démarches ? (à titre d'information seulement)	Chaque appel de propositions est accompagné d'un guide à l'intention des candidats (Guide for applicants) qui contient toutes les directives pour préparer une candidature ainsi que la liste des critères d'évaluation.
Combien espérer obtenir ?	L'UE ne finance généralement pas les pays tiers industrialisés au titre du PCRD mais si la participation du Canada est nécessaire, alors, un financement peut être obtenu.

Auprès de qui recueillir de l'information sur cette priorité?

Contact	<p>Marie-Hélène SOTO Responsable du consortium et PCN "Régions de la Connaissance" + 33 (0)1 34 25 72 19 Université de Cergy-Pontoise Chênes I 33, boulevard du Port 95011 Cergy-Pontoise Cedex Site Web : http://www.eurosfaire.prd.fr/7pc/regional/</p> <p>Suppléant : Jean-Jacques ROUBION Tél. : +33 (0)4 91 99 94 51</p> <p>Vous pouvez trouver d'autres points de contact à l'adresse : http://cordis.europa.eu/fp7/ncp_fr.html</p>
Site Internet	http://cordis.europa.eu/fp7/capacities/regions-knowledge_en.html
Base légale	Capacités – Régions de la connaissance http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_412/l_41220061230fr00010041.pdf p. 33

39**Programme Capacités – Potentiel de recherche des régions de convergence****PARTENARIAT autofinancé ou PARTENARIAT****Budget pour la période 2007-2013**

370 millions d'euros

En quoi consiste cette priorité ?**Résumé**

L'Europe n'exploite pas au mieux son potentiel de recherche, notamment dans les régions moins avancées éloignées du centre de la recherche et du développement industriel en Europe. Une stratégie de cohésion peut s'avérer bénéfique au tissu social, à la communauté de recherche et à l'industrie, localement et au niveau de l'Espace européen de la recherche.

Critères d'éligibilité**Organismes éligibles**

Ceux traditionnellement admis aux PCRD :

- Entreprises
- Universités
- Centres de recherche
- Organisations
- Chercheurs

Actions financées

Voir ci-dessous.

Régimes de financement

Actions de coordination et de soutien

Votre projet correspond-il aux priorités générales de cette priorité ?**1 - Objectifs de cette priorité :**

Stimuler la réalisation de tout le potentiel de recherche de l'Union élargie en libérant et développant l'excellence existante ou émergente des régions de convergence et des régions ultrapériphériques de l'UE et en contribuant à faire en sorte que leurs chercheurs soient davantage en mesure de participer avec succès aux activités de recherche à l'échelon communautaire.

2 - Thèmes prioritaires :

Aider les chercheurs et les organismes du secteur public ou privé à participer à l'effort de recherche général en Europe et tirer profit des connaissances et de l'expérience acquises dans les autres régions d'Europe.

3 - Priorités de recherche :

Tous les thèmes et les actions ne sont pas simultanément couverts par chaque appel de propositions.

Actions de recherche soutenues**Les actions dans ce domaine consisteront à favoriser :**

- les détachements réciproques transnationaux de chercheurs entre des organismes sélectionnés dans les régions de convergence et un ou plusieurs organismes partenaires; un soutien à des centres d'excellence existants ou émergents sélectionnés pour le recrutement de chercheurs expérimentés entrants, y compris de gestionnaires, en provenance d'autres pays;
- l'acquisition et le développement d'équipements de recherche et le développement d'un environnement matériel permettant une exploitation totale du potentiel intellectuel présent dans les centres d'excellence

existants ou émergents sélectionnés dans les régions de convergence;

- l'organisation d'ateliers et de conférences pour faciliter le transfert de connaissances, d'activités de promotion et d'initiatives visant à diffuser et transférer les résultats de la recherche dans et vers d'autres pays et marchés internationaux;
- les mécanismes d'évaluation permettant à tout centre de recherche situé dans les régions de convergence de faire réaliser une expertise internationale indépendante du niveau de qualité de sa recherche en général et de ses infrastructures.

On veillera à rechercher des synergies étroites avec la politique régionale communautaire. Les actions soutenues à ce titre définiront les besoins et les possibilités de renforcement des capacités de recherche des centres d'excellence émergents et existants dans les régions de convergence susceptibles d'être couverts par les Fonds structurels et le Fonds de cohésion.

Des synergies seront également recherchées avec le programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation afin de promouvoir la commercialisation à l'échelon régional de la recherche et développement en collaboration avec l'industrie.

- Le nombre minimal de partenaires, les priorités spécifiques par année, les modalités de mise en œuvre ainsi que tous les détails de montage de projet sont disponibles dans les appels de propositions.

Modalités générales de dépôt des candidatures

Quand déposer votre candidature ?	Appels de propositions : http://ec.europa.eu/research/participants/portal/page/capacities#regpot
Quelles démarches ? (à titre d'information seulement)	Chaque appel de propositions est accompagné d'un guide à l'intention des candidats (Guide for applicants) qui contient toutes les directives pour préparer une candidature ainsi que la liste des critères d'évaluation.
Combien espérer obtenir ?	L'UE ne finance généralement pas les pays tiers industrialisés au titre du PCRD mais si la participation du Canada est nécessaire, alors, un financement peut être obtenu.

Auprès de qui recueillir de l'information sur cette priorité?

Contact	<p style="text-align: center;">Martine Roussel Représentante nationale & Coordinatrice des PCN du 7ème PCRD Direction Générale pour la Recherche et l'Innovation Stratégie de la Recherche et de l'Innovation Département des Affaires Européennes et Internationales Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche 1 rue Descartes - 75231 Paris Cedex 05 Tel : +33 1 55 55 82 51 - Fax : +33 1 55 55 96 45 Site Web : http://www.eurosfaire.prd.fr/7pc/regional/</p> <p style="text-align: center;">Vous pouvez trouver d'autres points de contact à l'adresse : http://cordis.europa.eu/fp7/ncp_fr.html</p>
Site Internet	http://cordis.europa.eu/fp7/capacities/convergence-regions_en.html
Base légale	Capacités – Potentiel de recherche des régions de convergence http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_412/l_41220061230fr00010041.pdf p. 33 à 34

40



Programme Capacités – La science dans la société

PARTENARIAT autofinancé ou PARTENARIAT

Budget pour la période 2007-2013

280 millions d'euros

En quoi consiste cette priorité ?

Résumé

Comblent le fossé existant entre les scientifiques professionnels et les non-spécialistes et à donner au public dans son ensemble le goût pour la science. Ainsi, certaines initiatives ont pour objectif d'éveiller la curiosité des plus jeunes pour les sciences et de consolider l'éducation scientifique à tous les niveaux.

Critères d'éligibilité

Organismes éligibles

Ceux traditionnellement admis aux PCRD :

- Entreprises
- Universités
- Centres de recherche
- Organisations
- Chercheurs

Actions financées

Voir ci-dessous.

Régimes de financement

Projets en collaboration
Actions de coordination et de soutien

Votre projet correspond-il aux priorités générales de cette priorité ?

1 - Objectifs de cette priorité :

Stimuler, en vue de construire une société européenne de la connaissance ouverte, efficace et démocratique, l'intégration harmonieuse des travaux scientifiques et technologiques ainsi que des politiques de recherche connexes dans le tissu social européen, en encourageant la réflexion et le débat à paneuropéens sur la science et la technologie et sur leurs liens avec tous les aspects de la culture et de la société.

2 - Thèmes prioritaires :

Les activités prendront notamment la forme de projets de recherche, d'études, de mises en réseau et d'échanges, de manifestations et d'initiatives publiques, de prix, d'enquêtes et de collectes de données. Dans de nombreux cas, elles feront appel à des partenariats internationaux avec des organismes de pays tiers.

3 - Priorités de recherche :

Tous les thèmes et les actions ne sont pas simultanément couverts par chaque appel de propositions.

Actions de recherche soutenues

La vaste initiative intégrée lancée dans ce domaine consistera à favoriser :

- le renforcement et le perfectionnement du système scientifique européen, et traitera les questions suivantes : une meilleure utilisation des avis scientifiques et de l'expertise pour l'élaboration des politiques (y compris la gestion des risques) et un meilleur suivi de leur effet à cet égard; l'avenir des publications scientifiques; les mesures visant rendre les publications scientifiques plus accessibles pour les personnes

du grand public qui souhaitent les consulter; les mesures de sauvegarde dans les domaines scientifiques exposés aux abus, ainsi que les questions de fraude, de confiance et d'autorégulation;

- un engagement plus général des chercheurs et de la population dans son ensemble, y compris la société civile organisée, sur les questions liées aux sciences, de manière à prévoir et à circonscrire les problèmes politiques et les problèmes de société, y compris en matière d'éthique;
- la réflexion et le débat sur les sciences et les technologies et sur leur place dans la société en faisant appel à des disciplines telles que l'histoire, la sociologie et la philosophie des sciences et des technologies;
- la recherche sur la problématique homme/femme, y compris sa prise en compte dans tous les domaines de recherche et la promotion du rôle des femmes dans la recherche et dans les instances décisionnelles scientifiques;
- la mise en place d'un environnement ouvert propice à l'éveil des enfants et des jeunes aux sciences par le renforcement de l'enseignement des sciences à tous les niveaux, notamment dans les écoles, et en encourageant l'intérêt des jeunes de tous horizons pour les sciences et leur pleine participation aux activités scientifiques;
- le renforcement du rôle de la recherche effectuée dans les universités et d'autres établissements d'enseignement supérieur et de la participation de ces universités et établissements à la recherche de réponses aux défis de la mondialisation;
- de meilleurs échanges et une compréhension mutuelle entre le monde scientifique et les responsables politiques, les médias et le grand public, en aidant les scientifiques à mieux communiquer et présenter leurs travaux et en soutenant l'information, les publications et les médias scientifiques.

- Le nombre minimal de partenaires, les priorités spécifiques par année, les modalités de mise en œuvre ainsi que tous les détails de montage de projet sont disponibles dans les appels de propositions.

Modalités générales de dépôt des candidatures

Quand déposer votre candidature ?	Appels de propositions : http://ec.europa.eu/research/participants/portal/page/capacities#sis
Quelles démarches ? (à titre d'information seulement)	Chaque appel de propositions est accompagné d'un guide à l'intention des candidats (Guide for applicants) qui contient toutes les directives pour préparer une candidature ainsi que la liste des critères d'évaluation.
Combien espérer obtenir ?	L'UE ne finance généralement pas les pays tiers industrialisés au titre du PCRD mais si la participation du Canada est nécessaire, alors, un financement peut être obtenu.

Auprès de qui recueillir de l'information sur cette priorité?

Contact	<p style="text-align: center;">Sophie TOCREAU Chargée de mission "Science dans la Société" Tél. : 011-33-1-55 55 86 21</p> <p style="text-align: center;">Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Direction Générale pour la Recherche et l'Innovation 1, rue Descartes - 75231 Paris Cedex 05</p>
----------------	--

	<p>Fax: 01.55.55.84.02</p> <p>Site Web : http://www.eurosfaire.prd.fr/7pc/sis/</p> <p>Vous pouvez trouver des points de contact à l'adresse : http://cordis.europa.eu/fp7/ncp_fr.html</p>
Site Internet	http://cordis.europa.eu/fp7/sis/home_en.html
Base légale	<p>Capacités : La science dans la société</p> <p>http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_412/l_41220061230fr00010041.pdf</p> <p>p. 34 à 35</p>

41



Programme Capacités – Soutien au développement cohérent des politiques de recherche

PARTENARIAT autofinancé ou PARTENARIAT

Budget pour la période 2007-2013

70 millions d'euros

En quoi consiste cette priorité ?

Résumé

L'Europe doit améliorer la cohérence des politiques de recherche au niveau régional, national et communautaire et accroître son potentiel en matière de production et d'utilisation de la connaissance afin de devenir plus compétitive et de fournir des solutions aux défis auxquels elle est confrontée.

Critères d'éligibilité

Organismes éligibles

Ceux traditionnellement admis aux PCRD :

- Entreprises
- Universités
- Centres de recherche
- Organisations
- Chercheurs

Actions financées

Voir ci-dessous.

Régimes de financement

Information à venir.

Votre projet correspond-il aux priorités générales de cette priorité ?

1 - Objectifs de cette priorité :

Accroître l'efficacité et la cohérence des politiques de recherche nationales et communautaire et leur articulation avec d'autres politiques, améliorer les retombées de la recherche publique et ses liens avec l'industrie, et renforcer le soutien public et son effet de levier sur les investissements des acteurs privés.

2 - Thèmes prioritaires :

Les activités viendront compléter les activités de coordination menées au titre du programme « Coopération » et viseront à renforcer la cohérence et les retombées des politiques et initiatives régionales, nationales et communautaires (par exemple, programmes de financement, législation, recommandations, lignes directrices).

3 - Priorités de recherche :

Tous les thèmes et les actions ne sont pas simultanément couverts par chaque appel de propositions.

Actions de recherche soutenues

Les activités seront les suivantes :

- suivi et analyse des politiques publiques et des stratégies du secteur privé en rapport avec la recherche, y compris leur incidence et mise au point d'indicateurs fournissant des informations et des éléments probants à l'appui de l'élaboration, de la mise en oeuvre, de l'évaluation et de la coordination transnationale des politiques;

renforcement, sur une base volontaire, de la coordination des politiques de recherche par des actions de soutien à la mise en œuvre de la méthode ouverte de coordination (MOC) et à des initiatives de coopération transnationale ascendante menées au niveau national ou régional sur des questions d'intérêt commun.

- Le nombre minimal de partenaires, les priorités spécifiques par année, les modalités de mise en œuvre ainsi que tous les détails de montage de projet sont disponibles dans les appels de propositions.

Modalités générales de dépôt des candidatures

Quand déposer votre candidature ?	Les appels en cours sont sur : http://ec.europa.eu/research/participants/portal/page/capacities#coh
Quelles démarches ? (à titre d'information seulement)	Chaque appel de propositions est accompagné d'un guide à l'intention des candidats (Guide for applicants) qui contient toutes les directives pour préparer une candidature ainsi que la liste des critères d'évaluation.
Combien espérer obtenir ?	L'UE ne finance généralement pas les pays tiers industrialisés au titre du PCRD mais si la participation du Canada est nécessaire, alors, un financement peut être obtenu.

Auprès de qui recueillir de l'information sur cette priorité?

Contact	<p>Martine ROUSSEL Représentante nationale & Coordinatrice des PCN du 7ème PCRD Direction Générale pour la Recherche et l'Innovation Stratégie de la Recherche et de l'Innovation Département des Affaires Européennes et Internationales Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche 1 rue Descartes - 75231 Paris Cedex 05 Tel : +33 1 55 55 82 51 - Fax : +33 1 55 55 96 45 Site Web : http://www.eurosfaire.prd.fr/7pc/coordination/</p> <p>Vous pouvez trouver des points de contact à l'adresse : http://cordis.europa.eu/fp7/ncp_fr.html</p>
Site Internet	http://cordis.europa.eu/fp7/capacities/research-policies_en.html
Base légale	Capacités – Soutien au développement cohérent des politiques de recherche http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_412/l_41220061230fr00010041.pdf p. 35

42



Programme Capacités – Coopération internationale

PARTENARIAT autofinancé ou PARTENARIAT

Budget pour la période 2007-2013

185 millions d'euros

En quoi consiste cette priorité ?

Résumé

Plus de 100 pays dans le monde entier participent à des programmes de recherche de l'UE. Ces activités seront poursuivies dans le cadre du programme « Coopération », qui couvre des actions de coopération internationale dans 10 domaines thématiques et multi thématiques. Les actions seront mises en oeuvre en coordination avec les programmes « Coopération », « Personnes » et « Capacités ».

Critères d'éligibilité

Organismes éligibles

Ceux traditionnellement admis aux PCRD :

- Entreprises
- Universités
- Centres de recherche
- Organisations
- Chercheurs

Actions financées

Voir ci-dessous.

Régimes de financement

Actions de coordination et de soutien

Votre projet correspond-il aux priorités générales de cette priorité ?

1 - Objectifs de cette priorité :

Pour devenir concurrentielle et jouer un rôle de premier plan au niveau mondial, la Communauté européenne a besoin d'une politique internationale forte et cohérente en matière de sciences et de technologies. Les actions internationales menées au titre des différents programmes du septième programme-cadre seront mises en œuvre dans le cadre d'une stratégie globale de coopération internationale.

Cette politique internationale a trois objectifs interdépendants :

1. soutenir la compétitivité européenne en concluant des partenariats stratégiques avec les pays tiers dans les domaines scientifiques choisis et en invitant les meilleurs scientifiques des pays tiers à travailler en Europe et à collaborer avec elle;
2. faciliter les contacts avec les partenaires des pays tiers, afin d'offrir un meilleur accès aux recherches conduites ailleurs dans le monde;
3. résoudre des problèmes précis auxquels les pays tiers sont confrontés ou des problèmes de portée mondiale, selon le principe de l'intérêt et l'avantage réciproques.

2 - Thèmes prioritaires :

S/O

3 - Priorités de recherche :

Tous les thèmes et les actions ne sont pas simultanément couverts par chaque appel de propositions.

Actions de recherche soutenues

La coopération avec les pays tiers au sein du septième programme-cadre visera, notamment, les groupes de pays suivants :

- pays candidats;
- pays voisins de l'UE, pays partenaires méditerranéens, pays des Balkans occidentaux et pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale;
- pays en développement, compte tenu des besoins particuliers de chaque pays ou région concerné;
- économies émergentes.

Les actions de coopération internationale à orientation thématique seront réalisées dans le cadre du programme « Coopération ». Les actions internationales dans le domaine du potentiel humain seront réalisées dans le cadre du programme « Personnes ».

Les actions et mesures de soutien horizontales qui ne sont pas centrées sur un domaine thématique ou interdisciplinaire particulier relevant du programme « Coopération » seront mises en œuvre sous le programme « Capacités », et pourront être complétées, dans un nombre limité de cas, par des actions de coopération particulières d'intérêt mutuel.

Des efforts seront déployés pour améliorer la cohérence des activités nationales en soutenant la coordination des programmes nationaux en matière de coopération scientifique internationale. Compte tenu de l'expérience acquise par l'INTAS (International Association for the Promotion of Co-operation with Scientists from the New Independent States of the Former Soviet Union) dans le cadre de la coopération avec les pays d'Europe orientale ou d'Asie centrale, des activités assurant la continuité seront menées au titre de ce programme et des programme « Coopération » et « Personnes ».

- Le nombre minimal de partenaires, les priorités spécifiques par année, les modalités de mise en œuvre ainsi que tous les détails de montage de projet sont disponibles dans les appels de propositions.

Modalités générales de dépôt des candidatures

Quand déposer votre candidature ?	Appels de propositions : http://ec.europa.eu/research/participants/portal/page/capacities#inco
Quelles démarches ? (à titre d'information seulement)	Chaque appel de propositions est accompagné d'un guide à l'intention des candidats (Guide for applicants) qui contient toutes les directives pour préparer une candidature ainsi que la liste des critères d'évaluation.
Combien espérer obtenir ?	L'UE ne finance généralement pas les pays tiers industrialisés au titre du PCRD mais si la participation du Canada est nécessaire, alors, un financement peut être obtenu.

Auprès de qui recueillir de l'information sur cette priorité?

Contact	<p>Héloïse LEMOINE Ingénieur des projets européens Direction des programmes de recherche et de la Formation au Sud (DPF) Institut de Recherche pour le Développement - IRD 44, bd de Dunkerque – 13002 Marseille FRANCE Tél. :011-33-4-91 99 94 50 Courriel : pcn.inco@ird.fr Site Web : http://www.eurosfair.pr.d.fr/7pc/inco/</p>
----------------	---

	<p>Vous pouvez trouver d'autres points de contact à l'adresse : http://cordis.europa.eu/fp7/ncp_fr.html</p>
Site Internet	<p>http://cordis.europa.eu/fp7/capacities/international-cooperation_en.html</p>
Base légale	<p>Capacité – Activités de coopération internationale http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_412/l_41220061230fr00010041.pdf p. 35 à 36</p>

43



EURATOM – La recherche sur l'énergie de fusion

PARTENARIAT autofinancé ou PARTENARIAT

Budget pour la période 2007-2013

1,947 milliard d'euros*

* Sur le montant prévu à la recherche sur l'énergie de fusion, 900 millions EUR au moins seront réservés aux activités autres que la construction du projet de réacteur nucléaire ITER.

En quoi consiste cette priorité ?

Résumé

Développer la technologie permettant d'offrir une source d'énergie sûre, durable, respectueuse de l'environnement et économiquement viable.

Critères d'éligibilité

Organismes éligibles

Ceux traditionnellement admis aux PCRD :

- Entreprises
- Universités
- Centres de recherche
- Organisations
- Chercheurs

Actions financées

Voir ci-dessous.

Régimes de financement

Information à venir.

Votre projet correspond-il aux priorités générales de cette priorité ?

1 - Objectifs de cette priorité :

Établir la base de connaissance pour le projet ITER, et construire ITER comme étape essentielle vers la création de réacteurs prototypes pour des centrales électriques sûres, durables, respectueuses de l'environnement et économiquement viables.

2 - Thèmes prioritaires :

Construction des réacteurs ITER et DEMO.

3 - Priorités de recherche :

Tous les thèmes et les actions ne sont pas simultanément couverts par chaque appel de propositions.

Actions de recherche soutenues

1. Construction d'ITER

Ces travaux comprennent les activités à mener pour la réalisation conjointe d'ITER (comme infrastructure de recherche internationale), en particulier en ce qui concerne la préparation du site, la mise en place de l'organisation ITER et de l'entreprise commune européenne ITER, la gestion et la dotation en personnel, l'appui technique et administratif d'ensemble, la construction des équipements et des installations, et le soutien du projet pendant la phase de construction.

2. R&D préparatoire au fonctionnement d'ITER

Un programme ciblé dans les domaines de la physique et de la technologie exploitera les installations et les ressources pertinentes du programme sur la fusion, c'est à dire le JET et d'autres machines à confinement magnétique, existantes ou en construction (tokamaks, stellarators et machines à striction à champ inversé). Il évaluera des technologies spécifiques essentielles pour ITER, consolidera les choix du projet ITER, et préparera la mise en fonctionnement d'ITER par des activités expérimentales et théoriques.

3. Activités technologiques préparatoires pour DEMO

Ces activités comprennent l'élaboration des matériaux de fusion et des technologies essentielles pour la fusion, y compris les couvertures, ainsi que la constitution d'une équipe spécialisée chargée de préparer la construction de l'« International Fusion Materials Irradiation Facility (IFMIF) » pour la qualification des matériaux pour DEMO. Elles comprendront des essais d'irradiation et la modélisation des matériaux, des études de conception pour DEMO, et des études sur les aspects de l'énergie de fusion relatifs à la sûreté, à l'environnement et aux facteurs socio-économiques.

4. Activités de R&D visant le plus long terme

Ces activités comprendront la poursuite de l'élaboration de concepts améliorés pour des systèmes de confinement magnétique offrant des avantages potentiels pour les centrales à fusion (l'accent étant mis sur l'achèvement de la construction du stellarator W7-X), des études théoriques et des travaux de modélisation visant à comprendre en profondeur le comportement des plasmas de fusion, et la coordination, dans le cadre d'une activité de veille technologique, des activités de recherche civiles des États membres dans le domaine du confinement inertiel.

5. Ressources humaines, éducation et formation

Des initiatives seront menées pour assurer la disponibilité en temps voulu des ressources humaines appropriées, en termes de quantité, d'éventail de compétences et de niveau de formation et d'expérience, notamment en ce qui concerne la physique et l'ingénierie de fusion.

6. Infrastructures

La construction de l'installation internationale de recherche sur l'énergie de fusion ITER constituera un élément des nouvelles infrastructures de recherche à forte dimension européenne.

7. Processus de transfert de technologies

Le projet ITER nécessitera de nouvelles structures organisationnelles plus souples rendant possibles un transfert rapide à l'industrie du processus d'innovation ainsi que des avancées dans le domaine des technologies, de façon à relever les défis qui se posent afin de permettre à l'industrie européenne de devenir plus concurrentielle.

- Le nombre minimal de partenaires, les priorités spécifiques par année, les modalités de mise en œuvre ainsi que tous les détails de montage de projet sont disponibles dans les appels de propositions.

Modalités générales de dépôt des candidatures

Quand déposer votre candidature ?	Aucun appel de propositions en cours.
Quelles démarches ? (à titre d'information seulement)	Chaque appel de propositions est accompagné d'un guide à l'intention des candidats (Guide for applicants) qui contient toutes les directives pour préparer une candidature ainsi que la liste des critères d'évaluation.
Combien espérer obtenir ?	L'UE ne finance généralement pas les pays tiers industrialisés au titre du PCRD mais si la participation du Canada est nécessaire, alors, un financement peut être obtenu.

Auprès de qui recueillir de l'information sur cette priorité?

<p>Contact</p>	<p style="text-align: center;">Pascal Girard CEA - Commissariat à l'Énergie Atomique Direction des affaires européennes Bâtiment 447 91191 Gif-sur-Yvette Cedex FRANCE Tél. :011-33-1-64 50 27 22 Site Web : http://www.eurosfaire.prd.fr/7pc/front-euratom.php</p> <p style="text-align: center;">Vous pouvez trouver des points de contact à l'adresse : http://cordis.europa.eu/fp7/ncp_fr.html</p>
<p>Site Internet</p>	<p>http://cordis.europa.eu/fp7/euratom/fusion_en.html</p>
<p>Base légale</p>	<p>La recherche sur l'énergie de fusion http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_391/l_39120061230fr00190027.pdf p. 4 et 5</p>

44



EURATOM – Fission nucléaire et radioprotection

PARTENARIAT autofinancé ou PARTENARIAT

Budget pour la période 2007-2013

287 millions d'euros

En quoi consiste cette priorité ?

Résumé

Promouvoir l'utilisation et l'exploitation sûres de la fission nucléaire et des applications industrielles et médicales des rayons ionisants.

Critères d'éligibilité

Organismes éligibles

Ceux traditionnellement admis aux PCRD :

- Entreprises
- Universités
- Centres de recherche
- Organisations
- Chercheurs

Actions financées

Voir ci-dessous.

Régimes de financement

Projets en collaboration
Actions de coordination et de soutien
Réseaux d'excellence

Votre projet correspond-il aux priorités générales de cette priorité ?

1 - Objectifs de cette priorité :

Établir une bonne base scientifique et technique pour accélérer les progrès pratiques dans la recherche des moyens d'assurer une gestion plus sûre des déchets radioactifs de longue durée de vie, de manière à renforcer en particulier les performances de sûreté, l'utilisation efficace des ressources et la rentabilité de l'énergie nucléaire plus sûre, plus efficace sur le plan des ressources et plus concurrentielle, et à mettre en place un système solide et socialement acceptable de protection des personnes et de l'environnement contre les effets des rayonnements ionisants.

2 - Thèmes prioritaires :

Gestion des déchets radioactifs, systèmes de réacteurs, protection contre les radiations, infrastructures, ressources humaines, mobilité et formation.

3 - Priorités de recherche :

Tous les thèmes et les actions ne sont pas simultanément couverts par chaque appel de propositions.

Actions de recherche soutenues

1. Gestion des déchets radioactifs

Activités de recherche et de développement pour trouver des solutions pratiques à tous les aspects essentiels non réglés du stockage en couches géologiques profondes des combustibles usés et des déchets radioactifs de longue durée de vie, avec, le cas échéant, des démonstrations portant sur les technologies et la sûreté, et pour soutenir l'élaboration d'une vision européenne commune des principales questions relatives à la gestion

et à l'élimination des déchets. Recherches sur le partitionnement et la transmutation et/ou sur d'autres concepts visant à réduire la quantité des déchets à éliminer et/ou le risque qu'ils présentent.

2. Filières de réacteurs

Recherches visant à soutenir le maintien de la sûreté d'exploitation de tous les types pertinents de filières de réacteurs existantes (y compris des installations du cycle du combustible), en tenant compte des nouveaux défis tels que l'extension de la durée de vie et la mise au point de nouvelles méthodes avancées d'évaluation de la sûreté (tant pour les éléments techniques que pour les facteurs humains) y compris pour ce qui est des accidents graves, et à évaluer le potentiel et la sûreté et les aspects liés à la gestions des déchets des filières de réacteurs qui verront le jour à court et à moyen terme, en préservant les normes de sûreté élevées déjà atteintes dans l'UE et en améliorant considérablement la gestion à long terme des déchets radioactifs.

3. Radioprotection

Recherches sur les applications médicales et sur la gestion des accidents, visant à fournir la base scientifique d'un système de protection solide, équitable et socialement acceptable qui ne restreindra pas indûment les utilisations bénéfiques et largement répandues des rayonnements en médecine et dans l'industrie. Recherches visant à minimiser l'incidence d'un terrorisme nucléaire et radiologique ainsi que du détournement de matières nucléaires.

4. Infrastructures

Activités visant à accroître la disponibilité des infrastructures de recherche telles que les installations d'essai de matériaux, les laboratoires de recherche souterrains, les installations de radiobiologie et les banques de tissus, et la coopération entre ces infrastructures, qui sont nécessaires pour maintenir les normes élevées en matière de qualité technique, d'innovation et de sûreté dans le secteur nucléaire en Europe.

5. Ressources humaines, mobilité et formation

Soutien au maintien et au développement des compétences scientifiques et des capacités en ressources humaines (par exemple dans le cadre d'activités conjointes de formation) pour garantir que le secteur nucléaire pourra disposer à long terme des chercheurs, des ingénieurs et des personnels ayant les qualifications requises.

- Le nombre minimal de partenaires, les priorités spécifiques par année, les modalités de mise en œuvre ainsi que tous les détails de montage de projet sont disponibles dans les appels de propositions.

Modalités générales de dépôt des candidatures

Quand déposer votre candidature ?	Appels de propositions : http://ec.europa.eu/research/participants/portal/page/euratom#fission
Quelles démarches ? (à titre d'information seulement)	Chaque appel de propositions est accompagné d'un guide à l'intention des candidats (Guide for applicants) qui contient toutes les directives pour préparer une candidature ainsi que la liste des critères d'évaluation.
Combien espérer obtenir ?	L'UE ne finance généralement pas les pays tiers industrialisés au titre du PCRD mais si la participation du Canada est nécessaire, alors, un financement peut être obtenu.

Auprès de qui recueillir de l'information sur cette priorité?

Contact	Mme Dominique MIJUN Comité Technique Euratom CEA Saclay Bât. Siège F- 91191 Gif sur Yvette cedex France
----------------	---

	<p>Tel : +33 1 64 50 21 41</p> <p>Site Web : http://www.eurosfaire.prd.fr/7pc/euratom/</p> <p>Vous pouvez trouver des points de contact à l'adresse : http://cordis.europa.eu/fp7/ncp_fr.html</p>
Site Internet	http://cordis.europa.eu/fp7/euratom-fission/home_en.html
Base légale	<p>Fission nucléaire et radioprotection</p> <p>http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_412/l_41220061230fr00010041.pdf</p> <p>p. 5 et 6</p>

VI. MÉMORANDUM DU PARTICIPANT CANADIEN

Ce mémorandum est une introduction aux financements de la Commission européenne. Il s'adresse donc à un lectorat peu familier avec la soumission de ce type de candidature et désireux d'introduire une demande de subvention en tant que chef de projet ou de partenaire.

1. Introduction générale aux financements européens⁸

✓ A quoi servent les subventions communautaires ?

Elles ont pour but de mettre en œuvre des projets ou des activités sur une période de un à trois ans, en rapport avec les politiques de l'Union Européenne. Pour le Québec et le Canada, les aides peuvent être accordées dans les domaines énumérés dans le sommaire de cette étude.

✓ Qui peut demander une subvention ?

Pour le Québec et le Canada, les chefs de projet éligibles sont principalement les organismes de recherche.

✓ Comment demander une subvention ?

Trouver d'abord les partenaires qui correspondent à votre projet, monter le projet et préparer la demande de subvention en suivant les étapes suivantes :

- 1 - À l'aide de la présente recension, repérer le programme qui convient le mieux à votre projet.
- 2 - Trouver l'appel à proposition correspondant : à partir de la fiche détaillée appropriée, vérifier la date de parution des appels à proposition. Se rendre au moment voulu :
 - soit sur le site de la DG concernée pour trouver l'appel à proposition correspondant (l'URL de la DG concernée figure sur les fiches détaillées)
 - soit sur le site du Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE), série C : [http:// europa.eu.int/ eur lex/ lex/ JOIndex.do](http://europa.eu.int/eur_lex/lex/JOIndex.do). Les nouveaux appels sont conservés pendant 45 jours.
- 3 - Respecter scrupuleusement les conditions d'éligibilité, les délais de dépôt des candidatures et lire attentivement TOUS les documents téléchargeables en même temps que l'appel (guide du candidat, formulaire de candidature, etc.). Suivre les modalités d'envoi du dossier énoncées dans l'appel.

✓ Quels interlocuteurs peuvent aider à monter votre projet ?

1- En Union européenne

Ils sont indiqués sur chaque fiche détaillée. Pour la plupart des programmes, ils se trouvent à Bruxelles. Les services de la Commission sont généralement ouverts du lundi au vendredi de 9h à 17h30 heure locale.

2- Au Canada

a. **Le ministère des Ressources Humaines et du Développement des Compétences (RHDC)**, pour le programme UE-Canada de la DG RELEX.
[http:// www.rhdcc.gc.ca/ asp/ passerelle.asp?hr=fr/ pip/ daa/ bssa/ mai/ europeen/ objet.shtml&hs=iyp](http://www.rhdcc.gc.ca/asp/passerelle.asp?hr=fr/pip/daa/bssa/mai/europeen/objet.shtml&hs=iyp)

b. **L'Euro Info Centre (EIC) Relais du ministère du Développement Économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)** pour aider les PME désirant participer au PCRD à trouver des partenaires en UE. Créé en 1998 en partenariat avec le Groupement des Euro Info Centres de Wallonie, il concerne particulièrement les petites et moyennes entreprises du Québec. Il leur fournit des informations de type commercial, juridique et technique, notamment en :

- renseignant sur les normes et les marquages CE;
- informant sur les possibilités de marchés publics en UE;

⁸ Cette partie est inspirée de la page d'introduction aux financements européens du site de la Commission européenne: [http:// www.europa.eu.int/ grants/ introduction_fr.htm#](http://www.europa.eu.int/grants/introduction_fr.htm#)

- aidant à la recherche de partenaires en UE.

Des informations supplémentaires sur le rôle de l'EIC Relais du MDEIE ainsi que les coordonnées de la personne ressource sont disponibles à partir du le lien suivant :

http://www.mdeie.gouv.qc.ca/page/web/portail/exportation/service.prt?svcid=PAGE_GENERIQUE_CATEGORIES36&iddoc=46528

✓ Quels sont les principes communs à l'ensemble des subventions européennes ?

Les offres de subventions paraissent dans les appels à propositions publiés sur le site Internet du **programme** dont ils dépendent. Les organismes québécois et canadiens sont généralement éligibles pour participer aux subventions d'un programme en tant que **partenaire**.

Chaque programme est spécifique dans son mode de fonctionnement, ses critères d'éligibilité et de sélection, les montants qui y sont alloués et les personnes qui en sont responsables. Il existe cependant des principes s'appliquant à l'ensemble des programmes. En effet, **les subventions** :

- **sont des co-financements.**
La Commission européenne ne subventionne qu'en supplément de financements privés ou publics. Elle ne finance aucun projet éligible aux programmes de la présente étude à 100%.
- **n'appuient pas de projets à but lucratif.**
Elles ne visent qu'à équilibrer financièrement une opération donnée, sans que cela ne conduise à un profit pour ses bénéficiaires ;
- **soutiennent des projets novateurs** (qui mettent l'accent sur l'émergence de solutions novatrices), montés **en partenariat/ consortium** (avec des pays différents ou des partenaires de nature différente) **et garantissant un effet multiplicateur** (qui peuvent être transférés ou tenir lieu d'exemples);
- **soutiennent la réalisation des projets** et non pas le fonctionnement même des organisations qui les mettent en œuvre ;
- **soutiennent les projets s'inscrivant dans le cadre d'une stratégie et d'une dynamique internes à une organisation.**
Évitez de monter votre projet en fonction des programmes de financement existants : votre projet doit être en cohérence avec votre situation actuelle (en termes de nombre d'employés, de budget ou d'expérience du type de projet proposé). La Commission demande en effet des informations sur votre organisme à ces sujets;
- **ne financent pas les activités des projets ayant débuté avant la signature du contrat UE-chef de projet** : d'une façon générale, l'UE ne finance pas les projets de façon rétroactive.

Par ailleurs, une seule subvention de la Commission européenne peut être accordée au profit d'un même projet.

✓ Comment sont sélectionnés les projets ?

Toutes les demandes sont examinées et évaluées sur la base de critères clairement annoncés dans les appels à propositions. D'une façon générale, un projet de qualité répond fidèlement aux exigences de l'appel dans sa conception, son organisation, sa présentation et ses résultats attendus. Il a également un bon rapport qualité-prix.

L'égalité de traitement est de mise et les candidats sont individuellement informés de la décision finale les concernant.

La Commission européenne applique le principe de transparence: au cours des 6 premiers mois de l'année, les DG publient sur leur site la liste des bénéficiaires des subventions qu'ils ont octroyées au cours de l'année précédente.

2. Les règles d'or de la soumission de candidatures québécoises/ canadiennes

Dans le cas où votre organisation souhaite participer à un programme pour lequel elle peut être chef de projet (programme UE-Canada des DG RELEX et EAC ; Action Jean Monnet), les quelques règles et conseils suivants vous aideront à optimiser vos chances de voir votre candidature être sélectionnée.

Notons toutefois que pour ces programmes, il y a généralement peu de concurrence. Les chances d'obtenir une subvention sont donc assez élevées.

Les organismes ayant déjà bénéficié d'une subvention européenne au Canada peuvent être d'un soutien précieux pour les nouveaux candidats. La liste de ces organismes se trouve aisément sur le site des DG concernées.

- Liste des Instituts d'études européennes, DG RELEX :
http://europa.eu.int/comm/external_relations/canada/intro/links.htm
et des autres organismes canadiens ayant obtenu une subvention européenne pour les années 2003 et 2004. (En anglais seulement. Cliquez sur *grant beneficiaries*, au bas de la colonne gauche) :
http://europa.eu.int/comm/external_relations/grants/grants_awarded/index_en.htm
- Les organismes dont les projets ont été sélectionnés depuis 1996, DG EAC :
http://europa.eu.int/comm/education/programmes/eu-canada/projects_en.html
- Liste et coordonnées des organismes canadiens participant à l'Action Jean Monnet (certaines coordonnées ne sont pas à jour):
<http://www.icp-ajm.org/AJM/docs/canada.pdf>

✓ Règle n°1 :

Se souvenir que la sélection des projets par les experts de la Commission européenne se fait sur une logique de concours.

Une fois cette logique en tête, elle conditionnera la qualité de votre dossier de candidature. Votre équipe et vos partenaires doivent être impliqués et sensibilisés suffisamment à l'avance afin d'être opérationnels lors du montage du dossier puis, lors du projet.

Ainsi, la rigueur est la première qualité d'un candidat à une subvention européenne. Il faut respecter à la lettre chaque critère énoncé dans l'appel. En effet, les projets sont évalués selon un barème strict où chaque critère correspond à un nombre de points, dont vous devez recueillir le maximum.

De même, vous devez garder en mémoire qu'une demande de subvention auprès de la Commission européenne s'intègre dans un processus administratif assez long. Il faut parfois initier un projet une année avant le lancement des actions (pour les projets de plusieurs années) pour pouvoir respecter la date de démarrage de votre projet, après acceptation de votre dossier de candidature.

 Pour vous aider à présenter au mieux les documents requis pour chaque appel, consultez les modèles de budget, de calendrier, de convention de partenariat, etc. du programme ARGO (colonne de droite de la page):
http://europa.eu.int/comm/justice_home/funding/argo/funding_argo_fr.htm#

✓ Règle n°2 :

Bien connaître l'appel à proposition et le programme dont il dépend.

Ce sont des impératifs : l'adéquation de votre projet aux objectifs et précisions de l'appel à proposition, des documents l'accompagnant et du programme dont il dépend, optimiseront les chances de sélection de votre projet.

À qualité égale de propositions, celle répondant le mieux aux objectifs du programme sera sélectionnée.

Dans cette logique, il est préférable de connaître l'actualité des programmes pouvant correspondre à votre projet : y a-t-il eu des modifications sur les priorités d'action ou sur les autres critères de sélection par rapport à l'ancien programme ? Un amendement a-t-il été porté au cours de l'exercice du programme ?

Pour connaître ces informations, plusieurs possibilités s'offrent à vous. Vous pouvez :

— vous renseigner auprès du contact donné dans les appels à propositions ;

- vous abonner gratuitement au bulletin électronique de la DG concernée et consulter régulièrement ses pages «appels à propositions» où figurent généralement les anciens appels à propositions, ce qui vous permettra de comparer les textes législatifs et les modifications d'un appel à l'autre.
- si vous avez des correspondants (lobbyistes) à Bruxelles, ils pourront vous rendre compte en temps réels, des négociations en cours ou à venir dans votre domaine et vous aider ainsi à préparer au mieux votre projet.

Dans le cas où plusieurs programmes correspondent à votre projet, vous devez sélectionner celui concordant le plus avec ce dernier : comparer le public cible, le montant maximal de la subvention, le nombre minimal de partenaires exigés, les conditions particulières du programme, etc.

✓ Règle n°3 :

Jamais de dossier incomplet

Toujours envoyer simultanément tous les documents demandés: qu'il s'agisse d'un document, d'une signature, d'une date ou de toute autre information spécifiée dans l'appel, aucun oubli ou envoi ultérieur ne sera toléré.

Également, respecter le délai d'envoi de dossier faute de quoi, ce dernier sera ignoré quelle qu'en soit la qualité.

✓ Règle n°4 :

Assurer un partage des tâches équilibré entre les partenaires du projet, y compris le chef de file

La Commission européenne considère que l'ensemble des membres prenant part à la mise en place du projet forme un partenariat qui est voué à exister au-delà de cette subvention.

Les partenariats transnationaux sont généralement préconisés par l'UE. Ce type de partenariat représente la valeur ajoutée européenne des projets financés. Son but est d'encourager le transfert de savoir-faire, l'échange d'expériences et la mise en exergue des meilleures pratiques.

✓ Règle n°5 :

Le budget

- Il doit être exprimé en euros.
Les conversions doivent être effectuées sur la base du taux de change officiel en cours au moment de la soumission de la proposition. Ces cours peuvent être consultés sur le site:
[http:// europa.eu.int/ comm/ budget/ inforeuro/ index.cfm?fuseaction=home&SearchField=&Period=2003-9&Delim=,&Language=fr](http://europa.eu.int/comm/budget/inforeuro/index.cfm?fuseaction=home&SearchField=&Period=2003-9&Delim=,&Language=fr)
- Il doit être détaillé et équilibré.
Un schéma de «budget prospectif détaillé» est disponible sur le site du programme ARGO. A partir du lien suivant :
http:// europa.eu.int/ comm/ justice_home/ funding/ argo/ funding_argo_fr.htm# cliquer sur «Budget et autres documents» dans le menu à droite.
- Il doit respecter le plafond de participation financière de l'UE, selon les coûts éligibles énoncés dans l'appel.
- Il est conseillé de demander le maximum de la subvention allouable par la Commission, car il arrive qu'une subvention inférieure à celle demandée dans le budget prévisionnel soit octroyée.
- Évitez de proposer un budget trop élevé, car les experts du comité de sélection seront attentifs au rapport qualité-prix de votre projet. Les petits projets (inférieurs ou égaux à 50 000 €) ne sont pas particulièrement appréciés.

VII. BOÎTE À OUTILS

1. Lexique ⁹

A

Appel à proposition (ou **subvention** ou **appel à projet** ou **appel à candidature**) : les appels à propositions sont le moyen par lequel les objectifs de l'UE -par le biais de ses **programmes**- sont mis en oeuvre. Ces appels invitent les candidats intéressés à formuler dans le délai fixé une proposition d'action qui réponde aux objectifs poursuivis par l'UE et remplisse les conditions requises.

Associé : voir partenaire

C

Chef de projet : il répond en son nom pour le compte de tous les partenaires à l'appel à proposition européen. Il est le bénéficiaire et le gestionnaire unique de la subvention européenne : il est responsable d'envoyer les rapports d'activités intermédiaires et finaux auprès de l'autorité compétente. Il est également l'unique responsable auprès de la Commission en cas de mauvaise gestion de la subvention européenne.

Peu de subventions européennes permettent au Canada, ou plus précisément aux organismes canadiens participants, d'agir comme chef de projet. Ceux-ci sont le plus souvent considérés comme **partenaires/ associés**.

D

Direction Générale ou DG : la Commission européenne est composée de 23 directions générales. Chaque direction générale traite d'un domaine spécifique. A sa tête, se trouve un directeur général, placé sous la responsabilité d'un commissaire.

Les appels à propositions des programmes européens sont émis par les DG.

P

Partenaire : dans les appels à propositions européens, c'est un synonyme d'**associé**. Lorsque, dans les programmes, il est mentionné que le Canada ou le cas échéant, un pays tiers est «**partenaire**», cela signifie que les organismes canadiens et québécois qui souhaitent répondre à cet appel ne pourront être des **chefs de projet**. Les partenaires pourraient toutefois recevoir une part de la subvention européenne du chef de projet. En outre, il existe des cas (que nous signalons) où un partenaire ne peut recevoir de fonds provenant de la subvention européenne : on parle alors d'autofinancement.

La Commission européenne considère qu'un partenaire est un organisme prenant activement part au projet (de sa conception à sa réalisation). Il n'est en aucun cas un sous-traitant. Il doit s'impliquer réellement dans la bonne réalisation du projet. Même s'il n'est pas responsable financièrement vis-à-vis de la Commission, une mauvaise gestion des tâches qui lui sont confiées entraînera inévitablement des préjudices qui pourront lui être attribués.

Pays tiers: cette expression fait partie du jargon de l'Union européenne et se retrouve fréquemment dans les appels à propositions. Elle désigne les pays qui ne font pas partie de l'Union européenne.

Il est nécessaire de retenir que les appels à propositions ouverts au pays tiers le sont rarement pour l'ensemble de ces pays. Dans la plupart des cas, les appels à propositions ciblent certains pays tiers.

Programme : pour atteindre ses objectifs, l'Union européenne met en œuvre des «programmes», c'est-à-dire des plans d'action répondant à des priorités de l'UE dont sont issus les appels à propositions. En fonction de leur

⁹ Certaines définitions sont inspirées de l'EU ABC <http://www.euabc.com/> et de l'Euro jargon du site de l'UE http://www.europa.eu.int/abc/eurojargon/index_fr.htm

thème, les **DG** sont responsables de la mise en oeuvre de ces programmes et des appels à propositions qui y sont relatifs. La plupart des programmes s'étendent sur plusieurs années (en général 3 à 5 ans) et les appels à propositions sont reconduits annuellement.

Programme-cadre: un programme-cadre définit les orientations et les objectifs mis en oeuvre par des programmes spécifiques qui ont eux-mêmes des objectifs spécifiques. Il convient de connaître à la fois les objectifs du programme-cadre et des programmes spécifiques.

2. Liste des abréviations

A

AELE (Association Européenne de Libre Échange) : Composée de la Norvège, de l'Islande, du Liechtenstein et de la Suisse. Pour en savoir plus: [http:// secretariat.efta.int/](http://secretariat.efta.int/)

C

CCR : Centre Commun de recherche [http:// www.jrc.cec.eu.int/ welcome.htm](http://www.jrc.cec.eu.int/welcome.htm)

CE : Communauté européenne

D

DG : Direction générale (voir lexique)

DG EAC : Direction générale Éducation et culture :
[http:// www.europa.eu.int/ comm/ dgs/ education_culture/ index_fr.htm](http://www.europa.eu.int/comm/dgs/education_culture/index_fr.htm)

DG JLS : Direction générale Justice, liberté, sécurité :
[http:// www.europa.eu.int/ comm/ dgs/ justice_home/ index_fr.htm](http://www.europa.eu.int/comm/dgs/justice_home/index_fr.htm)

DG RELEX : Direction générale Relations extérieures
[http:// www.europa.eu.int/ comm/ dgs/ external_relations/ index_en.htm](http://www.europa.eu.int/comm/dgs/external_relations/index_en.htm)

E

EEE (Espace Économique Européen) : Les pays membres de l'EEE sont ceux de l'Union européenne, de l'Islande, du Lichtenstein et de la Norvège. Pour en savoir plus:
[http:// europa.eu.int/ comm/ external_relations/ eea/](http://europa.eu.int/comm/external_relations/eea/)

EER : Espace Européen de Recherche

EURATOM : Communauté européenne de l'énergie atomique

P

PCRD : Programme-cadre en recherche et développement (parfois également appelé PCRDT voir ci-dessous)

PS : Programme spécifique

R

R&D : Recherche et Développement

U

UE : Union européenne

3. Liens Internet utiles

Lorsque les pages désignées sont disponibles en anglais uniquement, nous le spécifions par les initiales (ANG).

— Institutions

1. **Commission européenne**
www.europa.eu.int
2. **Délégation de la Commission européenne au Canada**
<http://www.delcan.ec.europa.eu/fr/>
3. **Direction générale Europe, Afrique et Moyen-Orient, ministère des Relations internationales du Québec**
http://www.mri.gouv.qc.ca/fr/action_internationale/grands_ensembles/union_europeenne/quebec_institutions.asp
4. **La Délégation générale du Québec à Bruxelles**
http://www.mri.gouv.qc.ca/bruxelles/fr/delegation/cooperation/quebec_union.asp
5. **Direction générale Europe, Affaires étrangères du Canada**
<http://www.dfait-maeci.gc.ca/canada-europa/mundi/menu-fr.asp>

— Organismes

6. **Centre de recherche sur les communications (CRC) Canada d'Industrie Canada (Point de contact national pour le PCRD)**
<http://www.crc.ca/fr/html/crc/home/partners/ncp/ncp>
7. **Euro Info Centre (EIC) Relais du ministère du développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)**
http://www.mdeie.gouv.qc.ca/page/web/portail/exportation/nav/interesse_exporter/44383/46528.html?iddoc=46528

— Informations dans les appels à propositions concernant le Québec/Canada

8. **Pour un accès rapide à l'ensemble des aides de l'Union, page d'accueil «aides et prêts» de la Commission européenne**
http://www.europa.eu.int/grants/index_fr.htm
9. **Pages « programmes » des DG pertinentes :**

— Relations extérieures :

Page d'accueil Programme de coopération Canada-UE (ANG).
Vérifier l'onglet *call for Proposals and Tender* pour trouver un appel.

http://ec.europa.eu/comm/external_relations/canada/doc/index.htm

— **Éducation et culture:**

Programme de coopération UE-Canada

[http:// europa.eu.int/ comm/ education/ programmes/ eu-canada/ index_en.html](http://europa.eu.int/comm/education/programmes/eu-canada/index_en.html)

Erasmus Mundus

http:// europa.eu.int/ comm/ education/ programmes/ mundus/ index_fr.html

Action Jean Monnet (ANG)

http:// europa.eu.int/ comm/ education/ programmes/ ajm/ index_en.html

— **Justice, liberté, sécurité:**

Page d'accueil des programmes (cf. encadré central pour programme 2007-2013)

http:// europa.eu.int/ comm/ justice_home/ funding/ intro/ funding_intro_fr.htm

— **Recherche :**

6^{ème} PCRD (ANG)

http:// europa.eu.int/ comm/ research/ fp6/ calls_fr.cfm

— **Documents utiles**

10. **Liste des accords entre le Canada et l'UE :**

http://www.delcan.ec.europa.eu/fr/eu_and_canada/official_documents/

11. **Accords sectoriels Canada-UE donnant droit au Québec/Canada de participer aux programmes européens :**

— Accord établissant un programme de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la formation (2000)

http://www.delcan.ec.europa.eu/fr/eu_and_canada/official_documents/agreements/eu-ca_ag_rcphet.shtml

— Accord de coopération scientifique et technologique (1995)

http://www.delcan.ec.europa.eu/fr/eu_and_canada/official_documents/agreements/eu-ca_ag_stc.shtml

et son amendement (1998):

http://www.delcan.ec.europa.eu/fr/eu_and_canada/official_documents/agreements/eu-ca_ag_astc.shtml

12. **Bases juridiques de référence :**

— Règlement financier des Communautés européennes (n°1605/ 2002)

Il est la base légale du budget de l'Union et des subventions attribuées.

Voir pp. 28 et 29 : «Principes d'octroi des subventions» et pp.37-39 «actions extérieures».

http:// europa.eu.int/ eur-lex/ pri/ fr/ oj/ dat/ 2002/ l_248/ l_24820020916fr00010048.pdf

— Règlement de la Commission sur les modalités d'exécution du budget des Communautés. (n°2342/ 2002)

Voir pp.45 à 51 «Dispositions communes pour les subventions» et pp. 60-68 «actions extérieures».

http:// europa.eu.int/ eur-lex/ pri/ fr/ oj/ dat/ 2002/ l_357/ l_35720021231fr00010071.pdf

— **Outils de travail :**

13. **Pour un accès rapide à la législation européenne : SCADplus**

http:// europa.eu.int/ scadplus/ scad_fr.htm

14. **Échéancier mensuel des appels à propositions** et appels d'offres européens publiés au Journal officiel de

l'Union européenne, Euro Info Centre Haute-Normandie. (à surveiller annuellement)

<http://www.drakkaronline.com/rubriques/europe/echeancier/echeancier.pdf>

15. «Kit de survie» du programme Socrates (éducation) (ANG)

S'il concerne principalement les porteurs de projets en UE pour le programme susmentionné, il fournit une mine d'informations pour tout porteur de projet néophyte et quelque soit le programme pour lequel il souhaite présenter une candidature.

http://www.socrates.at/download/survivalkit/Survival_Kit_2001.pdf

16. Vocabulaire et notions de l'UE :

— **EU ABC** : un dictionnaire électronique plurilingue offrant des définitions concises de la plupart des termes utilisés dans les discussions et textes européens. Le contenu de ce site est constamment actualisé.
<http://www.euabc.com/>

— **L'Eurojargon** : il s'agit des termes et expressions employés par le personnel des institutions de l'Union européenne et par les médias qui traitent des affaires de l'Union.
http://www.europa.eu.int/abc/eurojargon/index_fr.htm

— **Glossaire** : il explique clairement des termes techniques juridiques et politiques liés à l'UE :
http://www.europa.eu.int/scadplus/glossary/index_fr.htm

17. IDEA, l'annuaire officiel de l'UE

<http://europa.eu.int/idea/fr/index.htm>

VIII. ANNEXES

1. Brève introduction au 7^e PCRD

✓ Cette section s'adresse au lecteur peu familier avec ce programme-cadre.

A. Fiche détaillée globale du 7^e PCRD :

P	7^e PCRD (Programme-cadre en Recherche et Développement)
PARTENARIAT AUTOFINANCÉ ou PARTENARIAT	
Budget pour la durée totale du programme-cadre	53,2 milliards d'euros, soit 50,5 milliards d'euros pour la partie Communauté européenne (7ans) et 2,7 milliards d'euros pour la partie EURATOM (5 ans)
Durée	2007 – 2013
Régions/ pays concernés	<p>La quasi totalité des pays du monde peut participer au 7^e PCRD selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Les financements sont attribués par catégorie de pays : <ul style="list-style-type: none"> - États membres de l'UE, - États candidats, - pays associés, - autres pays tiers, dont le Canada, lorsque leur participation apporte une valeur ajoutée aux objectifs du programme (dans ce cas, la caractère nécessaire du pays concerné est à démontrer). — D'une façon générale, tous les « autres pays tiers » peuvent participer à l'ensemble du PCRD en tant que partenaire et sur une base d'autofinancement qu'ils aient conclu (ce qui est le cas pour le Canada) ou non un accord bilatéral de coopération avec la Communauté. Les règles de participation diffèrent en fonction de l'initiative de recherche concernée. <p>✓ Une liste des accords entre l'UE et des pays non membres est disponible dans ce document : http://ec.europa.eu/research/iscp/pdf/agreements_en.pdf#pagemode=none</p>
En quoi consiste ce programme-cadre ?	
Résumé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le 7^e PCRD consiste en des subventions pour des travaux scientifiques et techniques de qualité optimale, menés au moyen de projets transnationaux qui tirent partis de la mobilité des chercheurs. Il s'agit du principal instrument de l'UE en matière de financement de la recherche à l'échelle européenne. ✓ Deux traités différents sont à l'origine des deux composantes du PCRD qui est donc divisé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - les activités CE (Communauté européenne) et - les activités EURATOM (Communauté européenne de l'énergie atomique). <p>Pour la partie CE, les subventions sont attribuées dans les domaines de :</p> <ul style="list-style-type: none"> — la recherche scientifique et technologique, — du développement technologique, — et de la démonstration. <p>pour renforcer la compétitivité industrielle et répondre aux besoins de recherche, en contribuant ainsi à la création d'une société de la connaissance, fondée sur un espace européen de la recherche.</p> <p>Concernant la partie EURATOM, des actions spécifiques de recherche et de formation dans</p>

	<p>le domaine de l'énergie atomiques sont prévues.</p> <p>✓ La Commission européenne ne garde pas de droit de propriété intellectuelle même si elle offre un co-financement.</p>
Critères d'éligibilité	
Principaux organismes éligibles (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> - centres de recherche - PME - sociétés multinationales - chercheurs (niveau : doctoral et post doctoral) - universités - administrations publiques
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> - communauté scientifique
Actions financées (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> - Création de réseaux d'excellence entre centres de plusieurs pays européens - Mobilité des chercheurs (bourses de recherche, retour de bonnes pratiques...) - Enseignement, formation - Recherche appliquée - Création d'outils - Échange de savoir faire - Activités spécifiques: anticipation des besoins scientifiques et technologiques, projets spéciaux pour PME et soutien à la coopération internationale - Projets de recherche et de développement technologique - Actions de coordination: conférences, études, échange de personnel ou de bonnes pratiques - Développement cohérent des politiques de recherche - Initiatives intégrées pour développer les grandes infrastructures au niveau européen - Participation de l'Union européenne aux programmes entrepris par plusieurs États membres - Actions spécifiques EURATOM (recherche dans le domaine de l'énergie de fusion, gestion des déchets radioactifs et radio-protection). <p>✓ Dans le PCRD, les types d'actions - ou types de projets - financés sont appelés « instruments ». Ils ont une définition particulière et précise. Certains instruments ne s'appliquent qu'à certaines parties du programme.</p>
Votre projet correspond-il aux priorités de ce programme-cadre ?	
1 - Objectifs généraux du 7^e PCRD	
<p>↳ Contribuer à la croissance économique, à la compétitivité et à la création d'emplois et renforcer l'excellence de la recherche.</p>	
2 - Objectifs spécifiques	
<p>Ils correspondent à ceux de chaque programme spécifique et de leurs priorités. Pour connaître ces objectifs, se reporter à la fiche détaillée de la priorité qui vous intéresse dans la partie V de cette étude.</p> <p>► Les modalités de mise en œuvre pour chaque priorité sont disponibles dans les appels à propositions.</p>	
Principes généraux du 7^e PCRD	
1- Respect des principes éthiques	
<p>Les principes éthiques fondamentaux doivent être respectés et certaines activités de recherche ne peuvent être financées. (Pour de plus amples informations, se reporter à l'article 6, à la page 5 de la base légale du programme)</p>	

2- Souplesse de la composition des consortiums au fil des projets

Les consortiums du 7^e PCRD bénéficieront de la même autonomie et de la même flexibilité que dans le cadre du 6^e PCRD, particulièrement en ce qui a trait à leur composition.

Les priorités scientifiques du 7^e PCRD

Les «priorités» du PCRD génèrent toutes* des appels à propositions et fonctionnent comme des programmes européens.

* A l'exception d'une partie de la priorité EURATOM sur la fusion.

1- Partie CE

Collaboration – recherche collaborative

— Santé :

<http://cordis.europa.eu/fp7/health/>

— Alimentation, agriculture et pêche et biotechnologie

http://cordis.europa.eu/fp7/kbbe/home_en.html

— Technologie de l'information et de la communication

<http://cordis.europa.eu/fp7/ict/>

— Nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production

http://cordis.europa.eu/fp7/cooperation/nanotechnology_en.html

— Énergie

http://cordis.europa.eu/fp7/cooperation/energy_en.html

— Environnement

http://cordis.europa.eu/fp7/cooperation/environment_en.html

— Transports

http://cordis.europa.eu/fp7/cooperation/transport_en.html

— Sciences socio-économiques et humaines

http://cordis.europa.eu/fp7/cooperation/socio-economic_en.html

— Sécurité

http://cordis.europa.eu/fp7/cooperation/security_en.html

— Espace

http://cordis.europa.eu/fp7/cooperation/space_en.html

Idées – Conseil européen de la recherche

— Recherche aux frontières de la connaissance

http://cordis.europa.eu/fp7/ideas/home_en.html

Personnes - Potentiel humain, actions Marie Curie

— Formation initiale des chercheurs, formation tout au long de la vie et développement de carrières, passerelles et partenariats entre les entreprises et les universités, bourses internationales «sortantes» et «entrantes», modèle de coopération internationale, bourses de réintégration, prix d'excellence

http://cordis.europa.eu/fp7/people/home_en.html

Capacités - Capacités de recherche

— Infrastructure de recherche

http://cordis.europa.eu/fp7/capacities/research-infrastructures_en.html

— Recherche au profit des PME

http://cordis.europa.eu/fp7/capacities/research-sme_en.html

— Régions de la connaissance

http://cordis.europa.eu/fp7/capacities/regions-knowledge_en.html

— Potentiel de recherche

http://cordis.europa.eu/fp7/capacities/convergence-regions_en.html

— La science dans la société

http://cordis.europa.eu/fp7/capacities/science-society_en.html

— Soutien au développement cohérent des politiques de recherche

http://cordis.europa.eu/fp7/capacities/research-policies_en.html

— Activités spécifiques de coopération internationale

http://cordis.europa.eu/fp7/capacities/international-cooperation_en.html

2- Partie EURATOM

Recherche nucléaire et formation

— Énergie de fusion- ITER

http://cordis.europa.eu/fp7/euratom/fusion_en.html

— Fission nucléaire et protection contre la radiation

http://cordis.europa.eu/fp7/euratom/fission_en.html

Centre commun de recherche

— Actions directes dans Euratom (et actions non nucléaires)

http://cordis.europa.eu/fp7/euratom/direct_en.html

✓ Voir la partie V de l'étude pour la présentation détaillée de chacune des priorités.

Conditions générales de candidature

Quand déposer votre candidature ?	Cela dépend de la priorité à laquelle vous souhaitez participer. → Voir la page Internet d'appel à propositions correspondant à la priorité qui vous intéresse (cf. fiches détaillées). Appels à propositions en cours (toutes priorités confondues): il y en a plusieurs, ils sont répertoriés sur le lien suivant http://cordis.europa.eu/fp7/dc/index.cfm
Quelles démarches ?	Contrairement à la plupart des autres programmes européens, les candidatures pour le PCRD se présentent souvent en 2 temps pour la plupart des priorités: tout d'abord un rapide projet de proposition à envoyer en ligne (système EPSS ¹⁰) par le coordinateur européen du projet. Ensuite, si la proposition est sélectionnée, un dossier plus conséquent doit être envoyé. Les modalités sont détaillées dans chaque appel à proposition.

¹⁰ EPSS : Electronic Proposal Submission Service

	<p>✓ Pour connaître les modalités de participation de groupes de recherches canadiens, consultez le lien suivant : http://www.infoexport.gc.ca/science/eu_6fp-fr.htm (le site n'a pas été mis à jour pour le 7^e PCRD)</p>
Combien espérer obtenir ?	<p>Ne s'applique en théorie pas pour le Canada. Cependant, lorsque la participation de chercheurs canadiens est nécessaire, une contribution de la Commission peut alors s'appliquer. La Commission finance pour l'ensemble d'un projet entre 15 à 100 % des frais éligibles. (varie selon l'instrument)</p>
Auprès de qui recueillir de l'information sur le PCRD?	
Institution 1	Centre de recherche sur les communications Canada, Industrie Canada
Contact	<p>Pour toute information sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la soumission de candidature québécoise et canadienne au PCRD - les instruments - les autres programmes de recherche de l'UE ouverts au Canada : <p style="text-align: center;">Mme Debbie Kemp Centre de recherche sur les communications Canada 3701, avenue Carling Ottawa (Ontario) K2H 8S2 Canada Tél.: (613) 998 4287 e-mail: debbie.kemp@crc.ca http://www.crc.ca/fr/html/crc/home/partners/ncp/ncp</p> <p style="text-align: center;">- Service en anglais -</p>
Institution 2	Délégation de la Commission européenne au Canada
	<p>M. Luigi Scarpa de Masellis Représentant économique, Section économique et commerciale, Délégation de la Commission européenne au Canada 45, rue O'Connor Street, Suite 1900, Ottawa (Ontario) K1P 1A4 Tél.: (613) 238-6464 Télécopie: (613) 238-5191 luigi.scarpa@ec.europa.eu</p> <p style="text-align: center;">- Service bilingue -</p>
Où recueillir de l'information sur les priorités du PCRD?	
Les Points de contact nationaux (PCN) du PCRD :	
<p>Il y en a un pour chaque priorité PCRD. Ils sont indiqués à la fin de chaque fiche détaillée de la priorité correspondante. Ils fournissent de précieuses informations sur le fonctionnement de la priorité et sur les modalités de participation des pays tiers. http://cordis.europa.eu/fp7/third-countries_en.html</p>	
Où trouver des financements canadiens dans le domaine de la recherche scientifique ?	

Le gouvernement du Canada a créé un site dédié aux chercheurs canadiens afin de les aider à trouver des financements pour leur projets de recherche: le GSFCIST (Guide des sources de financement pour la coopération internationale de la science et de la technologie).
Il se trouve à l'adresse suivante : <http://fgic-gfci.scitech.gc.ca/index-fra.php>

Où trouver des partenaires européens dans le domaine de la science et de la technologie ?

Commerce International Canada a également créé un site destiné à aider aussi bien les Canadiens que les Européens à trouver des partenaires dans le domaine de la S-T:
http://www.infoexport.gc.ca/science/eu_researcher_info-fr.htm;jsessionid=JUNWG2QQSLNZ2CTHNCACFEQ

Sites et liens Internet utiles

Sites de référence du 7^e PCRD	http://cordis.europa.eu/fp7/home_fr.html ou http://ec.europa.eu/research/fp7/home_en.html
Bases légales du 7^e PCRD	http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_412/l_41220061230fr00010041.pdf
Service d'assistance	Premier point de contact des auteurs de projets potentiels http://ec.europa.eu/research/index.cfm?pg=enquiries&cat=x&lg=fr
Programme de S&T du Ministère canadien au commerce international	Ce programme possède un site dédié à la participation du Canada aux programmes de recherche de l'UE, utiles à la soumission de candidature au PCRD et à la recherche de fonds et de partenariats dans le domaine de la S&T : http://www.infoexport.gc.ca/science/eu_home-fr.htm Également, la page suivante du même site, dédiée à la mobilité des chercheurs canadiens en Europe, possède des informations sur les occasions d'études ou de travail en Europe ainsi que des informations pratiques : http://www.infoexport.gc.ca/science/eu_RMP_EU-fr.htm
Portail de la Commission européenne pour la mobilité des chercheurs du monde entier	Les chercheurs de l'UE et du monde entier y trouveront des informations complémentaires utiles concernant la législation des États européens ainsi que des opportunités d'emploi en UE pour chercheurs du monde entier en UE : http://europa.eu.int/eracareers/index_en.cfm
Documentation sur la recherche en UE	Pour télécharger gratuitement les brochures spécialisées sur la recherche européenne, taper le mot clef « recherche » et la langue désirée : http://bookshop.eu.int/eGetRecords?Template=Test_EUB/en_search_words

Pérennité du programme

Le programme 2007-2013	http://cordis.europa.eu/fp7/home_fr.html
-------------------------------	---

Info +

Glossaire du PCRD	✓ Uniquement en anglais
--------------------------	-------------------------

✓ La plupart des définitions renvoient vers des liens complémentaires :
<http://fp6.cordis.lu/index.cfm?fuseaction=UserSite.FP6GlossaryPage#top>
Il n'existe pas de document similaire sur le site du 7^e PCRD.

B. Structure du 7^e programme-cadre

1. Les programmes

Le 7^e PCRD est structuré en 2 parties :

Partie CE : activités Communauté européenne

- 1- Programme Coopération : Favorise la recherche collaborative, particulièrement la recherche pluridisciplinaire et transversale.
- 2- Programme Idées : Favorise la recherche pure et exploratoire à la frontière de la science et des technologies. La priorité est donnée aux domaines émergents et en pleine croissance, situés aux frontières de la connaissance, ainsi qu'à la recherche interdisciplinaire.
- 3- Programme Personnes : Favorise la mobilité et le perfectionnement professionnels des chercheurs.
- 4- Programme Capacités : Stimule le potentiel de recherche et les connaissances de l'Europe
- 5- Activités directes du CCR dans le domaine non nucléaire.

Partie EURATOM : activités nucléaires

- 6- Les activités indirectes de recherche sur l'énergie de fusion et sur la fission nucléaire et la radioprotection.
- 7- Les activités du CCR dans le domaine de l'énergie nucléaire.

2. Les thèmes

Chaque programme est divisé en thèmes. Le tableau ci-dessous fournit un découpage du 7^e PCRD. Pour plus d'information, vous pouvez également consulter le guide du programme :
http://ec.europa.eu/research/fp7/pdf/fp7-factsheets_fr.pdf

Quelques mots sur le Centre Commun de recherche (CCR)

- Le CCR est une direction générale de la Commission européenne. Il consiste en un réseau de 7 laboratoires dont les recherches concernent directement le 7^e PCRD.
- Le site Internet de chaque laboratoire peut être obtenu à partir du site du CCR :
<http://ec.europa.eu/dgs/jrc/index.cfm>
- Les FAQ du CCR sont également concises et précises.

3. La structure

Structure générale du 7 ^e PCRD partie CE		
Programmes		Thèmes
Coopération		<ul style="list-style-type: none"> — Santé — Santé, alimentation, agriculture et pêche — Technologies de l'information et de la communication — Nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production — Énergie — Environnement (changements climatiques inclus) — Transports (aéronautique inclus) — Sciences socio-économiques et humaines — Espace — Sécurité
Idées		— Idées
Personnes		— Personnes
Capacités		<ul style="list-style-type: none"> — Infrastructures de recherche — Recherche au profit des PME — Régions de la connaissance — Potentiel de recherche — Science dans la société — Soutien au développement cohérent des politiques de recherche — Activités de coopération internationale
EURATOM		CENTRE COMMUN DE RECHERCHE (CCR)
Actions indirectes Fusion Fission	Actions directes	CCR (actions directes non nucléaires)

Tableau 1

C. Fonctionnement du PCRD : les régimes de financement

Les régimes de financement sont les suivants :

A. En soutien des actions qui sont essentiellement mises en œuvre sur la base d'appels à propositions

1. projets en collaboration
2. réseaux d'excellence
3. actions de coordination et de soutien
4. soutien à la recherche exploratoire
5. soutien à la formation des chercheurs et à l'évolution de leur carrière
6. recherche au profit de groupes particuliers (notamment les PME)

B. En soutien des initiatives de grande échelle à financement multiple

1. contribution financière de la Communauté à la mise en oeuvre conjointe de programmes de recherche nationaux bien identifiés, sur la base de l'article 169¹¹ du Traité
2. contribution financière de la Communauté à la mise en oeuvre d'initiatives technologiques conjointes pour atteindre des objectifs qui ne peuvent pas être réalisés au moyen des régimes de financement recensés au point A)
3. contribution financière de la Communauté au développement de nouvelles infrastructures d'intérêt européen.

Pour connaître les caractéristiques de chaque régime de financement :

http://cordis.europa.eu/fp7/what_fr.html#funding

¹¹ Fait référence à l'article du Traité qui permet la participation de l'UE à des programmes de recherche entrepris par plusieurs États membres de l'UE. Pour plus de détails : http://ec.europa.eu/research/fp6/pdf/art169_en.pdf (en anglais).

2. Méthode de travail

Cette partie répond à la question suivante :

Comment l'information a-t-elle été recueillie à chacune des étapes de la présente recherche?

A- LA RECENSION

1- Recherche préparatoire

Un travail de fond a d'abord été effectué pour confirmer l'inexistence d'une recension des programmes européens ouverts aux pays tiers soit au Canada, soit en Union européenne. Plusieurs sources bien au fait des relations entre le Canada et l'Union européenne ont été contactées :

— Au Canada :

- **Benoit-Jean Bernard**, directeur général et **Frédéric Huot-Bolduc**, conseiller aux institutions européennes, Direction générale Europe, Afrique et Moyen-Orient, ministère des Relations internationales du Québec.
- **Anouk Lamarre**, conseillère et agente politique principale, Direction de l'Union européenne, Ministère Affaires étrangères Canada.
- **Terri Ann Priel**, agente de relations académiques et publiques, Délégation de la Commission européenne au Canada.

— A Bruxelles :

- **DG Budget**, Direction A, politiques externes.
- **M. Hans Berend Feddersen**, Direction D - Affaires économiques et financières internationales; Affaires économiques des pays du G7 et questions multilatérales connexes ainsi que des pays asiatiques et latino-américains. Politique commerciale. Aspects externes de l'UEM (Union Économique et Monétaire), DG Économie et finances, Commission européenne.
- **Mme Christine Hughes**, chef d'unité des relations internationales avec le Canada, DG Relations extérieures, Commission européenne.
- **Eurostat** : la recherche s'est effectuée en ligne. Les seules statistiques disponibles sont sectorisées par domaine de coopération et elles concernent :
 - l'aide au pays tiers, comprendre « pays en développement ». Ces aides ne concernent pas le Canada, « pays industrialisé », avec lequel l'UE a conclu des accords de coopération dans des domaines précis.

[http://epp.eurostat.cec.eu.int/pls/portal/PORTAL.www_media.show?](http://epp.eurostat.cec.eu.int/pls/portal/PORTAL.www_media.show?p_id=47177987&p_settingssetid=3&p_settingsiteid=0&p_siteid=1153&p_type=basetext&p_textid=47202557)

[p_id=47177987&p_settingssetid=3&p_settingsiteid=0&p_siteid=1153&p_type=basetext&p_textid=47202557](http://epp.eurostat.cec.eu.int/pls/portal/PORTAL.www_media.show?p_id=47177987&p_settingssetid=3&p_settingsiteid=0&p_siteid=1153&p_type=basetext&p_textid=47202557)

- les échanges commerciaux et les investissements avec les pays tiers et partenaires. Cette dernière information est obtenue à partir de l'option de recherche sur Eurostat, mots clefs « pays tiers » et « pays partenaires » ainsi qu'à partir d'une recherche sur la base de données Eurostat:

[http://epp.eurostat.cec.eu.int/portal/page?](http://epp.eurostat.cec.eu.int/portal/page?_pageid=1996,45323734&_dad=portal&_schema=PORTAL&screen=welcomeref&close=/economy/bop&language=fr&product=EU_MAIN_TREE&root=EU_MAIN_TREE&scrollto=617)

[_pageid=1996,45323734&_dad=portal&_schema=PORTAL&screen=welcomeref&close=/economy/bop&language=fr&product=EU_MAIN_TREE&root=EU_MAIN_TREE&scrollto=617](http://epp.eurostat.cec.eu.int/portal/page?_pageid=1996,45323734&_dad=portal&_schema=PORTAL&screen=welcomeref&close=/economy/bop&language=fr&product=EU_MAIN_TREE&root=EU_MAIN_TREE&scrollto=617)

↳ Ces recherches ont mené à la conclusion suivante : notre étude devait s'organiser autour d'une

recherche systématique des programmes par DG.

2- Organisation de la recherche des programmes ouverts aux pays tiers

Questions directrices :

- Le programme consulté est-il ouvert à la participation du Québec/Canada? Sous quelles conditions?

a. Programmes Canada-UE :

Pour ces programmes explicitement créés afin de concrétiser un domaine de coopération avec le Canada (DG Éducation et culture et DG Relations extérieures), la recherche était facilitée car il s'agissait :

1 - de confirmer la validité et de recueillir des informations sur le futur programme lorsque celui-ci arrivait à échéance en 2005 ou 2006, en consultant les pages programmes correspondantes sur l'avenir du programme ou en contactant la personne ressource du programme si l'information n'était pas en ligne.

2 - de présenter le programme et ses objectifs pour la durée totale du programme à partir de la base légale et par rapport au programme de travail annuel. Les termes de ces documents officiels de présentation des programmes ont été conservés dans les fiches détaillées.

b. Les autres programmes

Outils de recherche principaux :

Nous avons initialement utilisé les pages « aides et prêts » du serveur Europa où une recherche par pays et par thèmes était possible et où une synthèse des appels à propositions en cours était disponible. Les données étaient inégalement mises à jour:

http://web.archive.org/web/20040611102346/europa.eu.int/grants/index_fr.htm

Aujourd'hui ces pages sont remplacées par celles des « aides, financements et programmes par politique de l'UE », mis en ligne et ajournés début janvier 2006 :

http://www.europa.eu.int/grants/index_fr.htm

Le site renvoie vers les pages « programmes » des DG émettant des appels à propositions et fournit une introduction aux financements de l'UE. Comme cette mise en ligne a été effectuée à la fin de notre recension systématique par DG, nous avons consulté ce site afin de nous assurer que nous avons répertorié chaque programme.

Tous les documents nécessaires à la création d'un dossier de candidature sont fournis avec les appels à propositions. Ils ont également été consultés lorsque nous ne trouvions pas d'information dans les autres documents officiels.

Méthode de recherche et de sélection des programmes :

Elle fut systématique.

Les pages « financements », « aides », « subventions » ou « programmes » de chaque DG ont été consultées lorsqu'elles existaient.

Pour chaque programme, nous avons consulté l'un ou l'ensemble des documents officiels suivants, selon la qualité de l'information recherchée:

- les bases légales des programmes, disponibles sur le site du programme et leurs synthèses à partir de SCADplus : http://europa.eu.int/scadplus/scad_fr.htm
- le programme de travail annuel le plus récent, lorsque les informations concernant la participation de pays tiers sur la base légale devaient être affinées.
- le cas échéant, l'appel à propositions et le *vade-mecum* les plus récents.

Nous avons systématiquement recherché la possibilité pour un pays tiers de participer à un programme dans ces documents. Le plus souvent, cette information se trouve dans l'article sur l'éligibilité des demandeurs ou des partenaires aux projets ou au programme. Dans les cas où la notion de pays tiers n'apparaissait pas ou que l'éligibilité des demandeurs ou partenaires n'était pas clairement indiquée dans cette partie, selon la langue du document, nous avons effectué une recherche systématique en français ou

en anglais sur l'ensemble du document.

Lorsqu'un programme mentionnait seulement la participation possible de « pays tiers » ou « d'autres pays » au programme, il a fallu préciser auprès d'une personne ressource à Bruxelles :

- le type de pays éligible en tant que partenaire;
- les conditions de participation de ces pays.

Ces informations étant « périphériques » par rapport aux pays principalement visés par le programme, les bases légales et le site du programme ne fournissaient pas toujours les informations suffisantes.

Ces personnes ressources ont été contactées soit :

- sur la base du lien « contact » ou « répertoire » du site du programme ou de l'appel à proposition
- soit, à partir de l'annuaire de la Commission européenne IDEA, où seuls les numéros des cadres dirigeants et de leur secrétariat sont indiqués : [http:// europa.eu.int/ idea/ fr/ index.htm](http://europa.eu.int/idea/fr/index.htm). IDEA a été très utile dans les cas où le site des programmes ne fournissait que des courriels.

c. Validation des résultats

À l'issue de la recension, nous avons croisé nos résultats avec les données suivantes, afin de confirmer que tous les accords prévoyant un programme étaient couverts par notre recherche :

- les nouvelles pages sur les financements européens d'Europa : [http:// www.europa.eu.int/ grants/ index_fr.htm](http://www.europa.eu.int/grants/index_fr.htm)
- les accords partiels entre le Canada et l'UE prévoyant un programme, à savoir les accords sectoriels sur l'éducation supérieure et la formation professionnelle, la science et la technologie, l'énergie nucléaire : http://ec.europa.eu/comm/external_relations/canada/doc/index.htm
- le règlement de l'UE concernant la mise en œuvre de projets visant à promouvoir la coopération et les relations commerciales entre l'UE et les pays industrialisés d'Amérique du Nord, d'Extrême-Orient et d'Australasie (concerne le programme de la DG Relations extérieures) : [http:// europa.eu.int/ eur-lex/ pri/ fr/ oj/ dat/ 2001/ l_057/ l_05720010227fr00100013.pdf](http://europa.eu.int/eur-lex/pri/fr/oj/dat/2001/l_057/l_05720010227fr00100013.pdf)

B- LES FICHES DÉTAILLÉES

Comment avons-nous élaboré le contenu de ces fiches?

Contenu

À l'exception du « résumé » du programme, le contenu des fiches détaillées est fidèle aux documents officiels desquels sont tirées les informations. Tout au plus, le texte des documents officiels est allégé pour le besoin de la fiche détaillée, mais les idées principales, l'ordre de ces idées, sont les mêmes et les caractéristiques de chaque programme sont mentionnées.

Nous nous sommes efforcés de fournir l'information la plus récente pour chaque opportunité. Dans les cas où nous manquions de données (particulièrement pour le renouvellement de programmes) après avoir consulté les documents officiels et avoir contacté des personnes au sein de la DG concernée, nous avons puisé des informations dans les anciens programmes. Nous l'avons alors clairement mentionné à la tête des fiches détaillées concernées.

Personnes ressources du programme

Les coordonnées fournies à la fin de chaque fiche détaillée ne sont pas nécessairement celles données dans les appels à propositions, qui fournissent parfois seulement une adresse où envoyer le dossier de subvention. Il a parfois fallu trouver un contact précis en appelant la DG concernée. Ces contacts téléphoniques ont été précieux afin de s'informer sur l'actualité des programmes mais ne pouvaient pas toujours nous renseigner sur la nature du partenariat du Québec/Canada car certains programmes n'étaient qu'en phase préparatoire.

Tel est notamment le cas des futurs programmes-cadres de la DG Justice, liberté, sécurité, (JLS). Les personnes ressources ne sont pas encore connues, si bien que nous avons été en contact avec des personnes au fait de l'actualité de ces futurs programmes : les chefs d'unité des programmes en cours. L'unique personne ressource indiquée sur les fiches détaillées de la DG JLS (programme INTI) est celle qui nous a fourni les informations les plus précises sur l'actualité des futurs programmes.

C- LE MÉMORANDUM

Les données du guide du participant canadien sont issues de l'expérience professionnelle des auteurs du présent document, dont sont tirées les « règles d'or ». Les auteurs ont en effet eu l'occasion de présenter des dossiers de candidatures pour des subventions européennes, de rencontrer des chefs de projets européens ainsi que des experts de sélection de dossiers de candidatures, qui leurs ont fait part des écueils récurrents rencontrés par les néophytes, face aux aides européennes. Ces données ont été complétées à l'aide de la page « introduction au financement de l'UE » sur le site Europa: http://www.europa.eu.int/grants/introduction_fr.htm.

Rappelons ici que le mémorandum est constitué d'informations de base. La constitution d'un dossier de candidature pour une subvention européenne est complexe. Les modalités de constitution du dossier varie d'un programme à l'autre : toutes les données sont fournies dans les appels à propositions.

D- LISTE DES PERSONNES CONTACTÉES

Sont répertoriées ici les personnes contactées pour les programmes sur lesquels les informations en ligne étaient insuffisantes. Le roulement de personnel étant élevé, il est possible que ces personnes ne soient plus en charge du programme correspondant.

— DG Éducation et culture

— Programme UE-Canada :

Mme Trine Jakobsen, directrice du programme

— Action Jean Monnet :

M. Luciano di Fonzo, Direction B - Apprentissage tout au long de la vie: Éducation et formation, programmes et actions; Erasmus - Jean Monnet

— Jeunesse :

M. Romerch Dietrich, assistant technique
Mme Stéphanie Frangou, assistante technique

— Culture 2000 :

Mme Martina Müller, assistante technique

— DG Justice, liberté, sécurité

Il était difficile de trouver des correspondants informés des détails des futurs programmes. Muriel Guin fut l'interlocutrice nous ayant le plus éclairé sur ces programmes en attendant leur approbation par le Parlement européen et le Conseil des ministres.

— INTI et informations sur les futurs programmes de la DG :

Mme Muriel Guin, chef d'unité, direction B - Immigration, asile et frontières; Solidarité financière en matière d'asile, d'immigration et de frontières

— Futur programme Justice pénale :

Mme Zuzana Janska, Direction D - Sécurité intérieure et justice pénale; Instruments financiers en matière de lutte contre la criminalité (programme AGIS) et prévention de la délinquance.
Elle nous a informé que des restrictions budgétaires votées lors du conseil européen de décembre 2005, affectait la DG JLS. Dans ces conditions il était délicat de parler des futurs programmes alors que certains d'entre eux devraient probablement être remaniés voire, abandonnés.

— Futur programme Frontières extérieures (succèdera au programme ARGO) :

M. Nicola Anecchino: chef d'unité, direction B - Immigration, asile et frontières; Immigration et asile.

Nous avons tenté de le contacter par téléphone à trois reprises, en vain. Nous avons été invité à lui envoyer un courriel pour lequel nous n'avons reçu aucun retour.

Ce programme n'est pas recensé mais un fait troublant nous a en effet poussé à le contacter. Le programme *Frontières extérieures* remplacera le programme ARGO qui inclut la participation des pays tiers dans sa base légale. Hors, la base légale de *Frontières extérieures* n'indique rien sur la participation des pays tiers. Nous voulions confirmer ou infirmer cette information.

— **DG Relations extérieures**

— **Programme UE-Canada :**

Mme Christine Hughes, pupitre Canada.

— **DG Société de l'information et médias**

— **MÉDIA :**

Mme Aviva Silver, chef d'unité, Direction A - Audiovisuel, Médias, Internet; Programme MEDIA et éducation aux médias.

— **Internet plus sur et eContentplus :**

M. Krister Olson, assistant technique

— **DG Entreprises et industrie**

— **PIC :**

Mme Anne-Marie Mosey, déléguée commerciale Europe, Direction de la science et de la technologie, Ministère des Affaires étrangères ou du Commerce international
&

Luigi Scarpa de Masellis, analyste économique, Section économique et commerciale, Délégation de la Commission européenne au Canada.

— **DG Recherche**

— **PCRD :**

Mme Anne-Marie Mosey, déléguée commerciale Europe, Direction de la science et de la technologie, ministère des Affaires étrangères ou du Commerce international;

Luigi Scarpa de Masellis, analyste économique, Section économique et commerciale, Délégation de la Commission européenne au Canada;

Les personnes aux Points de contact nationaux (PCN) indiqués en fin de fiche détaillées ont été contactées lorsque nécessaire.